

ÉTAT ACTUEL
DU TUNKIN,
DE LA COCHINCHINE,
ET DES ROYAUMES
DE CAMBOGE, LAOS ET LAC-THO.

DE L'IMPRIMERIE DE P. A. BELIN,
Rue des Mathurins St.-Jacques, hôtel Cluny.

ÉTAT ACTUEL
DU TUNKIN,
DE LA COCHINCHINE,

ET DES ROYAUMES

DE CAMBOGE, LAOS ET LAC-THO,

PAR M. DE LA BISSACHÈRE,

MISSIONNAIRE QUI A RÉSIDÉ 18 ANS DANS CES CONTRÉES;

TRADUIT D'APRES LES RELATIONS ORIGINALES
DE CE VOYAGEUR.

TOME II.

PARIS,

A la Librairie française et étrangère de GALIGNANI,
rue Vivienne, n°. 17.

~~~~~  
1812.

20657 . e . 7 .

ÉTAT ACTUEL  
DU TUNKIN,  
DE LA COCHINCHINE,  
ET DES ROYAUMES  
DE CAMBOGE, LAOS ET LAC-THO.

---

*Suite de la seconde Partie.*

CHAPITRE V.

*Religion.*

(1) **SI** les lois politiques et civiles donnent à l'homme des qualités et un caractère distinctif, la religion peut agir sur lui bien plus puissamment encore; car tandis que la puissance temporelle ne connaît que les actions, et n'a de l'empire que sur elles, la religion pénétrant jusqu'aux principes de l'action, commande à la pensée, au sentiment, à la volonté. Lorsqu'elle est dans toute son énergie, par

*Tome II.*

I

## 2 ÉTAT ACTUEL DU TUNKIN,

une révolution prodigieuse dans l'ordre des choses humaines, elle ôte aux maux dont la vie est assiégée, leur amertume, y fait voir l'expiation des fautes et le prix d'une félicité indestructible, et autant que l'admet la sensibilité humaine, elle fait disparaître de la surface de la terre le sentiment du malheur. Dans le caractère de la religion, on reconnaît le caractère de ses sectateurs, et lorsque la religion est l'ouvrage de l'homme, par ce qu'est l'homme, on découvre pourquoi la religion est telle; car l'homme qui se crée un dieu, le forme à sa propre image.

(2) Ce sont ces divers genres d'influence que nous devons observer dans la religion du Tunkin (\*), influence du dogme par le joug

---

(\*) Si l'on classe les habitants de la terre par rapport à leur religion, on voit avec douleur combien d'hommes sont dans l'ignorance et dans l'erreur. Sur environ un milliard d'habitans, on peut compter chez les nations ou hordes sans religion, éparses dans l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, trente millions; dans l'idolâtrie ou le polythéisme, partie de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, et quelques petites hordes au nord de l'Europe, deux

qu'il impose à la pensée et la direction qu'il donne à l'esprit national ; influence des pré-

---

cents millions; chamisme, bramisme, lamisme, partie de l'Asie, cent soixante millions; religion de Zoroastre, partie de la Perse, etc., cinq millions; religion de Confucée, partie de la Chine et de la presqu'île de l'Inde au-delà du Gange, quinze millions; judaïsme répandu en Europe, dans l'Inde et dans l'Afrique, vingt millions; christianisme, presque toute l'Europe, grande partie de l'Amérique, quelques parties de l'Asie, trois cents millions; mahométisme, la plus grande partie de l'Afrique, une partie de l'Asie, une très-petite partie de l'Europe, deux cent soixante millions; quakérisme et autres sectes parsemées en Europe et en Amérique, dix millions.

Les peuples sauvages, qui n'élèvent point leur pensée jusqu'à l'existence d'un premier principe, sont dans un état de stupidité qui ravale presque l'homme jusqu'à la bête; les peuples qui se forgent de la divinité une idée ridicule et absurde, forment une classe fort supérieure à celle des sauvages sans divinité; leur erreur est du moins une pensée; et tandis que la masse du peuple reste enchaînée par la superstition, la raison mise en action s'élève chez quelques hommes de génie jusqu'à concevoir des idées plus justes de la divinité, ainsi que de tout genre de

#### 4. ÉTAT ACTUEL DU TUNKIN.

ceptes qui, quoiqu'ils se rapprochent dans toutes les religions, lors même que les dogmes

---

vérité. Le chamisme qui paraît être la première religion qui, sans l'assistance de la révélation, et par la seule rectitude de la pensée, ait reconnu l'immatérialité de la divinité; le bramisme et le lamisme, émanations du chamisme, ont été l'ouvrage des philosophes de l'Inde, qui dans ce temps était la contrée où l'homme était le plus éclairé. Le lamisme, soit que depuis son institution, qui est très-ancienne, il ait adopté des principes de christianisme, soit que par les lumières et la sagesse de ses fondateurs il ait eu quelque délibération de la vérité, le lamisme a des dogmes analogues à ceux du christianisme; il admet l'unité de la divinité, mais avec une trinité consistant en un grand-père, un père, un fils; il tient que le Dieu fils est descendu sur la terre et remonté au ciel; il établit un paradis, un enfer, une expiation temporaire; on trouve dans ce régime plusieurs traits du régime catholique; des moines renfermés, s'astreignant au célibat, au jeûne, aux macérations; un pontife suprême ayant une grande autorité en matière de foi. Dans l'islamisme, l'unité, l'immatérialité, l'essence pure de l'Être suprême étant reconnues, la justesse de cette conception rectifie et exalte les esprits; et les philosophes arabes ont été pendant un temps les précepteurs de la partie du genre humain

et les cultes différent le plus, ont, par le caractère qu'ils donnent aux devoirs religieux, réaction sur tous les genres de devoirs; influence du culte, dont les formes ont des conséquences pour les usages, les manières et les formes sociales; enfin, par des points de contact inévitables, influence des institutions religieuses sur les institutions politiques; car il est reconnu que l'idolâtrie, le polythéisme et les religions de l'Inde et de l'Arabie qui exigent une foi non-raisonnée, appellent et confirment le despotisme; que le christia-

---

capable de recevoir leurs leçons. La religion chrétienne admise dans la partie du monde aujourd'hui la plus éclairée sur tous les objets, a grandement contribué à l'éclairer. Quand elle ne serait jugée qu'au seul tribunal de la raison, sa supériorité sur toutes les autres religions serait démontrée, parce que s'élevant au-dessus de la sphère des sens, elle donne du grand Être une idée plus digne de lui; parce que ses principes tendent à former de l'homme le meilleur être qu'admette la constitution humaine; enfin, parce qu'elle n'ordonne que d'aimer ses semblables et d'aimer Dieu; et que les autres préceptes n'en sont que des conséquences.

nisme est analogue au gouvernement modéré; que, dans cette religion, la catholique se raccorde avec la monarchie, la luthérienne avec l'aristocratie, la calviniste avec la démocratie; tandis que la nullité de religion entraîne l'anarchie.

(3) On a prétendu que les Tunkinois étaient idolâtres; mais autant qu'il est possible d'assigner des bornes aux erreurs humaines, on ne doit pas attribuer à une nation qui n'est ni sans lumières, ni sans instruction, la croyance qu'une substance inanimée, et qui est l'œuvre de ses mains, est un être supérieur à l'espèce humaine, et qui décide de son sort; que dans chaque lieu où se trouve une idole, existe un Dieu; que chaque fois qu'il est fabriqué une de ces idoles, il est créé un nouveau Dieu.

Cette imputation d'idolâtrie a souvent été une erreur des Européens, qui se sont permis de juger la croyance des peuples, dont ils n'avaient point étudié les principes, dont ils n'entendaient pas bien la langue, et dont ils interprétaient mal les actions. Quoique dans l'acception généralement adoptée en Europe, la dénomination d'idole semble désigner une

divinité, ce mot dans son véritable sens ne signifie qu'un image. Le mot adorer, consacré aujourd'hui au culte de l'Être Suprême, n'est originairement que l'expression d'une salutation respectueuse et d'une haute vénération; et c'est ainsi que dans le Tunkin, notre ignorance a mal apprécié les respects rendus aux idoles, et a attribué un caractère sacré à des prostrations qui ne sont que des civilités d'usage dans la société, ou des hommages rendus à la grandeur temporelle par la faiblesse et par la crainte. Sans doute dans ce pays, ainsi que dans nombre d'autres, les dernières classes de la société, dans l'imperfection et la grossièreté de leurs conceptions, ne consultant que leurs sens, prennent la représentation pour l'être représenté. Telle a été l'erreur de presque tous les hommes avant leur civilisation; telle est encore aujourd'hui celle de la populace chez les peuples les plus civilisés; mais des égaremens partiels de la superstition ne forment point la religion nationale. La plupart des principes de la croyance tunkinoise sont tirés de la religion de la Chine, qui les a reçus de l'Inde, où se sont

## 8      ÉTAT ACTUEL DU TUNKIN,

formées les premières religions systématiques, depuis adoptées, modifiées, altérées, défigurées par différens peuples.

La religion tunkinoise est le polythéisme ; elle a véritablement ce caractère, parce qu'elle admet plusieurs êtres surnaturels, existant par eux mêmes, et investis d'une puissance indépendante, quoique inégale. On croit même que des hommes ont été divinisés par la seule force de leurs vertus, et sans la participation des autres divinités. Quelle que soit la puissance attribuée à ces divinités de divers ordres, il est reconnu qu'elle est bornée, et qu'elle ne peut rien changer à un certain ordre des destinées, qu'on appelle *Só* ; ce qui signifie catalogue, et indique un résumé de tous les pouvoirs, et un ordre d'événemens imperturbable.

On estime aussi que les forêts, les montagnes, les plaines sont remplies de génies qui ont influence sur les affaires humaines ; et on les qualifie rois spirituels : il en est qui assurent le bien-être des hommes, et d'autres qui le troublent :

Les Tunkinois n'élèvent point leurs idées

jusqu'à l'éternité, mais seulement jusqu'à une durée de temps longue et indéterminée. Le passage du néant à l'être est hors de la sphère de leur pensée ; et dans leur langue, nul mot n'exprime la création. Sans fixer une époque au commencement du monde, ils croient les dieux moins anciens, ou n'ayant d'existence intéressante à observer, que depuis qu'ils ont dirigé le monde ; ils ont quelque idée de l'incarnation de la Divinité ; ils reconnaissent un premier homme, duquel tous les autres tirent leur origine ; ils croient à une âme, principe vivifiant de notre être ; et qu'elle survit à la destruction du corps ; ils admettent des récompenses et des peines après cette vie. Le lieu de récompense est dans le ciel, où l'on est assis dans un séjour brillant, sur un trône formé de fleurs odoriférantes ; l'enfer est placé dans l'intérieur de la terre, dans un lieu de ténèbres, infecté de mauvaises odeurs.

Il est remarquable que tandis que les habitans des contrées sèches et ardentes font consister la récompense de la vertu dans la jouissance de jardins abrités du soleil

et arrosés, où l'on est sans cesse dans les bras des plus belles femmes; les habitans du Nord, les Scandinaves espèrent se chauffer dans le ciel à de bons poëles; que les Samoyèdes comptent y avoir de grands troupeaux, et y faire des chasses heureuses; que les disciples d'Odin comptent y boire de bonne bière dans le crâne de leurs ennemis; le tunkinois place le bonheur de la vie future dans la durée et le complément des sensations que lui font éprouver un climat doux et une atmosphère embaumée. Mais le chrétien, éclairé par la révélation, élève ses idées au-dessus de toute jouissance sensuelle, et ne fait consister le bonheur céleste, que dans la contemplation du Grand Être, et dans la certitude de lui plaire.

Depuis quelque temps, il s'est formé dans la religion tunkinoise une secte qui prétend, non retirer par des prières et par des sacrifices les âmes des morts d'un lieu d'expiation temporaire, mais obtenir l'impunité des crimes, et forcer l'ouverture des portes de l'enfer. Cette puissance de l'homme, d'annuler un jugement juste, émané de la Divinité, n'a trouvé

croyance que parmi quelques esprits faibles et superstitieux.

Au reste, les dogmes de cette religion ne peuvent être saisis avec certitude, et présentés avec précision, d'autant que ceux même qui l'enseignent n'en ont pas une idée bien distincte; que plusieurs d'entre eux se contredisent; et que lorsqu'on les force de remonter aux premiers principes, ils s'égarerent, deviennent inintelligibles, et ne peuvent plus établir un corps de doctrine; c'est le sort ordinaire du polythéisme, où l'on s'est presque toujours peu occupé du dogme; et souvent on en a livré l'établissement et l'explication à l'imagination des poètes, qui l'ont si ridiculement travesti, que l'homme vertueux l'a été, non d'après les exemples des dieux, mais malgré leurs exemples.

(5) De ce corps de doctrine, dont plusieurs points répugnent à la raison, sortent des préceptes sages et respectables. Les principaux sont au nombre de dix : défense, 1°. du meurtre; 2°. du vol; 3°. du mensonge; 4°. de manquer à sa parole; 5°. de se livrer à des désirs déréglés; 6°. de céder à l'impulsion de

la colère ; 7°. de rester dans l'ignorance sans faire effort pour en sortir ; 8°. de parler sans utilité ; 9°. de souiller son corps ; 10°. de faire tort ou injure à autrui. A ces prohibitions sont ajoutées deux injonctions : rendre un culte aux idoles et aux ancêtres , secourir quiconque souffre : cette dernière injonction, cette conversion de la loi naturelle en une loi religieuse , et cette consécration de la sensibilité lui ont donné tant d'énergie, qu'il n'est aucun pays sur la terre où le malheur excite plus d'intérêt, et où la misère obtienne plus de secours.

(6) Le culte ne mérite pas les mêmes éloges ; et même indépendamment de l'illusion des objets vers lesquels il est dirigé, il ne peut être dans la plupart de ses formes avoué par la raison. A la vérité, les idoles ne sont pas aussi ridicules que dans d'autres pays, en ce qu'elles n'offrent à l'adoration que des êtres animés ; et dans l'erreur qui divinise les substances terrestres, c'est un moindre égarement que cette adoration soit dirigée vers des êtres choisis dans le règne le plus parfait de la nature.

Toutes les communes ont un temple, dont la grandeur, la simplicité et l'éclat dépendent de la richesse ou de la pauvreté et du degré de zèle de la commune. Quelques-uns de ces temples ne sont que des hangars, d'autres sont de beaux et grands édifices, dont la forme extérieure est un grand carré long, et dont l'intérieur est orné avec une grande magnificence ; mais les figures des idoles sont bizarres ou même difformes, et c'est une grande faute de ne pas rendre la Divinité intéressante et respectable en lui donnant les traits de la beauté. Dans ces temples sont des cloches ; mais qui sont sans battans, et dont on ne tire du son qu'en les frappant avec un marteau. La fonte d'une cloche est un événement religieux ; on s'assemble pour en être témoin, et par piété on jette dans l'airain fondu de petits morceaux d'or.

La loi religieuse ordonne d'adorer les idoles ; mais ne marque pas positivement en quoi doit consister cette adoration, et si elle s'adresse à l'idole même, ou à l'être qu'elle représente ; ce qui est une grande source d'égarement, d'autant que toute masse d'hommes,

étant nécessairement peu éclairée, est disposée à arrêter sa pensée et son sentiment sur ce qui frappe les sens. Le culte, en l'honneur des idoles, consiste en des prières, des sacrifices d'animaux, des festins, des luttes; mais les lutteurs ne se frappent point, ils s'efforcent seulement de se terrasser; ce qui rend ce genre de combat plus analogue à un hommage religieux, et plus agréable aux yeux d'un peuple doux, et qui a répugnance pour l'effusion du sang et pour le meurtre.

Chaque commune a un génie tutélaire, dont il n'existe aucun signe représentatif, mais qui pourtant a un temple, et reçoit des sacrifices; et chaque village met un grand intérêt à la supériorité de son génie sur les autres. Il n'y a pas long-temps que leur prééminence était à certaines époques mise au concours; des barques dans lesquelles étaient les titres de ces génies, étaient placés sur terre; et par quelques artifices secrets, ces barques paraissaient s'agiter elles-mêmes; celle qui faisait le plus grand mouvement remportait la victoire; et pour prix de ce triomphe, le village que protégeait le génie de la barque,

était exempt d'impôt. Mais l'empereur actuel a aboli ce ridicule concours, et le prix attribué à la victoire.

Cependant encore aujourd'hui, quand une commune estime avoir reçu de son génie quelque grand service, elle en rend compte à l'empereur, qui accorde au génie un brevet d'honneur, qu'on enferme dans un vase d'or ou doré, et qui, dans de grandes occasions, est porté solennellement dans des processions. Ces bons génies n'empêchent pas que la commune ne soit persécutée par un mauvais génie; et il est des hommes d'une imagination si vive et si faible, que, se croyant poursuivis par cette puissance malfaisante, ils entrent dans une agitation continuelle et terrible, et font des sauts prodigieux, qui semblent au-dessus des forces humaines. Les habitans des communes rendent des hommages et font des sacrifices à leur mauvais génie, ainsi qu'au bon; mais plus encore au mauvais, parce que la dévotion tunkinoise est plus électrisée par la crainte que par l'affection ou par la reconnaissance.

On rend aussi un culte au ciel, à la terre,

aux montagnes, aux forêts, aux vents, aux eaux, à des dieux de la maison qu'on appelle les dieux de la Cuisine.

Après ces cultes vient celui des ancêtres, objet d'une profonde vénération ; on voit en eux des êtres célestes, des divinités secondaires, qui surveillent et protègent les familles auxquelles elles ont appartenu, et qui ont d'autant plus de pouvoir, que leur vie sur la terre a été plus sainte. Le culte qu'on leur rend est d'une espèce particulière ; on leur érige des autels sur lesquels n'est placé aucun simulacre ; cependant on leur fait des sacrifices par lesquels on imagine qu'en vertu d'une sympathie occulte entre les morts et les vivans, la partie de l'être humain, qui subsiste encore, est rappelée momentanément sur la terre ; et on estime que l'odeur que répand la chair des victimes, est un aliment agréable à leurs âmes. Telle est l'opinion des personnes les plus éclairées ; mais les gens du peuple croient que les âmes des défunts résident dans de petites tablettes placées dans la maison de leurs descendants en signe de commémoration.

Les

Les sacrifices en l'honneur des ancêtres ont lieu quatre fois l'année, et en outre se renouvellent tous les trois ans avec une grande solennité, et encore à l'anniversaire de la mort, qui est célébré même après un long espace de temps. Le chef de la famille est autorisé à en contraindre tous les membres à contribuer à la dépense de ces sacrifices, et à venir en personne faire leurs prostrations devant le tombeau. Quelquefois ces cérémonies, par l'obligation légale, et plus encore par le point d'honneur qu'on met à leur éclat, deviennent si dispendieuses, qu'elles entraînent la ruine des familles.

Par une suite de cette croyance et de cette vénération, on a un grand respect pour les tombeaux, et on met une grande importance à leur situation et à la manière de les orienter.

Au-dessus de toutes ces formes de culte et de tous les sacrifices, il en est un qui se fait tous les ans au ciel, comme étant la source de toute puissance céleste. L'empereur seul a droit de faire ce sacrifice, et quiconque se permettrait ce genre de culte, se rendrait coupable d'un crime de lèse-majesté.

Quelque grande importance qu'on attribue à ces sacrifices, on n'imagine pas, comme dans le paganisme, qu'on puisse y découvrir l'avenir, et que les débris des animaux immolés donnent des indices de la volonté des dieux.

(7) Les bonzes, qu'on nomme *su*, c'est-à-dire maîtres ou docteurs, sont les ministres des autels; mais ils ne peuvent être assimilés à nos évêques ni à nos curés. Ils n'ont aucune autorité spirituelle, et leurs fonctions se bornent à diriger les sacrifices et les cérémonies du culte, à prêcher, et à chanter les louanges des divinités. Les assistans ne chantent point, mais à chaque pause du chanteur, ils font des prostrations. Ces bonzes n'ont pas même l'exercice exclusif de ces fonctions sacerdotales; car quiconque a le talent de la parole, peut se livrer à la prédication. Dans plusieurs communes, il n'y a point de bonzes, et le chef de la commune le remplace; mais pour les sacrifices aux ancêtres, c'est le chef de la famille qui en est chargé, et qui s'acquitte de cette fonction dès qu'il a atteint l'âge de douze ans.

Les bonzes destinés à la desserte des temples, ne s'astreignent à aucune privation, et se permettent le mariage; mais une autre classe de bonzes vit dans la retraite, ne porte que des vêtemens simples et modestes, a toujours à son côté un chapelet, garde le célibat, et observe des jeûnes.

Ils n'ont point de revenus particulièrement attachés à leurs fonctions; mais ils sont entretenus sur les revenus des temples, qui sont considérables. Ils ne font point de vœux, et ne croient pas qu'il soit sensé d'enchaîner sa volonté pour l'avenir; ils ne se soumettent à aucune macération, à aucun de ces pieux tourmens qu'une démente superstitieuse a rendus communs dans l'Inde: cependant ils ne sont pas tous exempts d'un enthousiasme fanatique; on en a vu se dévouer aux plus cruels supplices pour acquérir une plus grande renommée de sainteté; et d'autres qui se sont fait attacher sur un bûcher, et y ont péri dans les flammes au milieu des applaudissemens de leurs admirateurs. L'empereur actuel a défendu ces pieux suicides, et a arrêté l'explosion de ce délire religieux.

La plupart des bonzes, surtout aujourd'hui, sont moins disposés à donner des preuves effrayantes d'un zèle religieux, qu'à veiller sur leurs intérêts temporels, et à se saisir des animaux immolés pour les sacrifices. Il est pourtant quelques genres de sacrifices où tous les assistans sont admis à se nourrir de la chair des victimes, et il n'est pas très-rare qu'en y joignant des liqueurs spiritueuses, dont ces pieux convives font un usage excessif, ils sortent de leurs saints repas dans un état d'ivresse.

Pendant long-temps des bonzesses ont formé des communautés qui avaient des revenus fondés; mais, soit que ces biens aient été dissipés, soit que la vie de communauté ait déplu, il n'y a plus aujourd'hui que des bonzesses quêteuses, filles, femmes ou veuves.

(8) Telle est la religion du Tunkin, de la Cochinchine, et des sujets de l'empereur les plus civilisés; mais il n'est pas certain que les sauvages du Lac-tho, du Laos, du Tsiampa aient aucune religion, qu'ils reconnaissent quelque dogme, ni qu'ils adoptent un culte quelconque. On sait que les habitans du Tsiampa sont cir-

concis ; mais on ignore si cette opération est une précaution ou une mesure médicale, ou un acte de religion. Ils n'ont ni prêtres ni pagodes ; mais on assure que quelques-uns d'eux font des sacrifices à un esprit, qu'ils appellent *Nhang*, et qu'ils regardent comme l'auteur de tout ce qui leur arrive. Dans le Lac-tho, les habitans, qui forment des communes, ont des idoles qui ne sont pas les mêmes que celles du Tunkin ; et les parens n'obtiennent point le même respect que dans ce dernier pays. Les enfans les traitent avec une sorte d'égalité, et quelquefois les querellent assez rudement.

Parmi les Laociens errans, il en est qui croient à une puissance surnaturelle et supérieure aux forces humaines. Dans leurs malheurs, ils s'adressent à elle en élevant leurs bras vers le ciel et les y tenant long-temps suspendus. Dans ce pays, les pères sont plus vénérés que dans le Lac-tho, mais moins que dans le Tunkin : à leur mort on brûle leurs corps, mais on conserve leurs têtes comme des monumens précieux.

Nous ne croyons pas devoir compter au

nombre des religions la magie, qui est fort en vogue dans ce pays; l'empereur actuel l'a proscrite lors de son avènement au trône; mais comme il n'a pas mis une grande attention à l'exécution de cette défense, les magiciens ont continué l'exercice de leur profession, et ont conservé un grand crédit sur les esprits faibles et timides, ce qui, dans tous pays, comprend le plus grand nombre des hommes.

Les magiciens se vantent de conjurer et de combattre les esprits malfaisans, et de les faire passer dans le corps de ceux qu'ils veulent perdre; et, en effet, par leurs artifices, aidés de la prévention des imaginations faibles, ils causent de très-fortes convulsions. Ils se mêlent aussi de prophétiser, et font la fonction de médecins, qu'ils remplissent par des invocations et des conjurations, auxquelles ils joignent pourtant quelques remèdes; et quand le malade guérit par le cours de la nature ou par l'effet des remèdes, la guérison est attribuée à des moyens surnaturels.

Il est aussi des aveugles qui font le métier de devins, et des femmes qui se prétendent

inspirées et font connaître ce qui arrive aux absens. Enfin, il est des astrologues qui réduisent la divination en système; et d'après l'état du ciel, au moment de la naissance ou du mariage, prédisent le sort des nouveaux-nés ou des nouveaux mariés.

Il serait impossible de décrire tous les pronostics, toutes les superstitions qui ont de l'empire sur l'esprit de ce peuple; le vol et le chant des oiseaux forment des présages favorables ou sinistres; une poule qui chante comme un coq est d'un mauvais augure, on la tue; il en est de même d'un chien qui se traîne sur deux pattes. Si le matin, en sortant de chez soi, on rencontre une femme, on la maudit, parce que cette rencontre est une annonce que la chasse ou la pêche, ou toute autre affaire pour laquelle on sort, ne réussira pas; mais si c'est un homme qu'on rencontre, tout doit réussir. Si la première personne qu'on trouve en son chemin éternue, c'est un présage si effrayant, qu'on retourne chez soi. Par une suite de ces préventions, quand on bâtit une maison, on consulte pour savoir de quel côté il faut la tourner pour y vivre long-temps et y avoir

beaucoup d'enfans : superstitieuses puérités qui, chez presque tous les peuples, offrent dans les dernières classes de la société le spectacle de la faiblesse de l'esprit humain.

(9) Tandis que la masse de la nation, n'osant juger les dieux et leurs préceptes, suit une religion absurde que la loi sanctionne, et que confirme et consacre un long usage, les principaux personnages de l'État, surtout les lettrés, dédaignent des opinions insensées et des cérémonies ridicules, ne se soumettent au culte des idoles que par déférence pour la loi et par égard pour les préjugés populaires, et adhèrent à la doctrine de Confutzée, oracle de la Chine, qui n'est pas moins respecté dans le Tunkin.

Cette doctrine, considérée comme un dogme religieux, n'en a point cependant le caractère essentiel, puisqu'elle n'est point annoncée comme transmise par la divinité, mais n'est que l'opinion d'un homme, à la vérité réputé le plus sage qui ait honoré l'espèce humaine.

Les principes de Confutzée sont des conceptions d'une haute sagesse ; il reconnaît un Être Suprême ; il estime que la raison humaine

en est une émanation ; que la loi religieuse se borne à prescrire de se conformer à la loi de la nature et aux lumières de l'entendement. Ses préceptes sont les conséquences de ces principes : travailler à se connaître, afin de perfectionner son être ; étudier la nature des choses, afin de distinguer ce qui peut être obtenu, et par conséquent doit être désiré et recherché ; donner de bons exemples, afin de contribuer à l'amélioration de ses semblables.

Les sectateurs de Confucée, en admettant un Être Suprême qui dirige toutes choses, croient cependant ; ainsi que les philosophes grecs, que le monde est éternel ; ce qui forme une contradiction évidente.

Ils adorent ce maître de l'univers, mais sans aucun culte ostensible, sans autels, sans prêtres ; ils lui rendent hommage par un sentiment intérieur, persuadés, ainsi que d'anciens philosophes, que l'hommage le plus agréable à la divinité est de se rapprocher d'elle par la rectitude et la sainteté des actions, et de lui ressembler par la vertu (\*).

---

(\*) *Satis coluit deos, qui imitatus est.*

Ils élèvent cependant des temples à Confutzée ; ils lui font des sacrifices ; ils font en son honneur des libations , le considèrent comme un être supérieur à l'homme , l'invoquent pour obtenir de lui les lumières nécessaires pour l'intelligence de ses livres ; et comme l'obtention de cette science est l'objet principal de ces sacrifices , ils n'y admettent point les femmes.

Ces temples de Confutzée sont les seuls à la construction et à l'entretien desquels le gouvernement contribue ; il en élève et en entretient un dans chaque province. La dépense des autres temples est à la charge de ceux qui les fréquentent , ou il y est pourvu sur des fonds qui leur sont attribués depuis longtemps.

Les sectateurs de Confutzée font des sacrifices aux ancêtres ; mais ils n'y attribuent pas la même importance que le peuple ; ils n'y portent pas la même croyance ; ils n'imaginent point que les âmes de ces ancêtres respirent l'odeur des victimes qui leur sont offertes ; ils ne voient dans cette apparence de culte qu'un hommage , un acte de véné-

ration qui perpétue la piété filiale, premier sentiment qu'inspire, premier devoir que prescrit la nature, et base de nombre d'affections louables; plusieurs souverains de la Chine et du Tunkin ont adopté cette interprétation,

On prétend que, dans cette secte, on est divisé sur la croyance de l'immortalité de l'âme; que les uns croient que l'âme des méchans périt avec leur corps, que l'âme du juste survit seule, et que cette survie est sa récompense; d'autres croient que l'âme, par son essence, est nécessairement immortelle: mais, dans l'une ou l'autre de ces opinions, on ne croit point à des récompenses futures. On pense que l'excellence de la vertu suffit pour la faire aimer et pratiquer.

Une telle doctrine est certainement une des plus nobles conceptions qui soit sortie de la tête de l'homme; mais son caractère est plus philosophique que religieux; elle est plus propre à éclairer l'esprit qu'à réprimer et contenir les passions; aussi les mandarins chinois, instruits des principes de cette morale sublime, n'en sont-ils pas moins sujets à nombre de vices, et les mandarins tunkinois

n'en sont pas exempts, quoique moins indécemment immoraux.

Bien plus, quelques hommages qui soient dus aux principes élémentaires de la doctrine de Confutzée, si l'on porte ses regards sur quelques parties des ouvrages de ce prétendu sage par excellence, ce Dieu de quelques esprits forts qui n'en veulent pas reconnaître d'autres, ce génie sublime disparaît; quelquefois, au lieu d'idées philosophiques, on ne trouve que des opinions ridicules, la jactance d'un charlatan, comme, par exemple, quand il prétend apprendre à découvrir l'avenir par l'arrangement de baguettes, qui, jetées en l'air sans méthode et sans art, retombent par terre dans un ordre dont le hasard décide.

(10) Parmi les religions qui ont des sectateurs dans les États de l'empereur du Tunkin, doit être compté le Christianisme, qui, dans cet État, a eu le même sort que dans plusieurs autres États de l'Asie. Introduit à la faveur du commerce, il s'y est accrédité par la propagation des sciences et des arts; puis devenu suspect par les indiscretions de quel-

ques missionnaires, et redouté par la liaison des intérêts religieux avec des intérêts politiques, il a été prohibé.

Les Portugais, ayant pénétré dans la mer du Sud, ouvrirent un commerce avec la Chine, le Japon et la Cochinchine, et en même temps cherchèrent à y répandre les lumières de l'Évangile; ils n'ont eu que plus tard des relations avec le Tunkin, et ce n'est qu'au commencement du dix-septième siècle qu'ils y ont introduit des marchandises et des missionnaires. C'est par cette nation que la religion chrétienne a d'abord eu accès dans le Tunkin, et pendant long-temps, même dans les lois de l'État, elle n'a eu d'autre dénomination que celle de religion portugaise.

Quelque temps après les Portugais, les Français firent aussi dans le Tunkin quelques légères entreprises de commerce, et en profitèrent pour propager la foi chrétienne. Les Anglais, et surtout les Hollandais, avaient des établissemens beaucoup plus considérables que ceux des Français; mais leur commerce absorbait toute leur attention.

L'ordre des Jésuites tant célébré, tant con-

suré, et qui a mérité ces éloges et cette censure, a envoyé dans le Tunkin les premiers missionnaires, qui y furent accueillis et considérés, parce qu'ils y portèrent les notions des arts européens ; mais la guerre étant survenue entre le Tunkin et la Cochinchine, les Jésuites qui étaient plus anciennement établis et plus favorisés dans la Cochinchine, furent soupçonnés d'avoir servi cet État, et d'avoir engagé les Portugais à lui donner des secours ; en conséquence ils furent expulsés du Tunkin.

Louis XIV, qui réunissait des vues religieuses à des vues politiques, fit passer dans ce pays des prêtres du séminaire des missions étrangères établi à Paris, et le pape donna à quelques-uns d'eux le titre de vicaires apostoliques. Ces missionnaires se donnèrent pour des directeurs des comptoirs du commerce français, et ayant fait à l'empereur et aux principaux personnages de la cour des présents de marchandises de leurs pays, obtinrent la permission de former un établissement de commerce, qui devint une école évangélique, où, pour les seconder dans ces travaux

spirituels, ils appelèrent quelques Dominicains ou autres religieux.

Les Jésuites portugais, ayant vu que la tolérance était rétablie dans le Tunkin, y revinrent, et comme ils avaient ouvert cette mission, ils trouvèrent mauvais que d'autres prêtres qu'eux s'en rendissent les maîtres. Les querelles entre ces deux classes de missionnaires devinrent assez vives pour nécessiter l'intervention de la cour de Rome, qui ordonna que les Jésuites, en attendant qu'il fût donné une décision sur leurs prétentions, sortiraient du Tunkin.

Le titre qu'avaient pris les prêtres des missions étrangères, de directeurs des comptoirs français, ne tarda pas à paraître illusoire, parce que Louis XIV étant entré en guerre avec les puissances maritimes, il ne parut plus de vaisseaux français sur les côtes du Tunkin; cependant ces missionnaires se maintinrent encore quelque temps par suite de l'affection et de la considération qu'ils avaient obtenues.

Pendant tout le dix-huitième siècle, l'exercice de la religion chrétienne a été dans le

Tunkin prohibé par les lois, quelquefois cependant toléré, mais à diverses époques poursuivi avec cruauté; il a été défendu sous des peines graves de le professer, et sous peine de mort de le prêcher; plusieurs missionnaires ont péri dans les supplices; plusieurs néophytes ont été emprisonnés ou condamnés à des travaux infâmes; nombre de chrétiens ont apostasié. Les principales époques des persécutions sont les années 1712, 1722, 1773; mais dans les temps de troubles et de guerres civiles, le Gouvernement a perdu de vue la croyance religieuse. L'année 1790 a été une de celles où la religion a éprouvé un traitement plus favorable, et il a été permis aux missionnaires de s'établir dans le pays, à titre de mathématiciens. Ces alternatives ont aussi eu lieu dans la Cochinchine; il y a eu des temps où les chrétiens y ont été traités avec une grande cruauté, des temps où ils ont obtenu indulgence. En 1774, il fut ordonné que tous ceux qui avaient été emprisonnés ou condamnés à diverses peines, à raison de leur religion, seraient mis en liberté.

« Soit dans le Tunkin, soit dans la Cochinchine,

chine, dans les temps même les plus favorables, les missionnaires et les nationaux convertis ont été exposés à de grandes vexations, par la faculté qu'ont eu les mandarins de faire exécuter strictement les lois; l'empereur actuel paraît avoir sur la religion des principes très-libres et un régime indulgent. En général, le Gouvernement tunkinois n'est pas persécuteur; et même ne paraît pas mettre une très-grande importance à l'adoption des opinions religieuses; mais il répugne à l'introduction de toute nouvelle croyance, comme à une innovation dangereuse dans un État, où les usages ont force de lois; il voit dans les religions moins des sectes que des partis, et il suspecte la religion catholique comme il le tue secrètement par la politique.

Indépendamment des dispositions du Gouvernement favorables ou contraires, plusieurs obstacles s'opposent à la propagation de la foi chrétienne: l'obligation dans laquelle est tout sujet de l'empereur de contribuer au culte des idoles; la nécessité de comparaître quelquefois à des fêtes qui ont également un caractère civique et religieux; les hommages

rendus aux ancêtres, hommages qui ont quelque apparence de culte. Les Jésuites avaient toléré ces usages, dont il est difficile de détacher les nationaux ; ils trouvaient bon que, dans la contribution pour les temples des idoles, on ne vît qu'un impôt exigé par le souverain, et dont le paiement était inévitable ; que dans les cérémonies publiques on ne considérât qu'un devoir civique ; et que dans les devoirs rendus aux ancêtres, tout se rapportât à l'affection et à la moralité ; mais la cour de Rome n'a point approuvé cette indulgence. Un autre obstacle plus grand encore est la renonciation à la polygamie, et l'obligation imposée à quiconque se convertit, de s'en tenir à une seule femme, tandis que les lois et les usages en accordent autant qu'on peut en entretenir.

Cependant, malgré ces difficultés, le Christianisme a été embrassé par un assez grand nombre d'habitans de ces pays. Dans le cours du dix-huitième siècle, il y a eu des temps où l'on a compté dans le Tunkin jusqu'à deux ou trois cent mille chrétiens ; au commencement du dix-neuvième siècle, on a estimé

qu'il y avait dans le Tunkin trois cent vingt mille chrétiens et soixante mille dans la Cochinchine. C'est pour l'un de ces États environ le cinquante-cinquième de la population, et pour l'autre le vingt-cinquième ; et ces chrétiens se distinguent de leurs compatriotes par des mœurs plus pures, une probité plus exacte, et l'accomplissement de tous les devoirs de l'homme, du citoyen, du sujet.

Certes, ils sont bien estimables les pieux missionnaires, qui, en ouvrant à cette nation les portes du ciel, lui procurent une amélioration humaine et civique ; et qui, pour cette sainte et bienfaisante entreprise, bravent les fatigues, les dangers, les supplices. Si l'incrudélité, qui a ses préjugés et son fanatisme, veut être juste, elle ne doit voir qu'avec vénération ces héros religieux, qui, sans être inférieurs aux héros guerriers par le courage, leur sont supérieurs par le but auquel ils tendent ; conquérans d'âmes, qui rendent la terre le séjour de la vertu, et par la vertu le séjour du bonheur.

## CHAPITRE VI.

### *Mœurs.*

(1) LE tunkinois, doué d'une rectitude naturelle de pensée et de sentiment, a de l'attrait pour tout ce qui est sage, juste, bon. Quoique dans diverses circonstances, et sur plusieurs objets, il soit tombé dans de grands égaremens par défaut de lumières, par des préjugés insensés, par l'impulsion des passions et la violence de l'esprit de parti, dans sa conduite habituelle il montre un grand respect pour les principes de la morale.

Comme le droit de propriété, par l'attribution d'une jouissance exclusive, contrarie tous les intérêts, autres que celui du propriétaire, les atteintes portées à ce droit sont, chez tous les peuples, les actes d'immoralité les plus communs; et on a remarqué qu'ils le sont moins dans le Tunkin que dans la plupart des autres pays de l'Asie. D'abord,

on n'y voit point, comme en Chine, des vœux se confédérer, former des armées, livrer des batailles, piller les campagnes, assiéger et prendre les villes; l'esprit de rapine s'étendre sur les mers, et le navigateur redouter les corsaires de sa nation autant que les vaisseaux ennemis ou les ouragans.

Cependant, la probité nationale n'est pas au même degré chez les divers peuples soumis à la domination de l'empereur; et, à la honte de l'ordre social, les peuples les moins civilisés sont ceux en qui la probité est le plus remarquable. Il est dans le Laos des familles qui, depuis plusieurs générations, exercent la profession de portefaix, et transportent des ballots de marchandises du Laos dans le Tunkin, et quelquefois du Tunkin dans le Laos: les hommes, les femmes, les enfans en âge de marcher sont employés à cette profession; et il n'y a jamais eu parmi eux un seul exemple d'infidélité. Dans ces voyages, ils font passer la nuit au propriétaire de la marchandise au haut des arbres, pour le mettre à l'abri des attaques des bêtes féroces; pour eux, ils couchent à terre

après des marchandises pour en assurer la conservation. Dans les relations de commerce entre les habitans du Lac-tho ou du Laos, et ceux du Tunkin, ou de la Cochinchine, s'il y a quelque fraude, c'est presque toujours de la part de ces derniers; cependant on ne trouve chez aucun de ces peuples la mauvaise foi qu'on reproche aux Chinois, infidélité aux engagemens, et falsification des marchandises; double balance, dont une pour la vente, une pour l'achat; mépris pour la loyauté: la supercherie, la fourberie n'étant regardées que comme des tours d'adresse, et une ingénieuse industrie. On a prétendu qu'il n'existait chez les Tunkinois plus de bonne foi que chez les Chinois, que parce qu'il est moins ingénieux, moins fin, moins subtil; mais quoique ce jugement ne soit pas sans quelque fondement, il est trop rigoureux; et d'ailleurs, si l'on soumettait les actions qui paraissent les plus estimables à une recherche sur leur origine et leurs motifs, on s'exposerait à compromettre souvent le respect qu'elles inspirent.

(2) On ne peut du moins attribuer à une

imperfection la répugnance du tunkinois pour l'effusion du sang humain, et son aversion pour le meurtre; sentiment marqué dans les querelles des gens du peuple, qui, en se frappant, cherchent à se faire mal par les coups qu'ils se portent, en s'abstenant d'en porter de tels qu'ils puissent être mortels.

(3) Le tunkinois, par la sensibilité de son âme, non-seulement répugne à nuire à son semblable, mais il ne peut voir avec indifférence la misère et la douleur. Quiconque souffre est estimé créancier de celui qui peut le secourir; et ce secours ne paraît qu'un acte de justice.

Ce sentiment de bienfaisance et de générosité se manifeste même dans une classe d'hommes auxquels la médiocrité de la fortune semble interdire l'usage de cette vertu. L'homme le moins riche, qui'a fait une chasse ou une pêche heureuse, n'en jouit qu'imparfaitement, s'il n'en fait part à autrui. Les proverbes sont l'expression des sentimens d'une nation; et chez celle-ci, le proverbe en usage est: *la nature est libérale, il faut l'imiter.*

(4) Le tunkinois connaît le besoin des âmes tendres, le besoin d'aimer et d'être aimé; par où il faut entendre non-seulement cette affection, dont le germe existe dans la différence des sexes, mais cette union des âmes indépendante des sens, volupté pure, exempte d'inégalités, de troubles, de remords. Le Tunkin est la patrie de l'amitié; c'est là qu'elle se manifeste par les symptômes les plus honorables, et par les procédés les plus généreux; l'inégalité des fortunes effacée, et la division des propriétés anéantie. L'ami dispose du bien de son ami comme du sien propre; en son absence, il s'en sert pour son utilité, et même il la donne, s'il le juge convenable; qui n'en userait pas ainsi, et se plaindrait d'un tel procédé, serait réputé ne pas connaître l'amitié. Les intérêts se confondent ainsi que les droits. Le bonheur ou le malheur de l'un fait le bonheur ou le malheur de l'autre. Ce sont deux êtres identifiés par le sentiment.

(5) L'amitié germe dans le cœur du tunkinois, dès qu'il est capable d'un sentiment; elle est une suite de la vénération affectueuse

que, dès les premiers momens de son existence, il conçoit pour son père, et qui ne se dément jamais. Nous avons vu que les ancêtres sont des espèces de dieux; or, un père est un ancêtre vivant. Dirigés par lui, les jeunes gens ont un frein contre les passions, maladies morales, inséparables de la jeunesse. D'autre part, la piété filiale est excitée par la tendresse paternelle. C'est dans ce pays que le bonheur d'être père est le mieux senti; avoir beaucoup d'enfans, c'est avoir beaucoup de serviteurs; c'est s'entourer de beaucoup d'amis; c'est s'assurer du culte d'une nombreuse postérité.

Les devoirs que la parenté impose, et les sentimens qu'elle inspire, ne se bornent pas aux personnes les plus rapprochées par l'ordre de la nature; ils s'étendent à tous ceux qui ont une origine commune; et l'obligation de se réunir pour rendre un culte aux ancêtres, renforce les liens qui attachent les parens les uns aux autres. Au défaut de la parenté, l'âge suffit pour donner des droits à la vénération. Les vieillards sont traités avec un respect qui semble religieux; leur ex-

périence leur donne un grand ascendant, leurs conseils semblent des ordres. Dans les assemblées publiques, la première place leur est assignée, quand les rangs ne sont point déterminés par les dignités; et il a été reconnu chez toutes les nations, que cette déférence respectueuse pour l'âge est le garant des mœurs.

(6) Les femmes ne sont point, comme dans une grande partie du monde, esclaves et prisonnières dans leurs maisons; elles ne sont pas non plus, comme dans plusieurs États européens, affranchies par les mœurs de la dépendance dans laquelle les place la loi. Dans les classes astreintes à des travaux corporels, elles partagent ceux de leurs époux; dans les classes plus relevées, elles s'occupent de tout ce qui peut leur donner des moyens de plaire; dans tous les rangs, leur objet est de joindre aux plaisirs de l'amour les sentimens de l'amitié, l'accomplissement des devoirs d'une mère de famille; les services d'un bon économiste. Elles jouissent d'une grande liberté, sortent seules, peuvent aller rendre visite à leurs amies. La seule

réserve qu'observent les femmes d'un haut rang, est qu'elles sortent dans des palanquins garnis de jalousies, à travers desquelles elles peuvent voir sans être vues. Le tunkinois dédaigne les mesures et les précautions que prend la jalousie inquiète des Chinois et d'autres peuples, et il est rare que les femmes abusent de cette liberté ; elles ne se livrent à la société qu'avec une grande discrétion, même lors des visites qu'on fait à leurs époux ; la direction d'un nombreuse famille, et les arrangemens domestiques, les garantissent des égaremens qui, le plus communément, sont une suite de l'oisiveté.

Dans ce pays on apprécie les femmes, et on les recherche en mariage, d'après un mode d'estime plus sensé qu'il n'est en Europe. La beauté n'est qu'un mérite secondaire ; et on préfère même à la fortune, une constitution qui dénote santé et force, une conformation qui promette fécondité, un caractère dont on puisse attendre une société heureuse, un esprit sage sur lequel on puisse se reposer du gouvernement de la maison ; et on met si peu d'importance à une primauté de jouissance,

que si une fille a souffert violence, sans qu'il y ait eu de sa faute, et qu'elle ait toujours eu une bonne conduite, cet accident n'empêche pas qu'elle ne soit avec empressement recherchée en mariage.

Les hommes opulens, qui ont une grande quantité de femmes, et qui les prennent comme des maîtresses, prisent moins en elles la beauté que les talens, qui peuvent rendre leur société agréable, l'agrément de la voix, l'habileté à jouer des instrumens, la grâce dans la danse; cependant cette recherche voluptueuse ne va pas, comme dans plusieurs contrées de l'Orient, jusqu'à faire élever des filles pour les rendre dignes par leurs talens de servir aux plaisirs et à l'amusement des grands de l'Etat; on s'en rapporte aux dispositions naturelles, et à une éducation soignée, sans qu'elle soit dirigée par une telle vue.

(7) La décence est une vertu respectée et observée; mais elle n'est point du même genre que dans les autres pays. Les femmes mettent peu d'importance à se soustraire aux regards des hommes; la douceur du climat fait qu'elles laissent à nu une partie de leur

corps; et pour ce qui est couvert, la légèreté des vêtemens en rend les formes sensibles. Souvent elles se baignent dans les rivières et dans les canaux, même à peu de distance du grand chemin, où elles peuvent être facilement aperçues, soit en entrant dans le bain, soit en en sortant; et même il n'est pas très-rare que des hommes et des femmes se baignent dans le même vivier ou dans le même canal; seulement les femmes y descendent d'un côté, et les hommes de l'autre, les deux sexes se tournant le dos; et se retourner par curiosité ne serait pas un procédé convenable. L'habitude de voir le corps humain sans les voiles dont on le couvre dans d'autres pays, énerve la sensation que produit ailleurs la découverte de ce qui est habituellement caché. Mais tandis qu'une si grande licence est accordée à l'organe de la vue, tout est refusé à l'organe du tact; et un homme qui toucherait une femme sans son consentement, ne fût-ce que le bout de son doigt, serait réputé lui avoir fait une insulte grave.

(8) Malgré cette réserve, la liberté de la communication entre les deux sexes occasionne

quelques jouissances illicites; mais la prostitution n'est pas portée au point où elle a lieu dans la plupart des pays chauds, et il est rare que les femmes mariées soient infidèles. Il y a des femmes qui font commerce de leurs charmes, mais ce sont des personnes libres. Dans les grandes villes, on tolère les mauvais lieux; mais ils n'y sont pas communs, et n'ont pas de publicité. On porte plus loin l'indulgence dans les ports de mer ou dans leur voisinage, parce que les navigateurs, privés pendant long-temps du commerce des femmes, ont pour elles un empressement dont il faut garantir les femmes mariées, en offrant d'autres objets; mais il est presque sans exemple que, comme dans plusieurs parties de l'Asie, un père prostitue sa fille, ou un mari sa femme; cependant le haut prix dont les étrangers payent leurs plaisirs dans un pays où toutes choses sont à bon compte, peut quelquefois donner lieu à cette infamie; et quelques voyageurs ont témérairement imputé à la nation, ce que l'indigence peut se permettre sur les côtes.

• Ces relations avec l'étranger sont l'occasion

et la mesure du dérèglement des mœurs, et par cette raison il est plus grand dans la Cochinchine que dans le Tunkin ; la pudeur, compagne ordinaire de la chasteté, y est moins observée, et les femmes, par une licence dégoûtante, s'y permettent de satisfaire leurs besoins en présence des hommes, croyant n'avoir rien à se reprocher, pourvu qu'elles ne mettent point à découvert les parties de leur corps que les lois absolues de la décence défendent de laisser voir. Dans l'intérieur des terres, la chasteté est encore plus sévèrement observée que dans le Tunkin ; quoique les femmes et les filles, par la simplicité des mœurs, y vivent sans conséquence dans une grande intimité avec tous les hommes ; celui qui tenterait de les séduire, ou qui prendrait avec elles la moindre liberté, serait traité comme un malfaiteur ; on ne tolère pas même ces hommages et ces petites attentions, qui ne sont en Europe que l'expression d'une politesse sans prétentions, et d'une galanterie sans désirs.

La violation des lois de la nature, et les honteux égaremens de l'amour, communs

et souvent indécentement publics dans les pays chauds, sont inconnus dans ce pays; et s'ils y ont lieu, d'après la rareté et l'obscurité de ces vices, ils ne peuvent être réputés nationaux.

Ce pays commence aussi à se purger de ces monstres humains qui, privés de leur sexe, n'ont ni les grâces du sexe auquel ils n'appartiennent pas, ni l'énergie du sexe que leur avait donné la nature, mais qui réunissent les vices de l'un et de l'autre. Avant l'empereur actuel, la cour en était remplie; et actuellement l'impératrice, les autres femmes de l'empereur, et les femmes d'un haut rang, sont servies par des personnes de leur sexe.

(9) Dans les relations avec les étrangers qu'admet le Gouvernement, le tunkinois se montre encore sous un aspect intéressant; il n'a point la froide insouciance et l'orgueil insensé des Asiatiques; les Européens le trouvent communicatif, accueillant, serviable, disposé à donner les notions que désire la curiosité, s'efforçant de suppléer par des signes à la difficulté que la différence des langues met à la transmission des idées; empressé

à

à tirer instruction des Européens, dont il ne se dissimule pas la supériorité.

(10) Ce peuple a la réputation d'être celui de l'Asie le plus avide de jeux et de plaisirs, le plus enclin à la gaité ; disposition ordinaire des esprits légers et peu portés à la méditation, et épanouissement des âmes pures, qui, n'ayant rien à dissimuler, cherchent, dans ce qui les entoure, des sujets de récréation.

(11) Il aurait assez de penchant pour la luxe, s'il n'était contenu par des lois somptuaires qui règlent le degré de magnificence permis dans les habits, les meubles, les maisons, et le proportionnent aux dignités ; institution qui peut être critiquée, en ce que restreignant les jouissances, elle ôte au travail et à l'industrie une impulsion qui leur est nécessaire, et un appât qui excite leur activité ; mais d'autre part, institution convenable pour borner les fausses jouissances, et particulièrement utile dans un Etat despotique, en ce qu'en donnant aux personnes investies du pouvoir, une distinction qui en impose à la multitude par des signes sensibles, elle dis-

## 56      ÉTAT ACTUEL DU TUNKIN,

passe au respect, et par le respect à l'obéissance.

(12) Considéré sous des rapports politiques, le tunkinois est encore digne d'éloges ; il a pour son souverain l'affection qu'inspire un père, la confiance qu'on a en un guide, l'obéissance due à un maître. Quand il éprouve des vexations, il les impute aux sous-ordres ; s'il ne peut se dissimuler que l'injustice vient du trône, il la considère comme une fatalité qui tient à l'ordre des choses humaines.

(13) Quoique pendant long-temps, par défaut de discipline et de tactique, les Tunkinois n'aient souvent paru sur les champs de bataille que d'une manière peu honorable, on a toujours reconnu en eux plus de courage que dans la plupart des peuples asiatiques. Leur genre de courage n'est point une intrépidité froide, qui voit la mort sans céder à la crainte, mais un élan impétueux qui précipite dans les dangers. Dans les guerres que, dans les derniers siècles, ils ont eues contre les Chinois, ils les ont presque toujours vaincus ; et la persuasion dans laquelle ils étaient qu'ils remporteraient la victoire, a servi à la leur

assurer. Depuis qu'ils sont disciplinés, ils forment de bons soldats, supportent de longues fatigues, et ne craignent pas d'attaquer des forces supérieures.

(14) S'il est reconnu que l'honneur n'est pas le ressort principal des gouvernemens despotiques, du moins il n'est pas rare qu'il s'y montre avec énergie; et dans les guerres civiles qui ont agité et déchiré ces pays, on a vu des hommes généreux, prisonniers de leurs ennemis, se dévouer aux plus affreux supplices plutôt que de violer la foi jurée au souverain légitime, ou même plutôt que d'abandonner un parti avec lequel ils avaient pris des engagements.

(15) Tant de qualités estimables sont ternies par d'autres répréhensibles, mais qui, pour la plupart, sont des défauts plutôt que des vices. Livré à son penchant naturel, le tunkinois aime le repos avec passion, autant que la paresse peut avoir la force de la passion. Si quelquefois il se livre à de grandes entreprises, se soumet à de grandes fatigues, se dévoue à de grands travaux, c'est presque toujours dans la perspective d'acquiescer les

moyens d'obtenir un long repos ; et cette tendance à l'inertie, qui peut-être n'est pas très-contraire au bonheur, met obstacle à la confection des grands ouvrages par lesquels s'illustre une nation.

(16) Un autre défaut qui dérive de la paresse et la confirme, est la gourmandise, défaut qui, chez la plupart des nations, n'est fortement marqué que dans les dernières classes de la société, mais qui, dans le Tunkin, est si général, qu'il peut être considéré comme national. Dans les festins publics, non-seulement on mange à outrance, mais on cache dans ses vêtemens ce qu'on ne peut manger, et on l'emporte chez soi : ce procédé, honteux originellement, est devenu si commun, qu'il cesse d'être secret et d'être honteux. Le manger semble le thermomètre du bonheur, et quand on veut témoigner à quelqu'un de l'intérêt, on lui demande combien d'écuelles de riz il consomme à ses repas. La cuisine est réputée la première des chambres de la maison, et les dieux domestiques sont appelés les dieux de la cuisine. L'affection pour le manger occupe tellement l'imagina-

tion du tunkinois, que c'est de cette action qu'il tire presque toutes ses métaphores : on dit *manger un marché*, pour fréquenter un marché ; *manger un vol*, pour voler ; *manger une erreur*, pour se tromper. Les jouissances même de l'amour sont exprimées par celui de l'appétit : *manger*, *demeurer* avec une femme, signifie en jouir. Le droit de manger plus qu'un autre est une prérogative honorifique. Dans les repas de corps, les personnes les plus constituées en dignité ont une portion plus forte que celle des autres. Une grande marque de faveur que l'empereur accorde à ses courtisans, est d'envoyer chez eux des plats de sa table ; et, jusqu'à ces derniers temps, on servait au souverain douze ou quinze diners.

Quoique ce peuple soit très-gourmand, il n'est pas fort sujet à l'ivrognerie, et elle est plus commune dans les premières classes de la nation que dans les dernières. Les jeunes gens riches et du premier rang mettent de la prétention à boire et de la gloire à s'enivrer.

(17) On peut encore reprocher aux Tunkinois une trop grande sensibilité pour toutes

les distinctions, une affection désordonnée pour tout ce qui a l'apparence d'une prééminence : vanité qui, presque toujours, préjuge au véritable amour de la gloire, et qui dispose à la bassesse vis-à-vis des supérieurs, à la fierté et à la hauteur vis-à-vis des inférieurs, qualités presque inséparables et singulièrement remarquables dans le tunkinois.

(18) La dégradation du caractère national dérive aussi de la multitude des cérémonies et des humiliations qui sans cesse rappellent l'infériorité de rang, et surtout de l'usage dans lequel est le Gouvernement de se faire obéir par des coups; que des hommes soient, comme des animaux, dirigés et réprimés par la douleur physique; que cette percussion soit un régime auquel toute la nation soit assujéti : il est impossible qu'un tel ordre de procédés ne flétrisse l'âme, et ne porte atteinte à cette élévation de sentimens, germe de tout ce qui est grand et noble.

(19) On ne peut voir aussi qu'avec une indignation mêlée de pitié la haine de ce peuple pour les Chinois leurs auteurs; haine née de la fréquence des guerres, et qui survit à leur

cessation ; genre de sentiment aussi absurde qu'injuste , et qui flétrit encore aujourd'hui le caractère des nations les plus éclairées et les plus estimables (\*). Les hommes ne sauroient-ils jamais que , quelles que soient parmi eux les

---

(\*) Presque tous les peuples de l'Europe ont été constamment attaqués de cette maladie sentimentale ; on a vu cette haine régner entre les Grecs et les Troyens , entre les Grecs et les Perses , entre Sparte et Athènes , quoique membres d'une même confédération ; entre Rome et les peuples d'Italie , entre Rome et les Gaulois , entre Rome et Carthage ; enfin entre Rome et presque tous les autres peuples qu'elle appelait Barbares , et envers qui elle l'était. Dans nos temps modernes , même haine entre l'Espagne et le Portugal , entre quelques États d'Italie , entre la plupart des États d'Allemagne , entre la Suède et le Danemarck , entre la Suède et la Russie , entre les Français et presque tous les peuples leurs voisins , successivement le Flamand , l'Allemand , l'Italien ; entre le Français et l'Espagnol depuis le commencement du seizième siècle jusqu'à la fin du dix-septième ; entre la France et l'Autriche , depuis que des princes autrichiens ont régné en Espagne , jusqu'au milieu du dix-huitième siècle ; entre le Français et l'Anglais depuis le douzième siècle , et sans qu'on puisse espérer de voir bientôt finir cette aversion entre

dénominations politiques, ils ne forment réellement que deux nations, les gens de bien et les méchants!

Ce qui rend la nation tunkinoise bien plus coupable, ce sont ses excès, ses violences, ses atrocités dans le temps des guerres civiles; mais quelle nation, dans les temps d'effervescence et de convulsion, ne s'est pas montrée odieuse et méprisable?

(20) Les mœurs que nous venons de décrire sont celles du Tunkin, de la Cochinchine, du Camboge; mais les mœurs du Tsiampa, du Laos, du Lac-tho, en sont plus ou moins éloignées, selon que les habitans de ces pays sont plus ou moins avancés dans la civilisation.

Les habitans du Tsiampa, quoique placés au milieu de la Cochinchine, lui sont inconnus, surtout ceux qui habitent les montagnes; tout ce qu'on sait d'eux, c'est qu'ils sont errans, et qu'ils mènent une vie absolument sau-

---

tes deux nations, qui, par leurs grandes qualités, placées à la tête des autres, devraient leur servir d'exemple.

vage : on ne connaît point d'Européen qui ait pénétré dans ce pays.

La plus grande partie des habitans du Laos approche plus de l'état de civilisation ; cependant un grand nombre d'entre eux forment des hordes errantes, dont plusieurs ne se connaissent pas, et sont encore moins connues de l'étranger.

Chez quelques-unes de ces hordes, les hommes sont absolument nus, et ne se nourrissent point de riz, mais seulement des fruits que leur livre le sol sans culture, et singulièrement d'un fruit nommé *Nau*, que les Chinois et les Tunkinois emploient à la teinture.

Il est cependant dans ce pays des habitations fixes et des villages, dont quinze ou vingt forment un arrondissement, qui reconnaît un chef ; il y a même une ville capitale nommée *Tran-niah*, qui contient quatre à cinq mille habitans, mais qui est composée en grande partie d'étrangers, Chinois, Tunkinois, Cochinchinois, lesquels, chassés de leurs pays par la persécution d'un parti ennemi, ou fuyant

la vexation, ou expulsés pour raison des délits qu'ils ont commis, viennent se réfugier dans cette ville, ou y sont attirés par quelque spéculation de commerce. La fréquentation de ces étrangers a un peu adouci et policé les mœurs des indigènes.

Un genre de talent assez surprenant chez un peuple sauvage, est celui de jouer des marionnettes, qui sont à peu près les mêmes qu'en Europe; les Laociens y ont un grand succès, et vont dans le Tunkin, la Cochinchine et le royaume de Siam, offrir un spectacle qui doit trouver d'autant plus d'amateurs, que les peuples étant moins policés, sont, par leur imperfection, plus disposés à goûter le grossier et le burlesque.

L'hospitalité, un des premiers devoirs de l'homme, une des premières vertus pratiquées dans la société naissante, bannie aujourd'hui de l'Europe, où l'on n'offre sa table qu'à ceux qui en ont une, est encore en usage dans le Lac-tho, ainsi que dans plusieurs contrées de l'Orient; mais elle a, dans ce pays, des caractères et des formes différentes de celles sous lesquelles elle se montre dans d'au-

tres pays. L'Arabe Bedouin y voit un acte religieux, et croit que Dieu l'appelle à donner à celui qui n'a pas, comme à dépouiller celui qui a; le Turc paraît se soumettre à une loi: c'est une injonction à laquelle il obéit sans répugnance et sans plaisir. Il est des peuples grossiers chez qui l'hospitalité est un mélange de dureté et de bonté; le procédé de la bienfaisance y est insultant; on donne à manger à un passant comme on jette un os à un chien. Chez des peuples vains, c'est un acte de faste; la bienfaisance prouve la supériorité du riche sur le pauvre. Chez des peuples sensibles, elle est affectueuse; celui qui donne jouit autant que celui qui reçoit. Dans le Lac-tho, ce n'est qu'un acte naturel, irréfléchi, estimé sans importance. Celui qui n'a pas, est réputé créancier de celui qui possède; le besoin donne des droits, et qui les méconnaîtrait paraîtrait agir contre le vœu de la nature. Les maisons sont ouvertes à l'étranger; dans la chambre où se tient la famille, est un vase plein d'alimens; quiconque veut, peut en venir prendre sa part, sans en demander la permission; et quand il a satisfait son appétit, il s'en

va sans remercier, sans croire avoir obligation : si cet étranger se trouve bien dans la maison, il peut y rester tant que cela lui convient ; mais alors, en partageant la nourriture de la famille, il doit en partager les travaux.

Les jardins sont ouverts ainsi que les maisons, et qui veut, peut en cueillir et manger les meilleurs fruits ; mais l'abus de cette faculté a nui à la culture, l'intérêt personnel n'étant pas tellement éteint, qu'on se livre à de grands travaux pour perfectionner un produit dont d'autres profitent.

Telle est la confiance dans la probité, qu'on laisse dans les champs la récolte sans surveillant et sans garde ; il est presque sans exemple qu'il en ait jamais été rien enlevé ; et s'il se commettait quelque vol, l'auteur en serait bientôt découvert, poursuivi et mis à mort. Il est aussi, dans le Laos, quelques villages où l'on trouve les mêmes procédés et le même ordre social que dans le Lac-tho. Cette classe d'hommes a une bonhomie, une bonne foi qui sont des qualités innées, et semblent inhérentes à leur nature ; bienfaisans sans atten-

tion, sans égards, sans politesse, ils sont vertueux sans savoir qu'ils le sont.

Le regard s'arrête avec complaisance sur ces mœurs originelles, qui retracent l'enfance du monde; et le cœur s'épanouit à l'aspect de cette bonhomie qui, effaçant les inégalités dures mais nécessaires qu'a mises entre les hommes l'établissement de la propriété, rend l'espèce humaine heureuse, intéressante, respectable, et réalise pour tous ses membres le titre de frère, titre primordial et ineffaçable. Si la collision des intérêts et l'injustice des passions ne s'opposaient à l'admission de telles mœurs dans les grands rassemblements d'hommes, et ne les confinaient dans quelques petites sociétés isolées et séquestrées des autres, cette ébauche de l'ordre social pourrait paraître préférable à son perfectionnement.

Il n'est pas rare que dans ces cantons plusieurs familles habitent la même maison, et même couchent dans la même chambre, les gens mariés d'un côté, les garçons et les filles de l'autre; et il n'arrive presque jamais que d'un si grand rapprochement il résulte des

unions illicites. On sait que les jouissances de l'amour ne doivent exister qu'entre personnes mariées, et quand la nature porte à goûter ces plaisirs, on ne les cherche que dans le mariage.

La seule débauche est celle des repas. Dans certains jours de fête, un certain nombre de convives se rassemblent autour d'un grand vase rempli d'eau, dans laquelle on met une pâte de nature à la faire, en trois ou quatre minutes, entrer en une fermentation qui lui donne la qualité de ce qu'on appelle petit vin, et forme une liqueur capable d'enivrer; chacun en boit à son tour par aspiration au moyen d'un syphon. Le vase est marqué à divers degrés; et si le buveur ne fait pas, par une aspiration sans interruption, baisser la liqueur jusqu'au degré marqué, on remet de cette liqueur, et il est obligé de recommencer; jusqu'à ce qu'il ait rempli sa tâche ou qu'il soit complètement enivré; les femmes assistent à ces orgies, et même y participent.

(21) Des différences notables dans les mœurs n'existent pas seulement d'État à État, mais de province à province, des villes aux vil-

lages, d'une aldée à une autre, d'autant plus que chacune d'elles ayant sur ses habitans une puissance réglementaire, et inspection sur leur manière de vivre, la sagesse ou l'imprudence de leurs institutions, la vigilance ou la négligence dans l'exécution de ces institutions rendent les hommes plus ou moins vertueux, ou les portent au vice et à divers genres de vices. Il est des communes où le voyageur est dans la plus grande sûreté, et où la propriété ne reçoit aucune atteinte, tandis que dans d'autres on n'est nullement à l'abri de la fraude et du larcin. Dans quelques aldées, les unions illicites ne sont pas très-raras ; dans quelques autres une telle liaison est un phénomène moral ; il est même des cantons où le bon esprit et le sage régime des communes est si général, que dans un arrondissement de cent ou deux cents communes il n'a, de mémoire d'homme, été commis aucun homicide.

Même différence encore entre les divers rangs de la société ou entre les diverses professions. Les grands de l'État affectent le respect pour la vertu, sans la suivre, quelque-

fois sans l'estimer ; le peuple est plus franc dans son immoralité. Les vices des grands sont moins révoltans, parce qu'ils sont ou dissimulés, ou voilés par la délicatesse et la grâce. La gourmandise, défaut national, tient chez les riches à la qualité des mets, et se manifeste par une recherche savante dans leur préparation ; la gourmandise du peuple tient plus à la quantité ; les mandarins lettrés ont plus de décence que les mandarins militaires ; souvent ils n'ont pas moins de perversité, mais leur immoralité est plus perfide. De telles différences pourraient être observées chez toutes les nations. Il est de grands traits qui les peignent en masse ; et des nuances qui en différencient les classes.

## CHAPITRE VII.

*Usages.*

(1) **D**ANS le Tunkin, ainsi que dans presque tout l'Orient, se manifeste la grande puissance des usages; la répétition des mêmes actes et le ciment du temps produisent sur l'homme la plus forte impression; les organes sont altérés, les sensations modifiées; des goûts naissent, des mœurs se forment; des opinions sont conçues, qui sont soustraites à l'inspection de la raison. Ces usages, plus forts que les lois, les dictent, les confirment, les énervent, les annullent, et créent des êtres étrangers à la nature.

Parmi les usages suivis dans le Tunkin, plusieurs se raccordent avec l'organisation et les besoins de ses habitans; quelques-uns sont bizarres et sans objet, mais sans grand inconvénient; quelques autres sont réellement nuisibles; l'empereur actuel, guide de sa nation par sa puissance et son génie, a laissé subsister

ce qui n'est que bizarre; a eu la prudence de ne point attaquer ce qui est soutenu par les affections les plus fortes, ou les préjugés religieux les plus respectés; et dans ses réformes a employé l'exemple plus que les lois.

(2) Un des objets sur lesquels dans tous les pays les usages varient le plus, c'est la parure. Par une bizarrerie inconcevable, l'homme le mieux conformé, le plus beau, le plus agréable des êtres animés, multiplie les moyens pour paraître ce qu'il n'est pas, et souvent ne parvient qu'à gâter le chef-d'œuvre de la nature. Ici on aplatit son front, là on écrase son nez, ailleurs on allonge ses oreilles, plus loin on cicatrise la peau, ou l'on en fait la toile d'un tableau. Les Européens, qui se croient les arbitres du goût en fait de parure, roulent leurs cheveux en boucles compassées, qui n'offrent que l'aspect d'une contrainte sans grâce, et couvrent ces cheveux d'une poudre blanche, qui cache la beauté de leur couleur et affadit la physionomie. Leurs femmes en partageant ces défauts de la coiffure, y joignent un renforcement immodéré du tendre coloris dont quelquefois la senti-

ment pare les joues de la beauté. Par un rouge foncé elles font perdre à leur peau sa fraîcheur et sa virginité, et donnent à leur figure un air d'impudeur et de dureté, directement contraire au genre d'agrément qui appartient à leur sexe.

Les Tunkinois se sont préservés de la plupart de ces ridicules égaremens; les hommes et les femmes laissent flotter leurs beaux et longs cheveux noirs, sans en altérer la couleur et sans les assujétir à un pli forcé; mais ils ne sont pas aussi sages dans l'ordonnance du reste de leur figure; dès qu'ils ont acquis l'âge de seize ou dix-sept ans, ils se teignent les dents, dont ils dédaignent la blancheur; c'est, disent-ils, les avoir comme les ont les chiens; ils les teignent en noir avec un onguent tiré de la substance d'un arbre du pays, qu'ils appliquent en se couchant, et cette opération répétée pendant deux ou trois nuits suffit pour fixer l'impression; ils substituent aussi à l'incarnat naturel des lèvres un rouge foncé, qui, joint à la noirceur des dents, donne à la figure un aspect dur et disgracieux. Ils laissent croître leur barbe, ce qui peut

leur donner un air de force et de dignité ; mais ils laissent croître aussi leurs ongles, ce qui s'accorde difficilement avec la propreté : les personnes d'un certain rang sont fort attachées à cette longueur des ongles, comme à un indice qu'elles ne se livrent point à des travaux manuels. Quelques femmes élégantes teignent leurs ongles de rouge, ainsi que leurs lèvres. Avec quelque indulgence qu'on juge les diverses modes de parure, celles-ci ne peuvent se concilier avec les règles essentielles du goût, qui prescrit de suivre l'intention de la nature, et de se restreindre à en corriger les imperfections et à voiler les défauts de l'individu (\*).

(3) On mâche presque continuellement une composition de noix d'areque et de feuilles de bétel, de chaux, de tabac, et quelquefois de girofle ; la mastication de cette

---

(\*) Cette teinture des dents, et quelques autres modes empruntées de divers peuples de l'Inde, ont été cause que les Chinois, auteurs des Tunkinois, les ont méconnus, les considèrent aujourd'hui comme étrangers, et même les appellent barbares.

substance rougit encore les lèvres, donne une bonne odeur à la respiration, fortifie l'estomac. On en offre à toutes les personnes qui viennent rendre visite; et il est des années où il en coûte autant pour cette drogue que pour le riz, objet principal de la nourriture. Les pauvres font usage du bétel, surtout dans le temps de leur travail; et quand ils n'ont pas le moyen de s'en procurer, ils y suppléent par des herbes odoriférantes.

(4) On est assis par terre les jambes croisées; c'est l'usage de tous les orientaux; et on n'a ni fauteuils, ni chaises, ni tabourets; les sièges sont formés chez les gens du commun par une natte étendue sur la terre, et chez les riches par de petites estrades couvertes d'un tapis, et qui sont plus ou moins élevées selon le rang des personnes auxquelles on y fait prendre place. Les lits sont aussi composés de nattes avec des oreillers formés d'un tissu de jonc. Du reste, les appartemens sont dépourvus de meubles.

Hors de chez soi on porte sur la tête un parasol; les personnes considérables le font porter par un domestique, et la grandeur

des parasols est proportionnés à la dignité. En outre, de petits globes de soie indiquent le degré de la dignité.

On voyage par eau toutes les fois que cette voie est praticable; par terre, il est rare que les gens du peuple voyagent autrement qu'à pied; il ne leur est pas cependant défendu de se servir de chevaux, mais ceux d'entre eux qui voyageraient ainsi, auraient l'air de prétention et de vanité, et s'exposeraient à être insultés; ou si quelque mandarin les rencontrait, il pourrait emprunter leur cheval, et le temps où il le rendrait ne serait pas bien assuré. Les mandarins ont des chevaux pour les gens de leur suite.

Les gens riches, ou seulement aisés, voyagent en palanquin, qui en Chine est une espèce de chaise; dans le Tunkin, c'est un tissu de feuilles d'orties, qui forme une espèce de hamac, où l'on est couché ou assis les jambes croisées.

On est porté communément par deux ou par quatre hommes. Mais les grands seigneurs en ont jusqu'à seize, et avec des relais de porteurs on fait sept ou huit lieues par jour.

Le filet des palanquins diffère de couleur, suivant la qualité de la personne à qui il appartient. Pour les mandarins militaires, c'est la couleur rouge; pour les mandarins lettrés la couleur bleue; pour qui n'est pas mandarin le blanc.

Les mandarins militaires sont les seuls qui aient droit de voyager montés sur des éléphants; un des conducteurs se met sur le cou de l'éléphant, et l'autre sur la croupe.

(5) Un usage bien bizarre, et dont il est difficile de comprendre l'objet, est que les père et mère prennent le nom de leurs enfans, et sont appelés père et mère d'un tel et grand-père ou grand'-mère d'un tel; si cet enfant meurt, ou quand il se marie, les père et mère ou grand-père et grand'-mère changent de nom et prennent celui du second fils; un homme qui n'a point d'enfant s'appelle du nom de son neveu.

(6) La politesse tunkinoise est moins formaliste et moins cérémonieuse que la chinoise, qui assujétit les actes les plus indifférens et les plus minutieux à des règles consignées dans un code volumineux, qu'on étudie et

qu'on observe scrupuleusement ; en sorte qu'on distingue un lettré chinois par la précision et l'élégance de sa révérence.

Cependant cette politesse tunkinoise admet nombre de formalités et de nuances dans les relations sociales ; elle se ressent du despotisme en ce que ses formalités vont jusqu'à l'humiliation, et de l'aristocratie en ce qu'elle porte dans tous ses signes des traces d'infériorité ou de supériorité.

Le salut ne consiste pas seulement comme en Europe dans une inclination de tête, mais dans une prostration si profonde qu'il s'en faut peu que le front ne touche la terre (\*). L'inférieur seul salue ; le supérieur ne rend point le salut, mais marque seulement qu'il l'agrée. Quand il y a une grande infériorité, on répète quatre fois la prostration. Dans la présentation à l'empereur, on fait quatre fois ces prostrations dans la salle qui pré-

---

(\*) Ces saluts par prostration ont eu lieu autrefois en Europe. Encore dans le huitième siècle, on saluait un supérieur en se jetant à ses pieds, et en embrassant ses genoux.

cède celle où se tient l'empereur, qui vous voit à travers une jalousie, mais ne peut être vu. Le salut des femmes consiste à s'asseoir, et ensuite à incliner la tête jusques sur leurs genoux; dans le Lac-tho, les femmes se relèvent et se rasseient à chaque prostration.

Pour entrer chez quelqu'un à qui l'on doit du respect, on quitte ses sandales, et on ne se présente que pieds nus; chez l'empereur on n'entre que sans armes, et quand on est admis dans son cabinet, on n'y entre que par la porte de côté. Si un homme constitué en dignité rend visite à un homme qui ne soit revêtu d'aucune dignité, il envoie annoncer son arrivée, et on va le recevoir dans la rue à quelque distance de la maison.

Un homme d'un certain rang ne sort point de chez lui sans avoir un ou deux domestiques qui portent sa pipe, sa bourse à bétel, son éventail, son parasol; les princes et grands mandarins sortent avec une suite nombreuse; d'autant que le faste des Asiatiques consiste principalement dans ce cortège, genre de faste très-vicieux, parce qu'il tient

un grand nombre d'hommes dans un état d'inutilité.

Si l'on rencontre dans un chemin quelqu'un à qui on doit du respect, on s'arrête, et même on descend de cheval ou de palanquin ; si on l'aborde, ce doit être de côté, et on lui donne la gauche, qui est le côté honorable ; si on marche en sens contraire, on prend le côté qu'il a délaissé ; s'il est arrêté, on ne passe devant lui qu'en s'inclinant et en courant ; s'il passe pendant qu'on est arrêté, c'est une marque de respect de lui tourner le dos ; mais les femmes sont dispensées de ce cérémonial.

Devant un supérieur, on se tient debout, jusqu'à ce qu'il fasse signe de s'asseoir, et on s'assied à une distance plus ou moins grande, suivant le degré de respect qui lui est dû ; si, dans le cours de la conversation, on forme quelque demande, on se lève et on se tient debout, jusqu'à ce qu'il ait répondu à la demande. Devant l'empereur, on est toujours debout ; cependant, après l'audience, il permet quelquefois de s'asseoir,

et même quelquefois il le permet aux étrangers pendant l'audience.

La contenance respectueuse devant l'empereur est de tenir ses mains enfermées dans ses manches. Après les salutations, dans le Tunkin, on croise ses bras sur sa poitrine; en Cochinchine, on les élève au-dessus de sa tête. Le compliment d'usage à l'empereur est de le saluer pour deux mille ans, ce qui signifie qu'on lui souhaite une vie de deux mille ans; si on lui présente une requête, ce n'est qu'à genoux.

Le temps des visites est le matin; c'est aussi le temps où l'empereur donne audience; elle commence à la première heure du jour qui répond à notre sixième heure du matin, et elle dure deux heures.

Dans les visites on offre toujours du thé, de l'areque et du bétel.

Il est de bon ton de ne point faire attention aux personnes du sexe qui sont dans la maison, tant qu'elles ne font que passer dans l'appartement; mais ensuite, quand elles se rassemblent pour venir saluer l'étranger, on s'entretient avec elles. Dans ces visites, elles

ont par modestie la plus grande partie de leur visage couvert de leurs longs cheveux ; elles ne parlent que pour répondre aux questions ; et presque toujours leurs réponses sont monosyllabiques. Après une courte entrevue, la principale d'entre elles demande pour toutes la permission de se retirer ; elles disparaissent, et on ne les revoit plus.

Le même bon ton prescrit à un supérieur de ne louer aucun des meubles de la maison, ou des bijoux qu'il y voit ; on se croirait obligé de les lui envoyer le lendemain.

Les enfans vont deux fois par an saluer en cérémonie leurs père et mère ; et ce devoir est rendu au premier jour de l'an et au cinquième jour de la cinquième lune.

C'est un usage régulièrement observé dans le Tunkin, ainsi que dans tout l'Orient, de ne point aller chez un supérieur, sans lui offrir quelque présent ; quand ce ne serait que quelques fruits ou autres objets de peu de valeur ; et il faut avoir attention de ne point offrir des présens d'une valeur égale à des mandarins d'une dignité inégale, le supérieur s'en offenserait ; l'acceptation des pré-

sens est une preuve de disposition favorable, le refus une preuve de défaveur.

Dans les repas, il y a des tables séparées, dont chacune ne peut contenir que quatre convives; elles sont rangées à la file, et on y prend place à raison des dignités; il n'y a point lieu d'offrir sa place à un autre; ces places sont réglées, et qui ne prendrait pas celle qui lui appartient, y serait ramené.

Les premières tables sont mieux servies que les dernières; et il règne entre elles et les convives de chacune d'elles un ordre aristocratique. On ne mange à aucune d'elles, qu'on n'en ait reçu l'exemple et l'invitation des tables supérieures; et à chacune de ces tables, la personne la plus constituée en dignité commence par manger, et par un signe obligeant invite à l'imiter. A chaque table, et surtout aux inférieures, on ne parle qu'à demi-voix, et on ne l'élève pas plus qu'il n'est nécessaire pour être entendu des personnes auprès desquelles on est placé. Le repas se termine par des éloges sur la bonne chère, c'est un tribut de politesse et de reconnaissance qu'on doit payer au maître de

la maison. Des formalités aussi multipliées et aussi gênantes altèrent nécessairement le plaisir de la table; mais en établissant jusques dans les moindres relations sociales l'empreinte de la soumission et de la dépendance, elles cimentent des sentimens qui, dans les États despotiques, ne peuvent être trop souvent rappelés.

On observe dans les repas une grande propreté; au lieu d'extraire de sa bouche avec ses doigts, comme il se pratique en Europe, les os de la viande ou les arêtes de poisson, qui y sont engagés, cette extraction ne se fait qu'avec de petits bâtons. En sortant de table, on se lave la bouche, les mains et le visage.

Les femmes n'assistent point aux repas publics; elles en sont exclues, soit par la vanité des hommes qui les considèrent comme des êtres inférieurs, soit par la crainte que dans une assemblée, où l'on peut s'échauffer par l'action des alimens et de la boisson, la modestie du sexe ne reçoive quelque atteinte.

Dans la saison sèche, les gens du peuple mangent sur des nattes à la porte de leurs

maisons, et ne sont point honteux d'exposer aux yeux des passans la frugalité de leurs repas, vu que quelque médiocres qu'ils soient, ils suffisent pour satisfaire l'appétit.

Nous verrons, en traitant de la langue, de combien de formes respectueuses l'élocution est susceptible; mais nous observerons dès à présent que les personnes du premier rang, surtout les lettrés, parlent avec plus de réserve et de gravité que le peuple, choisissent mieux leurs expressions, s'abstiennent de celles qui peuvent avoir une interprétation licencieuse, annoncent avec plus de finesse leurs marques d'attention; mais s'ils ont cette attention dans la société, dans l'intérieur de leurs maisons, ils se soustraient à cette gêne, et ont les manières et parlent la langue du peuple.

#### ENTERREMENS.

(7) De toutes les cérémonies, la plus solennelle, la plus imposante, la plus dispendieuse, celle à laquelle on attribue une plus grande importance, est l'enterrement. De tout temps, les hommes ont attaché un grand in-

térêt aux restes inanimés des personnes qui leur étaient chères; les anciens considéraient comme une grande honte et un grand malheur, que ces restes fussent sans sépulture; parmi les modernes, des cérémonies lugubres et religieuses constatent les adieux funèbres des survivans; et des inscriptions ou des monumens illustrent la demeure souterraine des hommes qui ne sont plus; mais il ne paraît pas que dans aucun temps ni dans aucun pays, ces solennités aient eu l'éclat et la pompe qu'elles ont dans le Tunkin; et c'est un contraste bien surprenant, que tandis qu'en Asie on solennisait ainsi la disparition du nombre des vivans, il ait été ordonné en Italie que les corps des morts de tout rang fussent jetés pêle mêle dans un tombereau comme des immondices, et ainsi transportés hors de la ville dans une fosse commune pour tous les cadavres. Ce sont deux genres d'excès répréhensibles; il est insensé de ruiner les vivans pour honorer les morts; il est imprudent de ne rien accorder aux sens; faire cesser subitement le sentiment pour ce qui en était l'objet, est un moyen de l'altérer dans le temps où il doit subsister.

Obtenir

Obtenir les honneurs d'un bel enterrement, est un grand objet d'ambition pour un tunkinois; il en est qui travaillent toute leur vie, et se refusent toute espèce de jouissance, afin que, par le fruit de leurs économies, leur pompe funèbre soit plus magnifique. Quand le défunt ne laisse pas assez d'argent pour cette dépense, on vend ses terres pour y suppléer; si ses terres ne suffisent pas, les enfans se cotisent pour cet acte de piété filiale, et souvent pour y satisfaire, vendent leurs propres terres. Quelquefois les parens, les amis du défunt contribuent aux frais de l'enterrement; on tient registre de cette dépense, et à la mort de celui qui l'a faite, on est obligé d'en faire pour lui une semblable; et si la famille est pauvre, elle peut demander à la commune dont était le défunt, d'y contribuer; jamais cette contribution n'est refusée, et tous les habitans y coopèrent de leur bourse ou par leurs travaux. Un bel enterrement fait grand honneur à une famille; on en parle quelquefois cinquante ans après, comme d'une pompe célèbre et d'un événement mémorable.

Les cercueils sont superbes, formés d'un bois d'élite, poli, vernissé, ordinairement peint en rouge, souvent orné de sculpture, doré dans les parties sculptées, et décoré d'inscriptions, qui contiennent des vœux pour que le défunt jouisse d'un sort heureux dans le séjour où il va se rendre.

Les gens riches font faire de leur vivant le cercueil qui doit leur servir, le placent dans la salle de compagnie comme meuble de décoration, et s'en servent comme d'un coffre, en attendant son dernier usage. Les personnes qui viennent en visite dans la maison, ne manquent pas de donner une attention particulière à ce cercueil, et d'en louer le goût et l'élégance.

Quelquefois les enfans se cotisent pour faire faire secrètement un magnifique cercueil pour leur père ou autre parent; et quand le cercueil est fait, ils surprennent agréablement la personne à laquelle il est destiné, en le faisant inopinément transporter dans sa chambre; et ce procédé de la piété filiale est imité par la reconnaissance envers les bienfaiteurs.

On garde les corps morts très-long-temps avant de les enterrer, quelquefois chez les gens riches pendant un an ou même deux ans, parce que ce délai est nécessaire pour la préparation de la cérémonie, ou pour la vente des terres, dont le prix sert à la dépense de cette solennité. Pendant tout ce temps, le cercueil reste dans la salle de compagnie, mais ne répand aucune mauvaise odeur, parce qu'il est formé d'un bois très-épais, et fermé hermétiquement. On le remplit de riz, de hardes et d'étoffes pour servir dans l'autre monde au défunt, à qui on met dans la bouche des pièces d'or et d'argent; les pauvres suppléent ces métaux par des papiers dorés ou argentés. A l'heure de chaque repas, on apporte au défunt avec cérémonie et avec une musique funèbre différens mets, et on le supplie d'en manger; le chef de la famille fait son éloge, déplore la perte qu'on a faite, et offre au ciel des sommes immenses s'il veut le ressusciter. Pendant le temps de ce dépôt, on vient rendre des visites au défunt; et la personne qui le visite, quelque supérieure qu'elle lui soit, ne paraît devant lui

que comme un inférieur, et n'approche du cercueil qu'après quatre prostrations.

Le transport au lieu de la sépulture se fait avec de grandes solennités, dont une des plus remarquables, est que le fils aîné, ou plus proche parent du défunt, la tête entourée de paille, marche devant le cercueil, et de temps en temps se jette à terre pour arrêter le défunt, et l'empêcher de quitter la famille. On met sur ce cercueil un vase plein d'eau, et s'il n'en est pas tombé une goutte, on regarde le maintien de cet équilibre comme un très-heureux présage, et les porteurs sont récompensés. Le transport dure très-long-temps, parce qu'on marche très-lentement, et qu'on fait beaucoup de pauses; le convoi se termine par un grand repas, auquel sont invités tous les assistans; car dans ce pays, manger est la conclusion de toutes les cérémonies gaires ou tristes.

On attache une grande importance au lieu de la sépulture, et à une certaine correspondance avec les montagnes et les fleuves qui est examinée par des experts. Le terrain qui a des propriétés favorables, est payé quarante

ou cinquante fois plus cher qu'il ne le serait sans cette propriété ; et si par la suite on découvre un terrain encore plus favorable, on y transporte les débris du défunt. Ce serait une honte, une calamité pour la famille que le lieu de la sépulture ne restât pas intact ; on croirait que le défunt aurait perdu la faculté d'opérer le bonheur de sa famille.

Les funérailles des grands de l'Etat se font avec une pompe et une dépense incroyable. A celle de l'empereur sont employés l'armée, les éléphants, les galères ; on y fait usage avec profusion de soieries, d'or, d'argent, de comestibles, et on enfouit avec le corps de l'empereur des sommes énormes. Dans la dernière guerre civile, les rebelles les ont pillées ; et quoique une partie leur ait échappé, ce qu'ils en ont tiré a été si considérable, que pendant un temps les espèces monnoyées ont été beaucoup plus communes.

Les anniversaires de la mort sont célébrés par des cérémonies du même genre, moins pompeuses, mais qui, dans les familles considérables, sont continuées pendant plusieurs générations ; quelquefois jusqu'à la vingtième.

Tous les parens sont invités à ces solennités , et obligés de contribuer aux frais. Ceux qui y manqueraient, se déshonoreraient, et seraient condamnés en justice à une amende.

#### DEUIL.

(8) Le deuil se porte en blanc ; le vêtement ne doit être que d'une étoffe grossière, et n'est contenu que par une simple ceinture. On se coupe les cheveux à la hauteur des épaules.

Pendant le temps du deuil, les enfans du défunt ne couchent point dans des lits, mais sur de simples nattes, s'interdisent l'usage de toutes liqueurs fermentées, se réduisent à des alimens simples et grossiers, servis dans une vaisselle d'une qualité commune ; on ne doit point paraître en public, on ne peut point se trouver à des noces, ni à aucune assemblée, ni remplir une fonction publique, à moins qu'on ne puisse être remplacé ; si on est obligé de se trouver à une assemblée de commune, on s'y place hors rang. Si le deuil est pour l'empereur, comme il est général,

il est nécessaire qu'on se trouve aux assemblées de commune ; mais alors elles se tiennent sans solennité et sans observation de rang.

On reste enfermé chez soi avec sa femme et ses enfans, et on ne reçoit que ses parens qui partagent le deuil. Si pendant ce temps, il survient quelque affaire, on s'abstient autant qu'il est possible d'aller trouver la personne avec laquelle on doit traiter, et on l'engage à venir chez soi. On va cultiver son champ ou pêcher, et on vaque librement à tous les travaux qu'on peut faire seul ; que si on est obligé de se trouver à quelques travaux qui exigent coopération, on ne se permet d'y parler, que quand il y a nécessité absolue.

Pendant le deuil, les enfans ne peuvent se marier ; cependant il y a exception pour le fils aîné, à cause de la nécessité d'avoir une femme pour la conduite de la maison ; mais la longue durée des deuils retient quelquefois les filles dans le célibat pendant plusieurs années : aussi, quand le père ou la mère sont atteints d'une maladie grave, elles s'empres-  
sent de contracter mariage.

Le deuil de la femme pour la mort de son mari est de trois ans, et le deuil du mari pour la mort de sa femme de deux ; le deuil des enfans pour la perte de père ou de mère est de même durée ; celui pour la mort du souverain doit être de trois mois ; mais presque toujours il y a ordre de l'abrégé ; et ordinairement il n'est que de vingt-sept jours. Pendant ce temps, il n'y a ni spectacle, ni réjouissances, ni festins ; les assemblées communales ou autres n'ont lieu que quand elles ne peuvent être différées.

Le secondes femmes du souverain, après son décès, peuvent se retirer dans des temples, et y vivre avec dignité, mais en recluses ; elles peuvent aussi sortir de ces retraites pour se remarier, mais ce ne peut être qu'avec des gens du peuple ; et alors elles perdent leur rang et leur traitement. Un homme considérable n'oserait épouser une veuve du souverain, vraisemblablement parce qu'il paraîtrait vouloir être instruit de ses secrets : on ne connaît point d'exemple que la première femme du souverain se soit remariée.

## FÊTES.

(9) Il n'y a point de jour de fête où le repos soit prescrit par la loi, excepté les trois premiers jours de l'année, ce qui revient à peu près au dernier dimanche du carnaval d'Europe. Pendant ces trois jours il n'est pas permis de travailler, ce serait une impiété, et la commune condamnerait à l'amende. On ne peut ni vendre ni acheter ; il y a même des personnes qui s'abstiennent de faire la cuisine. Dans quelques communes, on ne peut rien faire pendant ces trois jours qui produise le moindre bruit ; on fait des sacrifices aux ancêtres ; on se visite dans les familles, on passe presque tous ces trois jours à manger ; car partout où l'on va, on est invité à manger, et il ne serait pas poli de refuser : l'administration de la justice et le service militaire sont suspendus.

Pendant tout le reste de cette lune, les gens riches et les artisans qui sont moins pressés de travailler pour leur subsistance que les cultivateurs et les pêcheurs, se livrent aux plai-

sirs et aux réjouissances ; c'est là le temps des fêtes, de la comédie, de la musique, des feux d'artifice dans lesquels cette nation excelle, mais moins pourtant que la nation chinoise. C'est aussi le temps des jeux ; et c'est une époque où nombre de gens riches se ruinent.

Cet usage de faire cesser le travail, et de se livrer au plaisir pendant une longue suite de jours, fait perdre l'amour du travail et inspire le goût de l'oisiveté et de la dissipation. Il y a bien plus de sagesse dans l'usage d'Europe tracé par la foi chrétienne, d'intercaler les jours de travail, de repos, de plaisirs, de devoirs religieux. Indépendamment de ces temps extraordinaires de réjouissance, les gens oisifs des villes se rassemblent habituellement dans des maisons publiques pour y boire du thé et y manger des fruits ; mais on n'y boit point de liqueurs fermentées, on va les acheter de ceux qui les fabriquent.

#### SPECTACLES.

(10) Les Tunkinois aiment beaucoup les spectacles ; cependant ils n'ont point de salles publiques pour leur représentation, où tout

le monde soit admis pour son argent ; les grands seigneurs , les gens riches ont dans leurs appartemens de grandes pièces , dont une partie est occupée par un théâtre , le reste par les spectateurs. Quand on donne un grand repas , on loue pour ce jour-là les comédiens , baladins et sauteurs pour toute la journée. Les spectateurs entrent dans cette salle , et en sortent à diverses reprises ; tant qu'il en reste quelqu'un , la représentation continue. Les tours de force et d'adresse y sont surprenans ; et les danseurs de corde européens n'approchent pas de l'adresse des Tunkinois , de la justesse , de la précision de leurs mouvemens , de la hardiesse de leurs tours. Nous donnerons ailleurs une idée des drames.

#### J E U X .

(11) Tous les genres de jeux trouvent des spectateurs dans le Tunkin ; jeux d'exercice du corps , jeux d'adresse , jeux de hasard , jeux de combinaison.

On joue à la balle avec une plus grande dextérité qu'en Europe ; au lieu d'une ra-

quette ou d'un battoir, on ne fait usage que d'un simple bâton.

Le jeu de volant exige une grande légèreté; quand le volant retombe, le joueur fait un saut, et le renvoie avec la plante du pied.

Dans les jeux de cartes, les parties sont de quatre personnes; les cartes ne représentent point des figures, mais des caractères d'écriture; et le gain dépend de combinaisons entre ces caractères.

Il est un jeu qui tient beaucoup de celui qu'on nomme en Europe le solitaire.

Les combats de coqs peuvent être comptés parmi les jeux; les personnes riches font élever et former des coqs pour ces combats, et on fait des paris sur la victoire. L'empereur a des coqs qui sont presque toujours victorieux; les courtisans ne manquent pas de parier contre ces coqs, et la perte du pari est une manière détournée de faire un présent à l'empereur.

De tous les jeux, celui auquel on risque le plus d'argent, et où souvent on se ruine, ressemble à celui de croix ou pile. On fait

tourner sur une assiette une pièce de monnaie, puis on la recouvre avec une écuelle, et on fait des paris sur le côté sur lequel la pièce retombera.

Le jeu d'échecs est le plus célèbre; il peut être considéré comme un jeu national, et pour cette raison mérite d'être décrit; il est plus pittoresque, plus compliqué et susceptible de plus de combinaisons que celui d'Europe; l'échiquier représente un champ de bataille, qui est composé dans sa largeur de neuf lignes et de douze dans sa longueur; les six lignes d'en haut forment le terrain occupé par une armée, les six lignes d'en bas le terrain occupé par l'autre armée; entre ces deux armées est un espace vide qui représente un fleuve.

Chaque armée est composée d'un roi, deux mandarins, deux éléphants, deux chevaux, deux chars, deux canons, cinq pions ou soldats; ce qui forme seize pièces, comme dans le jeu européen: mais les pièces sont placées sur les lignes et non dans les cases; le roi, les mandarins, les éléphants, les chevaux, les chars sont placés sur la ligne du fond, les ca-

nous deux lignes au-dessus, les soldats à la cinquième ligne en avant. Le roi a un quartier-général formé de neuf places, et n'en peut sortir; il marche en tout sens, mais ne peut faire qu'un pas à la fois. Les deux mandarins, placés auprès du roi, ont la même marche que lui, et, ainsi que lui, ne peuvent sortir de ce quartier-général. Les chevaux ont la même marche que les chevaliers dans le jeu européen. Les éléphants ont la même marche que celle des chevaux, avec la différence qu'ils enjambent une ligne transversale; mais ils ne peuvent aller au delà du fleuve. Les chars ont la marche des tours. Les canons peuvent passer d'une extrémité de l'échiquier à l'autre en ligne droite; mais il faut qu'il y ait une pièce de l'ennemi entre eux et la pièce qu'ils prennent. Les pions ne font qu'un pas, et peuvent passer le fleuve; jusqu'à ce qu'ils l'aient passé, ils ne peuvent marcher qu'en avant et en droite ligne; après qu'ils ont passé le fleuve, ils peuvent aller en droite ligne et à droite et à gauche, mais ne peuvent reculer.

Le gain de la partie dépend de la prise du roi; on avertit quand on lui donne échec.

Quand les deux rois se trouvent sur la même ligne sans aucune pièce entre deux, celui qui s'y est mis le dernier a perdu, et il peut être forcé à prendre cette position quand il est attaqué dans la sienne, et qu'il n'en a aucune autre de libre et où il soit en sûreté.

Outre les jeux de société, il en est de publics et solennels, qui se célèbrent avec règle et pompe : des combats de coqs qui excitent un grand intérêt ; des luttes qui quelquefois ont un caractère religieux ; des courses de galères, où celle qui devance les autres reçoit un prix ; des parties d'échec dont les pièces sont des personnages vivans placés sur un grand espace de terrain fermé par des planches, et où sont marquées des cases : d'un côté de cet échiquier sont des garçons vêtus d'une couleur, de l'autre côté des filles vêtues d'une autre couleur ; les uns et les autres représentent des pièces, et en portent sur la tête l'inscription. Les communes jouent les unes contre les autres, et les particuliers font des paris. On nomme de chaque côté des directeurs de la partie, et l'habileté à ce jeu donne une grande célébrité.

## CHAPITRE VIII.

*Langue.*

(1) LA langue d'une nation donne la mesure de ses pensées et de ses connaissances, porte l'empreinte de ses affections et de ses goûts, et, ainsi, offre l'image de l'esprit et du caractère national. Emphatique et exagérée dans les pays chauds; simple et naturelle dans les pays froids; modérée et gracieuse dans les pays tempérés; grossière dans une société naissante; élégante chez une nation polie; chez une nation chaste, libre sans être indécente; chez une nation corrompue, réservée et voilée (\*); laconique et énergique dans la démocratie; souple et même rampante sous le joug du despotisme; elle prend encore des nuances différentes suivant les différentes classes de la nation; métaphysique chez les

---

(\*) Parce que la nudité naturelle doit être soustraite à des yeux lascifs.

savans,

savans, diffuse chez les érudits, épigrammatique chez les gens de lettres, formaliste, et quelquefois pédantesque chez les gens de loi, vive et franche chez les gens de guerre, fine et flatteuse à la cour, légère et séduisante dans la bouche des femmes. Elle adopte et généralise les mots techniques de la profession la plus répandue, et les expressions les plus familières à la classe de la société en possession de donner le ton; enfin, elle se ressent des modifications qui surviennent dans le gouvernement, les intérêts, les affections, les plaisirs, les mœurs.

(2) Pour prouver la réalité de ces nuances et de ces révolutions, avant d'en faire l'application à la langue tunkinoise, il est bon de les observer dans la langue la plus répandue en Europe.

La langue française, qu'on ne peut méconnaître à cette indication, n'est pas entièrement affranchie des locutions sauvages des Gaulois, anciens habitans du sol de la France; elle a conservé des expressions et des formes de la langue des Romains et des Francs, conquérans de ce pays. Elle a été pauvre et rude dans les

98.     ÉTAT ACTUEL DU TUNKIN,  
temps où les grands de l'État, casernés dans leurs châteaux, dédaignant l'art de lire et d'écrire, n'estimaient que l'art de la guerre, et où les hommes nés dans leurs territoires n'avaient point le droit d'en sortir. Dans le temps de la chevalerie, elle a été religieuse, héroïque, amoureuse, inconséquente comme ces preux chevaliers. Dans les commencemens du seizième siècle, lorsque les sciences, les lois, la littérature ont commencé à parler français, et que les femmes ont été appelées à la cour, elle a reçu le type de ce qu'elle est aujourd'hui. Vers la fin de ce siècle, lorsque les Français osèrent sonder les bases des institutions religieuses et civiles, la langue a eu une énergie, une audace d'expression qu'elle n'a pas surpassées, que peut-être même elle n'a pas égalées depuis son perfectionnement. Dans le dix-septième siècle, sous Louis XIV, elle est devenue régulière, riche, élégante, galante, brillante, pompeuse, noble; et par ses grands succès dans la chaire et au théâtre, dans la prose et dans la poésie, elle a commencé à acquérir un caractère d'universalité plus marqué que n'avaient eu dans le siècle précé-

dent les langues italienne et espagnole. Sous Louis XV elle a été plus précise, plus métaphysique; elle était déjà la langue de la littérature, elle est encore devenue celle des sciences. Chez toutes les nations, telle est la langue, que, de ce qu'elle est, on peut conclure ce qu'est la nation; et de ce qu'est la nation, ce qu'est la langue.

(3) Ces caractères, ces rapports, cette analogie sont reconnaissables dans la langue tunkinoise, qui diffère essentiellement des langues européennes et participe au caractère des langues de l'Orient, caractère que ces langues tiennent de l'organisation des Asiatiques, de leurs idées, de leurs affections, de leurs intérêts. Emigré de la Chine, le tunkinois en a conservé l'idiôme; mais long-temps ennemi de sa patrie originaire, et en ayant été séparé par la guerre, il a tellement modifié et dénaturé la prononciation de cet idiôme, qu'aujourd'hui les deux nations ne s'entendent plus. La Cochinchine, démembrée du Tunkin, parle la même langue; mais séparée de ce pays par des montagnes, et souvent par l'état de guerre, elle a dans ses expressions

des modifications qui lui sont particulières. Le bas Camboge étant incorporé dans la Cochinchine, parle la même langue ; mais nous ne pouvons dire si elle est aussi celle du haut Camboge.

Le Tsiampa, le Lac-tho, le Laos ont leur langue particulière ; et même, dans ce dernier pays, plusieurs des hordes sauvages qui l'habitent, étant errantes et ne se rencontrant que rarement, ne s'entendent pas les unes les autres.

Dans chacun de ces pays, le degré de civilisation auquel leurs habitans sont parvenus, est reconnaissable par l'idiôme qu'ils ont adopté et les modifications qu'ils y ont admises.

La langue nationale est la seule que parlent les Tunkinois ; concentrés dans leur pays, ils n'ont besoin d'aucune autre langue ; cependant les commerçans parlent un portugais dégénéré, qui est la langue de la mer du Sud, comme la langue franque est la langue de la mer Méditerranée. Le Gouvernement a des interprètes de quelques langues des pays voi-

sins , mais d'aucune langue européenne , excepté le portugais.

(4) Considérée dans son organisation , la langue tunkinoise présente , au premier aspect , les défauts d'une langue sauvage , qui ne marque point , dans ses expressions , les modifications des idées. En effet , elle n'a ni genre , ni nombre , ni temps , ni déclinaison , ni conjugaison ; mais cette défectuosité est réparée par des particules qui forment le ressort général de l'idiôme.

Les mots n'ont , pour la plupart , qu'une syllabe ; quand ils en contiennent plusieurs , elles sont presque indépendantes dans la prononciation , et dans l'écriture elles sont séparées ; mais leur connexion est marquée par un tiret. Il manque aussi aux mots la distinction du singulier et du pluriel ; mais une particule indique s'ils doivent être entendus de l'unité ou de la pluralité. Cette acception peut aussi être déterminée par l'adjonction à un autre mot , dont le nombre est spécifié par une particule ; ainsi *tête d'homme* signifie une tête , *tête des hommes* signifie des têtes.

Il est quelques mots qui sont également

substantifs et verbes; alors c'est encore une particule qui en désigne l'acception.

Les pronoms sont rendus par des termes très-variés, qui en différencient la signification. Le pronom interrogatif *qui*, placé après le verbe, veut dire quelqu'un.

Quand les adjectifs, par leur nature, n'indiquent point quel est le mérite ou le démérite des qualités qu'ils expriment, un adverbe placé après l'adjectif marque approbation ou improbation. Des particules expriment encore le comparatif et le superlatif. Au lieu de l'adjectif négatif, qui, dans nos langues européennes, est formé par une particule incorporée au mot ou placée devant l'adjectif, on fait précéder la particule essentiellement négative; au lieu de dire *inouï*, on dit *non oui*.

Le verbe n'ayant qu'un infinitif, est entendu comme infinitif quand il n'est précédé d'aucun nom ni pronom. La personne ou le nombre auxquels le verbe doit s'appliquer sont désignés par le pronom qui les précède : *je parler, toi parler, il parler, nous parler*, etc.

Les divers temps, l'imparfait, le parfait, le

futur sont désignées par diverses particules ; le présent n'en a pas besoin. Ce sont aussi des particules qui caractérisent l'optatif, l'impératif, le subjonctif ; il n'y a point de passif, mais il est suppléé par une expression qui a un caractère impersonnel. Il n'y a point non plus de participe ; on le remplace par un pronom copulatif : au lieu de dire *aimant, naissant, on dit qui aime, qui naît.*

Cette langue a des prépositions qui répondent aux nôtres, *par, pour, avant, après* ; elle a aussi des particules copulatives et disjonctives. Elle abonde en adverbes dont la répétition renforce l'expression du sentiment. Des interjections fréquentes expriment la joie ou la douleur, et dans les éloges des morts lors des pompes funèbres, presque à chaque phrase on place une interjection de douleur.

Quand on parle en public, on joint aux mots les plus importans des mots additionnels et supplémentaires qui sont estimés les renforcer.

Deux substantifs étant placés l'un à côté de l'autre, le premier gouverne le second ;

*argent, Jacques*, veut dire argent de Jacques.

Les diminutifs sont marqués par l'adjonction d'une syllabe; et il est aussi de ces adjonctions qui témoignent estime ou mépris.

Une bizarrerie de la langue française est de donner un sexe à ce qui n'en a pas, et en est le moins susceptible, et de masculiniser ou féminiser, non d'après la force des choses, mais d'après la nature du son de leurs noms; le Tunkinois plus sage ne donne dans ses expressions un sexe qu'à des êtres animés, et le marque par la désinence des syllabes.

La marche de cette langue est sage et régulière, l'ordre des expressions suit l'ordre des conceptions; l'objet est d'abord énoncé, ensuite l'attribut, et dans l'entre-d'eux est la liaison de l'un avec l'autre.

Lorsqu'il y a inversion, elle change le sens, *toi rire* veut dire tu ris, *rire toi* signifie on rit de toi.

(5) Si de la décomposition du mécanisme de cette langue on passe à l'observation de son caractère, on la trouve riche ou stérile

sur divers objets, selon qu'ils fixent l'attention ou excitent des sentimens; elle est riche dans le dénombrement des productions du sol, dans la distinction des périodes de la végétation, de la semence, de son développement, de sa croissance; le riz mis en pépinière, planté, mûr, récolté, séché, a des noms différens. Il en est de même pour les animaux aquatiques; des noms sont donnés à leurs diverses espèces, aux différences qui se trouvent dans la même espèce, à leur âge, à leurs ruses, aux artifices, aux engins dont on se sert pour les prendre; mais cette langue si riche sur ces objets, est pauvre quand il s'agit d'exprimer les procédés des arts mécaniques, et plus encore les procédés des beaux arts; elle est absolument indigente dans l'expression des idées abstraites.

Affectueuse, surtout quand elle exprime les regrets qu'inspire la perte des parens, elle a pour la douleur des expressions sentimentales, dont il serait difficile de trouver des équivalens dans d'autres langues; mais elle ne nuance point les gradations du sentiment. Si la suppression des articles abrège l'expres-

sion, la multitude des particules l'allonge sans toutefois la rendre diffuse.

Rarement on se sert de métaphores, mais quand on adapte à un sujet l'expression qui appartient à un autre, il est assez commun que, dans l'intérieur des terres, cet emprunt soit tiré des opérations de la culture, et sur les côtes, des opérations de la pêche.

Cette langue est surtout abondante en formules serviles et en protestations de dépendance; l'assurance de respect qui, dans toutes les langues, devrait être le témoignage du sentiment le plus honorable pour celui qui en est l'objet, est dans la langue tunkinoise, ainsi que dans toutes les langues des peuples policés, un tribut de subordination et non une preuve d'estime (\*). Non-seule-

---

(\*) On ne peut voir sans regret que la supériorité de rang envahisse un hommage qui n'est dû qu'au talent et à la vertu. Mais peut-être n'est-ce pas celle des usurpations qui est la plus répréhensible; car le maintien de l'ordre social semble exiger que la supériorité de mérite soit présumée dans la supériorité de rang qui doit en être l'indice et la récompense, et cette inexactitude de l'expression, ce mensonge,

ment les expressions respectueuses et soumises sont d'usage en parlant à un homme constitué en dignité, mais même elles ont lieu dans la conversation entre parens; un fils ne peut les omettre en parlant à son père ou à sa mère; l'empereur même, malgré l'éminence de sa dignité, se conforme à cette règle vis-à-vis sa mère. Une femme parlant à son mari, se dit sa servante. La qualification de primogéniture est honorable et caractéristique de supériorité; la fille d'une seconde femme, en parlant à la première, l'appelle sa mère; et ne pouvant donner ce titre à deux personnes, elle appelle sa mère naturelle, sa sœur aînée. Il est des termes équivalens à ceux de *monsieur* et de *madame*; il en est qui répondent aux termes d'excellence, d'altesse, de majesté.

Les anciens Européens, en adressant la parole à un homme, quelle que fût sa puissance et sa dignité, ne lui parlaient que

---

qui par une interprétation convenue a cessé d'être mensonge, est devenu partie intégrante du régime politique.

comme à un individu : et on tutoyait César, le maître du monde connu ; mais les modernes pluralisent l'homme auquel il est dû le moindre égard ; on croit lui faire honneur en gonflant ainsi l'idée de son existence ; ce mensonge de la politesse n'a point lieu dans le Tunkin ; mais il y a des mots indicatifs de la supériorité ou de l'infériorité de la personne à laquelle on parle.

Il est bien d'autres formules fines, délicates et indicatives d'un haut degré de civilisation. On a dit, non sans raison, que la politesse dissimule et voile le moi, dont l'exhibition et l'ostentation blessent l'amour-propre d'autrui ; aussi dans le tunkinois, cette expression est adoucie et modifiée avec un grand art ; on compte jusqu'à neuf mots qui expriment le mot *moi* avec des différences et des nuances ; et de ces mots il en est un qui est réservé exclusivement pour l'empereur.

Cette langue a aussi un caractère de décence et de pudeur qui convient à un peuple civilisé et poli, mais qui n'est pas une preuve bien sûre de la pureté des mœurs ; car sou-

vent, moins un peuple est chaste, plus il est nécessaire que sa langue le soit, parce que toute expression susceptible de deux sens, est interprétée dans le sens le plus licencieux.

Les langues du Laos et du Lac-tho, comme les habitans de ces pays sont peu civilisés, admettent peu de formules respectueuses; et dans le Lac-tho, les enfans parlent à leurs père et mère sur un ton d'égalité et sans nuances d'expressions indicatives de respect.

(6) Chaque nation a une prononciation qui lui est particulière, ainsi que son idiôme; et qui de même que l'idiôme, a des rapports avec le caractère national. La grossièreté et la férocité ont des accens qui s'adoucissent à mesure qu'il y a moins d'âpreté et de dureté dans les mœurs; les sauvages, surtout quand ils sont féroces, ont une élocution dont les dissonnances offensent l'oreille; la différence de l'articulation et des sons de la voix est remarquable même entre les peuples voisins, entre les Allemands, les Italiens, les Français, les Espagnols et entre les habitans d'un même pays à diverses époques. Les

Français de nos jours ont de l'antipathie pour l'espèce de croisement des Gaulois, leurs aïeux. La prononciation des anciens habitans de l'Attique, les plus civilisés des Européens, a eu et a mérité la plus grande célébrité par la variété, la gradation, la concordance, la mélodie de ses sons, et il paraît que, sous ce rapport, la langue du Tunkinois doit partager ces éloges. Plus humain, plus doux que le Chinois, il a aussi une voix plus analogue à ces sentimens. Cette langue, surtout quand elle est parlée dans toute sa pureté, comme à *Bac-kinh*, a des intonations graduées, qui ne diffèrent de celles du chant que par une moindre explosion de la voix ; et cette élocution pourrait être notés comme le chant.

Malheureusement on s'est servi des modifications variées de la prononciation, pour attribuer à un même mot des sens différens ; ce qui appauvrit la langue et peut donner lieu à des équivoques. Le mot *ma*, suivant la manière dont on le prononce, a six significations très-différentes. *Diable, mais* particule, *joue, cadavre qu'on porte en terre,*

*le riz mis en pépinière, l'écoille d'un animal* (\*).

Il est beaucoup plus facile pour un Européen d'établir une relation orale avec les Tunkinois qu'avec les Chinois, soit parce que le tunkinois se prête plus facilement à interpréter ses paroles par des signes indicatifs, soit parce que la prononciation tunki-

---

(\*) Cette défectuosité et cette pauvreté sont sensibles dans plusieurs langues, quoiqu'à un moindre degré. Quelquefois même dans le français, la différence de la signification n'est point indiquée par la prononciation, ni même par l'orthographe : *autel* et *hôtel* ne diffèrent que par l'écriture et peu par la prononciation, et l'un s'entend d'un monument sacré, l'autre d'une grande maison; *cœur* est une partie noble d'un animal, *chœur* est la réunion du chant de plusieurs musiciens, ou la partie intérieure d'une église; *feu* s'entend ou d'un élément, ou d'un mort; *trompe* se dit d'un instrument employé à la chasse, de la membrane d'un éléphant ou d'un insecte, d'un arrangement de pierres qui par leur coupe soutiennent une saillie, d'un instrument de musique, autrement nommé guimbarde, d'une coquille de mer en forme de spirale, etc., etc.

noise est plus facile à saisir ; et une singularité surprenante est que l'Européen apprend plus facilement que le chinois à parler tunkinois ; attendu que par l'altération qu'a subie dans le Tunkin la prononciation originaire, il est des modifications d'articulation, difficilement conciliables avec les inflexions de la voix chinoise.

(7) Autant la prononciation de la langue tunkinoise est artistement travaillée et graduée, autant l'écriture est brute et indigente. En traçant ici la marche suivie dans la communication de la pensée, parvenue aujourd'hui à un point de perfection, qui en forme une des facultés de l'homme les plus admirables ; le point auquel le tunkinois s'est arrêté, ce qu'il a acquis, ce qui lui manque, deviendra sensible. D'abord cette communication a dû avoir lieu par des signes et par des mouvemens qui avaient une relation évidente avec une intention quelconque. A cette expression visible, on en a joint une auriculaire par l'émission de sons inarticulés, mais qui avait une liaison intime avec la sensation qui les produit, et par là même, souvent plus pathétique que le discours ;

discours ; mais, ni ces signes, ni ces sons ne pouvaient rendre qu'imparfaitement la pensée, encore moins le raisonnement. Les sons, par une articulation qui, dans sa perfection, appartient exclusivement à la voix humaine, ont acquis une multitude d'interprétations, et toute pensée a pu être transmise ; un autre degré de perfectionnement et une extension de communication a été de la transférer à un autre organe, de substituer la vue à l'ouïe, d'imiter les objets sur lesquels porte l'expression ; ce qui établit une relation entre des hommes placés à une distance où ils ne peuvent ni se voir, ni s'entendre ; entre l'homme qui n'est plus et celui qui lui survit ; et bientôt après on a substitué à l'effigie, moyen long, pénible et difficile, la représentation des parties élémentaires des objets, représentation intermédiaire entre la peinture et l'écriture. Pendant nombre de siècles, les peuples de la terre les plus célèbres ont fait usage de ces caractères conventionnels et symboliques, nommés hiéroglyphes. Telle a été la première écriture des Indiens et des Chinois dans l'Orient, des Mexicains dans l'Occident,

des Égyptiens en Afrique, des Scythes dans le nord de l'Europe, des Grecs dans le midi. Mais un nouveau système de transmission a été inventé, un procédé plus simple a été mis en œuvre; on n'a plus représenté la chose, mais la parole qui l'exprime. D'abord, un signe conventionnel a été inventé pour chaque mot; ensuite on a écrit les syllabes, puis les lettres, ce qui a opéré une diminution successive dans le nombre des signes représentatifs; et pour parvenir à ce dernier terme de simplification, on a imaginé de décomposer les mots et les syllabes; on a observé dans le son oral des nations les plus policées cinq sons élémentaires, auxquels on a adapté cinq signes qu'on a nommé voyelles; et comme ces sons sont susceptibles d'un grand nombre de modifications, on en a suivi la graduation par des signes analogues et subsidiaires, qui, quoiqu'ils soient en petit nombre, peuvent, par une combinaison infiniment variée, exprimer toute parole, et par conséquent toute pensée.

Les Tunkinois ne sont point parvenus à ce degré de perfectionnement; disciples des

Chinois leurs ancêtres, ils n'écrivent, ainsi qu'eux, ni les syllabes ni les lettres, mais seulement les mots ; forme d'écriture qui a un grand avantage, en ce qu'elle peut être adaptée à toutes les langues ; les mots, quels qu'ils soient, pouvant être représentés par les mêmes signes, dès qu'ils ont la même signification ; mais presque toutes les nations ont, avec juste raison, rejeté cette écriture, à cause de la multiplicité des signes qu'elle exige pour égaler le nombre des mots.

L'écriture tunkinoise a des signes radicaux, qui isolés ont un sens, et joints à d'autres ont un sens différent, et par leur forme, leur nombre, leur position respective, représentent tous les mots, dont le nombre est si multiplié par les dénominations particulières données dans cette langue aux variétés d'une même chose, et aux gradations de ses qualités, qu'on fait monter ce nombre, ainsi que dans la langue chinoise, à environ quatre-vingt mille. Aussi les lettrés passent-ils presque toute leur vie à apprendre cette écriture, que presque aucun d'eux ne connaît dans toute son étendue ; et ce n'est qu'après de longs et

pénibles travaux qu'ils peuvent s'en servir, pour acquérir les connaissances qu'on obtient par la lecture : préliminaires qui prolongent la voie par laquelle on parvient aux sciences. Dans le reste de la nation, il n'est pas commun de trouver des hommes qui sachent lire et écrire ; on prétend cependant que, dans le Tunkin, sur trois hommes on en peut trouver un qui sait tracer quelques caractères ou les lire ; mais dans la Cochinchine on n'en compte pas plus d'un sur trente ; quant aux femmes, c'est une connaissance dont elles sont privées comme superflue pour elles, et suivant Confutzée ne pouvant leur servir que comme un moyen d'intrigue ; ainsi la masse de la nation est réduite au genre d'instruction qui peut être acquis par l'expérience, l'exemple et la tradition.

Les lettrés ne se bornent pas à leur langue nationale ; ils apprennent la langue chinoise, qui est pour eux ce que le latin est pour l'Europe moderne, une langue savante ; et celle-ci est nécessaire dans ce pays pour la lecture de presque tous les ouvrages sur les sciences et les arts. Mais les Tunkinois qui en parlant

la langue chinoise l'ont défigurée par la prononciation, ne l'ont pas moins altérée dans l'écriture; ils en ont même changé les caractères de manière à ne plus reconnaître les signes originaires; et ce n'est qu'après ces difficultés vaincues, que les lettrés tunkinois peuvent correspondre par écrit avec les lettrés chinois.

Quant au mécanisme de l'écriture, il est le même en Chine et dans le Tunkin. Les Européens écrivent de gauche à droite, les Arabes de droite à gauche, les Tunkinois écrivent perpendiculairement. Les habitans du Tsiampa et du Lac-tho ne connaissent point l'écriture. Quelques habitans du Laos écrivent, mais leur écriture n'est point perpendiculaire.

(8) Les missionnaires européens qui se sont introduits dans le Tunkin, frappés du grand obstacle qu'apporte à l'instruction la défec-tuosité et la complication volumineuse de l'écriture tunkinoise, ont imaginé de la simplifier, et d'y appliquer l'alphabet européen.

D'après une observation attentive de la langue tunkinoise, ils ont cru reconnaître que

le son de toutes les paroles qui composent cette langue peut, à très-peu d'exceptions près, être rendu par le son indiqué par nos lettres ; et pour en remplir le déficit ils en ont ajouté quatre, un second *o*, un second *u*, un second *b*, un second *d* ; les voyelles additionnelles se prononcent comme des diphtongues, *o* comme *oe*, *u* comme *ua*.

Pour suivre plus exactement les intonations tunkinoises, ils ont employé cinq accens, dont trois sont empruntés de la langue grecque, l'aigu, le grave, le circonflexe, auxquels ils ont ajouté l'iota, et notre signe d'interrogation avec une souscription. Ainsi sont exprimés six sons élémentaires de cette langue : l'*égal* qui n'est marqué par aucun accént, le son *aigu*, le son *grave*, le son *sourd*, le *pesant*, le *léger*. Enfin pour donner plus de précision encore à la modulation si décisive dans la signification des mots tunkinois, trois accens subsidiaires sont ajoutés, indicatifs des modifications dans les sons élémentaires.

Puisse cette ingénieuse et utile invention être adoptée par les nationaux, malgré leur

attachement opiniâtre à tout ancien usage ;  
l'introduction de ce nouveau moyen de transmission de la pensée, serait une grande accélération pour le progrès des connaissances !

## CHAPITRE IX.

*Sciences.*

(1) LA carrière des connaissances humaines est immense. Plus on y avance, plus on découvre combien est vaste l'espace qui reste à parcourir. Toutes les nations civilisées y font des progrès continus, mais y marchent d'un pas inégal; et le Tunkin est encore bien loin du point auquel on est parvenu en Europe; la Cochinchine est encore moins avancée, et les pays adjacens sont beaucoup plus reculés; quelques-uns même ne paraissent pas encore sortis de l'état de l'ignorance primitive. Dans le Tunkin et dans la Cochinchine les notions scientifiques sont concentrées dans la classe des lettrés nationaux, qui, distingués dans la classe des savans asiatiques, ne peuvent cependant être réputés réellement savans que chez une nation peu instruite. Disciples des lettrés chinois, ils leur sont inférieurs dans presque tous les genres de connaissances.

(2) La métaphysique, qui, prise dans une acception générale, est l'instrument des sciences, est remplacée par des subtilités frivoles, vaines, ridicules; les mathématiques, qui considèrent les êtres sous un point de vue détaché et indépendant des sens, ne sont point cultivées, et il serait difficile de trouver dans tout ce pays un homme qui mérite réellement le nom de mathématicien; on ne connaît aucune règle de la logique, et le raisonnement n'a point de guide; en chimie, sur ce qui concerne la teinture, les Tunkinois ont des notions qui ne sont point à dédaigner, notions pourtant qui se bornent à quelques procédés particuliers, et n'embrassent point l'ensemble de la science. Quoiqu'ils n'entendent point les grands principes de la mécanique, dans plusieurs emplois des forces motrices, ils en ont réglé l'action avec intelligence; ils sont très-faibles en astronomie; en ont peu d'instrumens, et ne savent point faire usage de plusieurs de ceux qu'ils possèdent; ils ne sont point en état de connaître la latitude, encore moins la longitude; la révolution diurne est partagée pour le jour en trois parties,

le matin, le midi, le soir. Le matin et le soir ne font que la moitié du jour. Le midi forme l'autre moitié. La nuit est partagée en cinq veillées. La révolution annuelle est de treize mois lunaires; il y a quelque temps on n'en comptait que douze, mais après trois ans on ajoutait deux autres mois, supplément insuffisant pour remplir le vide que laissait cette supposition. La partition de l'année est réglée par un almanach, ouvrage de lettrés nommés les mathématiciens de l'empereur; souvent l'observation du ciel et de ses phénomènes dégénère en astrologie et en prédictions de l'avenir. On fait quelque étude de la physiologie; mais au lieu de chercher dans la constitution et dans l'organisation de l'homme ce qui peut lui être utile, ou lui nuire, on s'est appliqué à découvrir dans les formes du corps et dans les traits du visage, des signes caractéristiques des qualités de l'âme, du degré d'intelligence et de la nature des passions, et autres conjectures toujours fort hasardées, lors même qu'elles ne sont pas absolument fausses. En général, le tunkinois est plus estimable dans les opérations

de l'esprit, par une mémoire heureuse et une imagination brillante, que par les combinaisons et le raisonnement, qui sont les grands instrumens de l'intelligence humaine.

(3) La science la plus importante (\*), surtout si l'on pouvait se flatter d'en posséder les principes avec certitude, la médecine est le sujet sur lequel les Tunkinois ont le plus écrit; leurs ouvrages sont presque tous des commentaires des livres chinois, auxquels ils ont joint des descriptions assez bien faites de toutes les parties du corps humain, cependant sans en faire beaucoup d'usage. La partie de la médecine qu'ils entendent le mieux, est celle de la cure des maladies par les végétaux, dont l'efficacité dans ce pays est prodigieuse. Ils sont réellement savans en botanique, et ont des états très-bien faits des plantes et des simples de leur contrée, de leurs qualités et de leurs propriétés, quoique par la multitude et la variété de ces plantes et de ces simples, ces

---

(\*) Il ne s'agit ici que des intérêts temporels.

états ne soient et ne puissent être que fort incomplets.

On saigne rarement, et la saignée ne se fait point comme en Europe au bras ou au pied, mais au front; on fait peu d'usage de la purgation, et même on gêne peu les malades sur leur nourriture; cependant on leur interdit les viandes de digestion pénible; mais on leur permet le poisson, et on leur prescrit surtout le riz à l'eau comme le meilleur des régimes; on ne fait point usage des lavemens; on applique souvent les ventouses; mais le remède le plus fréquemment employé est une brûlure partielle de la peau, ce qui est l'ancien procédé chirurgical de l'Europe, connu sous la dénomination de *moxa*, et encore aujourd'hui en usage dans quelques contrées, singulièrement en Afrique. Ces brûlures se font avec des herbes aromatiques; on les multiplie jusqu'à dix et quinze fois, suivant la gravité de la maladie, et on étudie avec la plus grande attention la partie du corps où doit être faite l'opération: on mesure avec une exactitude scrupuleuse la distance de la partie à brûler, de la partie qui

est estimée être le siège du mal, et on tient qu'une trop grande ou trop petite distance, ou une fausse direction, peuvent entraîner les plus funestes conséquences. Ce remède opère une suppuration, qui quelquefois produit des guérisons qui tiennent du prodige ; on a vu des membres perclus depuis longtemps reprendre subitement leur activité, l'usage de divers sens recouvré, et même, à ce qu'on prétend, des femmes stériles devenir fécondes ; mais aussi cette brûlure mal appliquée donne lieu à des convulsions terribles, et quelquefois fait périr le malade ; les médecins superstitieux prétendent que le feu employé pour ce remède doit être tiré directement du soleil, afin qu'il soit pur ; d'autres médecins ne croient point à la nécessité de cette extraction solaire, et ne guérissent ni plus ni moins.

La maladie vénérienne est connue dans ce pays, mais y est moins commune et moins dangereuse qu'elle ne l'est en Europe, et n'est traitée qu'avec des simples ; ce qui, suivant la doctrine aujourd'hui admise, ne forme qu'un palliatif et ne peut opérer une guérison

radicale ; et par un préjugé absurde , le peuple croit qu'une personne infectée de cette maladie peut guérir, en ayant commerce avec une personne saine.

Quoique la petite vérole fasse de grands ravages dans ce pays, on n'y connaît encore ni l'inoculation, ni la vaccine.

La médecine est partagée en deux sectes : l'une de théoristes, qui étudient les principes de leur science dans les livres chinois, et croient que toutes les maladies résident dans le sang ; leur doctrine leur attire une haute considération ; l'autre secte de médecins a pour guide l'expérience, tient registre des effets que produisent diverses espèces de végétaux, et du succès de leur emploi dans diverses maladies : leur système est que la diète est un des meilleurs remèdes ; et ce sont les médecins auxquels on doit le plus de guérisons.

Qui veut, exerce la médecine et la chirurgie ; mais il est des brevets de médecins et de chirurgiens de l'empereur, qui donnent de la considération dans l'opinion publique, parce que ces brevets ne sont accordés que d'après

un examen subi particulièrement sur les qualités et les propriétés des plantes. Quelques médecins chinois viennent de temps en temps s'établir dans le Tunkin, et y ont une grande vogue, parce qu'ils excellent dans la connaissance du pouls, peut-être aussi parce qu'ils sont étrangers. Quand un homme riche est malade, sa guérison est mise au concours, il essaie de divers remèdes, et celui qui réussit le mieux vaut, au médecin qui l'a ordonné, le prix du concours.

L'art de la chirurgie est encore moins avancé que la science de la médecine; souvent pour les dislocations on se contente d'appliquer des simples.

(4) L'imprimerie, ce moyen si fécond de la propagation des connaissances, n'est point inconnue, mais n'est presque d'aucune utilité; il n'y a dans tout le Tunkin qu'une seule imprimerie, placée à *Bac-kinh*, capitale de l'empire (\*). Les caractères sont en bois, et

---

(\*) Il est possible que dans ces dernières années, il ait été établi une autre imprimerie en Cochinchine à *Phu-suon*, où l'empereur a fixé sa résidence.

ne sont point mobiles. Pour chaque livre il faut de nouvelles planches et de nouveaux caractères, ce qui rend l'imprimerie fort dispendieuse. Aussi est-il rare qu'on en fasse d'autre usage que pour les livres religieux, ou la promulgation des lois; et les ouvrages sur les sciences ne sont répandus que par la voie des manuscrits.

(5) Il faut que ces obstacles aient une grande force, puisque, jusqu'à présent, ils ont empêché les sciences de prospérer dans un État où elles sont fort honorées, et où tout genre d'instruction est favorisé et protégé. Il y a des écoles publiques, où l'on donne des leçons de morale, d'économie rurale, d'économie politique, d'art militaire, d'éloquence, de poésie; les étudiants sont exempts de corvées, et parviennent à la qualité de lettrés, qui élève au-dessus de la masse du peuple. Trois grades de lettrés, savoir: de bachelier, de licencié et de docteur; grades auxquels on ne parvient pas par un temps d'étude, mais qui sont conférés annuellement au concours, d'après le suffrage de personnes capables d'en juger; et il n'est point de places sur  
la

la collation desquelles la faveur ait moins d'influence. A la qualité de lettré docteur est attribuée la dignité de mandarin, mais sans fonctions politiques ; réserve d'autant plus sage, que ces fonctions détourneraient de l'étude des sciences, et que les sciences ne rendent pas toujours propre au Gouvernement.

---

## CHAPITRE X.

*Littérature.*

(1) **C**E que les fleurs sont aux fruits , le vernis à la substance qu'il couvre, les beaux-arts aux arts mécaniques, la littérature l'est aux sciences; c'est le luxe de l'esprit. Dans cette exposition et cette parure des idées , les Tunkinois ont une grande opinion de leurs talens; obligés de se reconnaître inférieurs aux Chinois dans les sciences, ils prétendent leur être supérieurs en littérature; c'est un genre de prétention qu'adopte assez facilement la vanité des nations, parce qu'en matière de goût les principes et les limites ne sont ni aussi fixes, ni aussi sensibles que dans la sphère des sciences; mais malgré l'opinion avantageuse que les Tunkinois ont conçue de leurs productions littéraires, elles ne peuvent trouver d'admirateurs que dans le Tunkin.

(2) La richesse de la langue tunkinoise, la multitude de mots qu'elle possède, les expressions différentielles qui désignent les nuances d'une même chose et les gradations des qualités, semblent servir essentiellement la littérature, dont les mots sont les matériaux; mais comme cette abondance et cette variété sont absolument bornées à la dénomination des substances et des productions du sol, cette richesse de nomenclature est un avantage de peu de conséquence pour la littérature, qui peint plus qu'elle ne définit, et dont l'objet principal est la manifestation et le coloris des opinions et des sentimens.

(3) Le style tunkinois est sage; les auteurs ne se permettent point de dénaturer les expressions par un emploi forcé. Point de métaphores exagérées, point d'hyperboles gigantesques, point d'images monstrueuses par leur excès; les montagnes ne sautent point comme les beliers; le nez d'une jolie femme ne ressemble point à une tour, style ordinaire du sud-ouest de l'Asie. Ce serait une observation curieuse de rapprocher le style des nations de leurs climats et de leurs mœurs;

on pourrait observer des zones dans le style, le nord manquant de figures et de mouvement sans toutefois manquer d'énergie ; le midi parlant, écrivant avec emphase ; les contrées intermédiaires connaissant une plus juste mesure ; et il serait assez naturel d'attribuer à la douce température dont jouissent les Tunkinois, la sagesse et la rectitude de leur style. Quant à l'élégance et à la grâce du style, au bon goût, à l'appréciation des convenances, à la légèreté et à la finesse de la plaisanterie, c'est un genre de mérite littéraire, qui tient peut-être à la délicatesse des organes, mais surtout à un raffinement de conceptions et de procédés, à des formes sociales qui sont peu analogues aux pensées et aux mœurs de ce pays, et même à celles de presque toute l'Asie.

(4) Un des genres de littérature dans lequel les Tunkinois s'exercent le plus et ont plus de succès, est l'art oratoire ; ils ont d'autant plus d'intérêt à s'y exercer, que les succès qui y sont obtenus donnent une grande considération ; par l'éloquence, on commande dans les assemblées de communes ; on peut dans

les assemblées religieuses s'ériger en prédicateur ; dans les discussions judiciaires, dont personne n'est à l'abri, et dans lesquelles on n'a de défenseur que soi-même, une discussion exacte et bien raisonnée et une diction pure sont d'un grand avantage. Les orateurs improvisent et ne préparent que leurs plans ; ce qui donne à leurs discours une sève, une chaleur, que n'a point le débit de ce qui émane de la mémoire ; mais leur genre d'éloquence n'en admet point les grands mouvemens et les figures hardies ; cet éclat, ce faste oratoire ne réussiraient point dans la discussion judiciaire, paraîtraient même un moyen de séduction, et indisposeraient les juges ; ils ne seraient pas moins déplacés dans l'annonce des vérités célestes, et scandaliseraient ; cependant, dans les sermons, il se trouve quelquefois des traits pathétiques, que ne désavoueraient point les maîtres de l'art.

(5) On écrit beaucoup sur la morale ; mais presque tous les ouvrages composés sur ce sujet, ne sont que des traductions ou des commentaires de livres chinois, et surtout des livres de Confutzée, considérés par ses

disciples comme le dépôt de tout ce qu'il est utile d'apprendre et possible de savoir.

(6) Leur histoire se borne à des annales, qui même sont très-fautives, et transmet nombre de faits faux, invraisemblables, impossibles ; lors même que la relation est véridique, elle ne fait point penser ; elle n'inspire point l'amour de la vertu ; elle ne découvre point l'origine des malheurs dans les fautes.

(7) Ils réussissent moins mal dans la poésie, et ont un assez grand nombre de poètes, dont pourtant la plupart méritent moins ce titre que celui de versificateurs. Leurs vers sont cadencés, rimés ou blancs, mais composés d'un certain nombre de mots, qui forment une mesure. Leurs pièces de vers sont le plus communément des épigrammes et des chansons, et surtout des collections de cantates de trois ou quatre cents vers, que les gens riches chantent dans leurs festins, les gens de peine pendant leurs travaux, et leurs femmes et leurs enfans, joignant leurs voix à celles des hommes, charment l'ennui du travail. Ainsi les vers sont ramenés à leur

destination originaire, qui est d'être chantés.

Le sujet de ces poèmes le plus commun et presque unique est de célébrer de belles actions, des victoires et quelques autres événemens glorieux pour la patrie; et c'est un usage bien louable de l'esprit et de la poésie que de les rendre les historiens du courage et de la vertu. Quelquefois les descendans des grands hommes composent en l'honneur de leurs ancêtres des poèmes qui perpétuent le souvenir de leurs hauts faits; et ces archives poétiques donnent aux familles une grande célébrité.

(8) On ne compose point de romans, mais on cultive l'art dramatique en y suivant des errements très-différens de ceux d'Europe. La plupart des drames sérieux ne sont que des récits versifiés d'événemens nationaux; nulle distinction d'actes, des scènes d'une longueur fort inégale, nul art dans le dialogue, nulle intrigue suivie, point d'intérêt gradué; on parle aux yeux plus qu'à l'entendement ou à la sensibilité. Les pièces comiques sont le plus communément des farces. On y introduit ce que les Italiens appellent un *gracioso*,

plaisant de profession, dont les facéties consistent principalement dans des paroles obscènes, soutenues d'une pantomime forcée et ridicule. Plusieurs drames sont tirés du théâtre chinois; un des plus en vogue a pour sujet ce qui occupe le plus communément le théâtre, l'amour et les atteintes portées au pacte conjugal. Une femme qui a un amant, n'ayant pas trouvé de meilleur expédient pour se soustraire à l'inspection de son mari, que celui de l'assassiner, saisit le moment où il est dans son lit, qui est placé sur le théâtre, pour lui donner un coup de hache sur la tête. La hache est échancrée de manière qu'elle paraît enfoncée dans la tête; et le coup est donné si adroitement, qu'il rompt des vésicules adaptées au front, et dans lesquelles du sang est renfermé. Le mari s'élançe de son lit, et parcourt le théâtre portant au front la hache dont il a été frappé; le sang ruisselle sur son visage, il jette de grands cris, a toutes les convulsions de la douleur, et meurt. Ses cris appellent les voisins; un mandarin survient, interroge la femme, la juge coupable, et la condamne à être écorchée

vive, exécution qui se fait dans la coulisse; mais la femme écorchée reparaît sur la scène, et chante au mandarin des airs tendres, pour l'engager à se contenter de la peine infligée, et à lui accorder la rémission de son crime, afin que dans l'autre monde, où elle va se rendre, elle ne porte pas le titre de coupable.

(9) Les guerres civiles, les ravages, la dévastation qu'ont éprouvés le Tunkin et la Cochinchine; ont, depuis quelque temps, effrayé et éloigné de ce pays les muses, qui déjà n'y avaient pas d'établissement bien assuré; il est possible qu'un jour elles y fassent leur résidence; d'autant que l'esprit national a de l'aptitude pour les productions d'imagination; l'époque de ces succès littéraires, qui ne paraît pas très-prochaine, serait accélérée, si les ouvrages qui ont illustré les lettres en Europe, étaient traduits en langue tunkinoise, et la littérature pourrait, ainsi que les sciences, être un moyen d'instruction des Européens dans ce pays.

---

## TROISIEME PARTIE.

---

### CHAPITRE PREMIER.

*Evénemens principaux dans le Tunkin, la  
Cochinchine et autres États.*

(1) **P**AR quels évènements les peuples dont nous venons d'esquisser le tableau, sont-ils parvenus à leur état actuel? C'est maintenant ce que nous devons exposer, sans toutefois nous proposer d'écrire leur histoire, aussi obscure et aussi incertaine que fastidieuse. Il n'est ni curieux ni intéressant de savoir ce qu'a été et ce qu'a fait une nation, tant que ses institutions, ses mœurs, ses usages n'ont rien offert de remarquable; tant qu'elle n'a produit aucun homme qui, par son génie ou par ses vertus, ou même par des crimes profondément combinés, ait mérité d'être connu. Les seuls

événemens qui doivent ici fixer notre attention sont l'origine de ces peuples, les changemens notables survenus dans leur existence morale et politique, et les scènes tragiques qui ont conduit à l'état actuel.

(2) Sous ce rapport, quatre époques à distinguer : la première, qui remonte jusqu'à l'origine antique des Tunkinois, et s'étend jusqu'au commencement du seizième siècle ; vaste espace de temps sur lequel nous n'avons à jeter qu'un coup-d'œil, parce qu'il offre peu d'événemens remarquables, beaucoup de confus et différemment rapportés, dont aucun n'est intimement lié avec l'état actuel.

Le Tunkin érigé en souveraineté prospère d'abord, puis éprouve des troubles et une grande altération dans sa constitution. Des Tunkinois émigrent en Cochinchine, et ce pays forme une monarchie : seconde époque, qui finit vers le milieu du dix-septième siècle.

Le gouvernement du Tunkin se dégrade ; la Cochinchine, quoique subordonnée au Tunkin, dont elle est tributaire, devient une puissance rivale ; une lutte presque continuelle s'établit entre ces États, et les événemens qui

surviennent dans l'un d'eux ont de l'influence sur l'autre : troisième époque , qui finit au milieu du dix-huitième siècle.

La quatrième époque , objet principal de notre attention, puisqu'elle comprend le temps actuel, offre le spectacle le plus étonnant, le plus terrible : des rois détrônés et massacrés, des rebelles se disputant à main armée les dépouilles du trône. Ces convulsions politiques, nées dans la Cochinchine, s'étendent dans le Tunkin ; par leur répercussion, le roi de ces États, d'abord rétabli dans ses droits de souveraineté, usurpés par un de ses sujets, est ensuite expulsé et détrôné. Le roi de Cochinchine fugitif rentre dans ses États, en est de nouveau chassé, y rentre encore. Plusieurs fois vainqueur et vaincu, il recouvre enfin sa couronne ; par droit d'hérédité et par droit de conquête, il y joint celle du Tunkin, beaucoup plus importante ; et ainsi dans la presque-île de l'Inde, au delà du Gange, une puissance est créée plus grande qu'il n'y en avait jamais existé. Dans le cours de ces vicissitudes, on voit des desseins si profondément combinés, des perfidies si artificieuses, des strata-

gèmes si audacieux et si bizarres, des scènes si tragiques et si atroces ; d'autre part, une résistance si courageuse contre le malheur et un génie si sublime ; enfin, un résultat si incohérent avec tout ce qui a précédé, que ces événemens, marqués d'une empreinte extraordinaire, ont peu de ressemblance avec ceux dont l'histoire fait mention, soit dans les temps les plus reculés, soit dans les temps modernes.

#### PREMIÈRE ÉPOQUE.

(1) Le Tunkin était anciennement une province de la Chine ; empire qui n'aurait point de bornes, si l'on admettait les prétentions de son souverain, qui considère toute la terre comme soumise à sa domination, et les souverains des autres États comme ses lieutenans, sur lesquels il se repose du gouvernement des pays situés à une grande distance du lieu de sa résidence.

L'origine des Tunkinois est la même que celle des Chinois, qu'on fait remonter à une antiquité prodigieuse ; car ceux-ci paraissent venir des Indous, qui s'attribuent une exis-

tence antérieure de quatre-vingt-huit mille années à celle que les Juifs et les Chrétiens donnent au globe terrestre; et quelque surprenante que soit cette antiquité, les Indous prétendent la justifier par la probabilité du long espace de temps qui a dû s'écouler pour que les arts et les sciences aient été portés au degré auquel ils sont parvenus : mais cette opinion est évidemment illusoire, et même a été désavouée et contredite par les plus notables savans de la Chine, et singulièrement par Confutzée, leur chef et leur oracle.

Les histoires de la Chine qui ne sont pas apocryphes ne remontent qu'à l'an du monde 1306, ce qui revient à deux mille six cent quatre-vingt-quatorze ans avant l'ère chrétienne, et est postérieur d'environ deux cent cinquante années au règne de *Fohi*, premier empereur chinois dont le souvenir ait été conservé (\*). Il y a quelque apparence que ce *Fohi* est le même homme auquel nous donnons le nom de *Noé*, quoique *Noé* ait vécu

---

(\*) Il est même des ouvrages récents qui n'accordent pas aux Chinois une existence aussi ancienne.

vers l'an du monde 1656, et que les Chinois placent l'existence de Fohi en 1066. Ainsi la généalogie de la nation tunkinoise identifiée à celle de la nation chinoise, en la reportant jusqu'à Fohi et au temps attribué à son existence, remonte à quatre mille sept cent cinquante-un ans antérieurs à l'année actuelle 1810.

La nation chinoise, originellement confinée dans les pays qui forment aujourd'hui le centre de cet Empire, s'est étendue par des émigrations dans les contrées inférieures du sud-est. Un des premiers pays peuplés par cette voie a été le Tunkin, qui a commencé à être habité il y a un peu plus de deux mille ans; des émigrations du Tunkin ont peuplé la Cochinchine; d'autres émigrations de la Chine ou du Tunkin ont peuplé le Laos, le Camboge, le Tsiampa, et presque toute la presqu'île de l'Inde au delà du Gange, et même c'est une opinion reçue que les Siamois sont des Laotiens émigrés.

Pendant plusieurs siècles les Tunkinois ont été des sauvages, uniquement occupés de pourvoir à leurs besoins physiques; ils me-

naient une vie qui n'avait rien de remarquable; et d'ailleurs, n'ayant point l'usage de l'écriture, le souvenir du passé n'a pu être conservé que par tradition, moyen de transmission fautif et suspect par sa nature, ridicule et absurde quand il émane d'un peuple grossier et ignorant, toujours disposé, par l'amour du merveilleux, à croire de préférence ce qui est incroyable. Ce n'est que depuis environ six cents ans que les Tunkinois ont commencé à écrire leur histoire. Aujourd'hui un historiographe est chargé d'écrire les événemens de son temps, et les matériaux lui en sont fournis ministériellement; mais ces annales restent secrètes, de crainte qu'elles ne fassent connaître les erreurs et les injustices du gouvernement; et elles ne sont ordinairement mises au jour que dans les changemens de dynasties, parce que la censure de la dynastie précédente tend à en justifier le détronement.

Les annales du Tunkin remontent presque jusqu'au temps où ce pays a commencé à être habité, et comprennent près de deux mille ans; mais, dans les premiers temps, elles n'offrent que les noms des chefs de l'État, quand

quand les Tunkinois s'en furent donnés; peu d'autres faits certains, encore moins d'intéressans.

(2) Les Tunkinois, après avoir, pendant un assez long temps, formé des hordes errantes, se réunirent, se fixèrent, et prirent la consistance d'une nation; ils étaient sujets de l'empereur de la Chine, qui nommait un d'entre eux pour les gouverner en son nom. Bientôt ils prétendirent se choisir eux-mêmes un chef, et pendant nombre de siècles la consistance de cet État a varié, et a été tantôt province de l'Empire de Chine, tantôt État séparé.

(3) Durant cette vicissitude, les dynasties les plus célèbres qui aient régné sur le Tunkin sont celles des *Trien*, qui a régné pendant quatre-vingt-dix-sept ans; les *Han* occidentaux, pendant cent quarante-neuf ans; les *Han* orientaux, pendant cent quarante-quatre ans; les *Ngoolé* et *Luong*, trois cent quatorze. Les Chinois y avaient rétabli leur empire depuis trois cent quatre ans, lorsque *Dinh*, simple berger, qui paraît avoir été un tartare retiré dans les montagnes du Tunkin, avec quelques-uns de ses compatriotes, excita une ré-

volte, se mit à la tête des Tunkinois, vainquit les Chinois, et se fit reconnaître roi. Mais une nouvelle révolte survint, soit qu'elle fût fondée sur l'abus de la puissance de ce berger-roi, soit que les Chinois eussent fomenté des mécontentemens; *Trinh* fut assassiné; des guerres civiles s'élevèrent : plusieurs Tunkinois se disputèrent le trône; l'un d'eux, nommé *Lé-day-hong*, y fut placé; les Chinois l'attaquèrent, et il périt dans les batailles qu'il leur livra. Son successeur, plus heureux, remporta sur les Chinois plusieurs victoires, et les mit hors d'état de troubler son règne. Ce fut lui qui construisit le magnifique palais des rois du Tunkin, dont il ne reste aujourd'hui que des ruines. Sa postérité lui succéda, et porta pendant deux cent seize ans la couronne. Une *filie* de cette maison, héritière de la couronne faute de descendans mâles, la fit passer par son mariage dans la maison des *Han*, qui l'avaient possédée anciennement, et qui y régnèrent encore cent quatre-vingt-huit ans (\*).

---

(\*) Suivant quelques relations, cette maison s'appelait *Tran*; le premier roi, et la princesse son

Pendant cette dernière dynastie, il y eut beaucoup de troubles et d'usurpations; quelques partis appelèrent à leur secours l'empereur de la Chine, qui y envoya des armées, s'empara du pays, y rétablit son ancienne domination, le gouverna suivant une nouvelle méthode, et y envoya des vice-rois chinois avec des troupes pour sa garde.

Les vice-rois ayant commis de grandes vexations, les Tunkinois se révoltèrent, massacrèrent le vice-roi, et mirent à leur tête un prince d'une ancienne famille royale, nommé *Lé-loi*. Ce prince qui était un grand guerrier, remporta plusieurs victoires, fut élu roi, et chassa les Chinois du pays, entra même dans le leur, et força l'empereur de la Chine à reconnaître (\*) l'existence de la monarchie tunkinoise, à la charge d'un hommage et d'un tribut à l'avènement de chaque prince au trône du Tunkin (\*\*).

---

épouse, qui lui avait apporté en dot la couronne, furent massacrés.

(\*) Il n'est pas bien certain si ce fut ce prince ou son successeur qui força, par des victoires, les Chinois à reconnaître la monarchie tunkinoise.

(\*\*) Ce tribut consistait d'abord en de petites sta-

Dès cette époque le Tunkin, gouverné par des vice-rois chinois, a commencé à se policer. La religion, les lois, les mœurs, les usages, les arts chinois qui y étaient déjà introduits par l'identité d'origine, ont reçu un développement, et pris une consistance qui a résisté à tous les changemens survenus depuis. Ces mêmes progrès de civilisation ont eu lieu dans la Cochinchine, et ont depuis été favorisés par une plus grande communication avec l'étranger. Mais les habitans du Lac-tho, du Laos et du Haut-Camboge, placés dans l'intérieur des terres, ont beaucoup moins participé à la civilisation; et une partie de ces peuples est restée absolument sauvage.

#### DEUXIÈME ÉPOQUE.

Les rois du Tunkin, que les nationaux nomment *Doya*, ont eu dès leur fondation une

---

tues d'or, qui représentaient des coupables demandant grâce, symbole d'expiation pour le massacre du vice-roi chinois; mais depuis, le tribut n'a plus consisté qu'en des barres d'or.

très-grande puissance, ainsi que tous les monarques de l'Asie; et les princes de la maison *Lé* en ont fait, pendant plusieurs générations, l'usage le plus sage, le plus juste, le plus modéré, et ont régné avec succès. Mais, sous le dixième roi de cette maison, un de ses sujets, nommé *Mac* (\*), se révolta, et s'empara du trône, dont cette nouvelle famille était en possession depuis soixante et sept ans, lorsque *Nquien-Phuoé*, seigneur tunkinois, allié de la maison royale, attaqua ces *Mac*, les expulsa du trône, et y rétablit les *Lé*; en récompense de ce service, il obtint pour lui et pour ses descendans la dignité de *Chua-vua*, qui confère le gouvernement de l'État sous les ordres du Doya.

(2) Un *Chua*, ayant pris en affection un de ses écuyers, nommé *Trinh* (\*), lui donna sa fille en mariage. Celui-ci adroit, artificieux, perfide, conçut le projet de succéder à son beau-père dans la dignité de *Chua*, au préjudice de ses beaux-frères. A sa mort, il

---

(\*) Quelques auteurs ont écrit ce nom *Mack*.

(\*\*) Quelquefois ce nom est écrit *Trinq*.

parvint à se faire nommer gouverneur du Tunkin ; et bientôt après il s'arrogea et obtint le titre de *Chua*.

*Doan-iong*, l'ainé des Nquien, dépouillé par *Trinh*, sentit le danger de sa situation, et pour s'y soustraire, contrefit l'insensé. Mais *Trinh* ne s'étant point laissé abuser par cette prétendue folie, *Doan-iong* y renonça, et convint de quitter le Tunkin, et de passer en Cochinchine, pour y combattre les *Mac* ; qui, fugitifs du Tunkin, dont ils avaient usurpé la couronne, s'étaient retirés dans les montagnes de la Cochinchine, et y avaient conservé le caractère d'ennemis du roi *Lé*. Il passa en effet en Cochinchine avec un petit nombre de Tunkinois, et s'établit dans les plaines de ce pays ; *Mac* ayant envoyé contre lui une armée, à laquelle il n'était point en état de livrer bataille, il se retrancha, repoussa les attaquans, eut des avantages dans de petits combats, gagna une partie de l'armée de *Mac*, le força à quitter la Cochinchine, et se rendit le maître de tout le pays, qu'il ne gouverna que sous le nom et l'autorité du roi *Lé*.

(3) Il faisait des voyages assez fréquens à la cour de ce roi, en apparence pour lui rendre des hommages, mais en effet pour s'insinuer dans son esprit; il y parvint; et lui ayant fait sentir que les *Trinh* le tenaient dans une honteuse dépendance, il engagea de son aveu secret quelques gouverneurs de province à méconnaître l'autorité des *Trinh*; et se déclara pour ces rebelles, et même les soutint à main armée. Dès lors commença entre les *Trinh* à la tête du Tunkin, et les *Nquien* à la tête de la Cochinchine une guerre qui, suspendue de temps en temps par des traités, puis reprise avec fureur, a duré près de deux siècles. Ce fut pendant une de ces suspensions que, dans une petite plaine qui sépare le Tunkin de la Cochinchine, seule communication ouverte entre les deux pays, fut bâtie une muraille, afin d'empêcher les invasions d'une des nations sur le territoire de l'autre, muraille construite sur le modèle de celle de la Chine, mais moins bien, quoique ce modèle lui-même soit fort imparfait.

(4) C'est aussi dans un intervalle de ces guerres, en 1553, que les droits des *Nquien*

sur la Cochinchine furent reconnus, et que cet État fut érigé en monarchie, à la charge d'hommages et de tributs envers le roi de Tunkin. Les *Nquien* investis de cette royauté, ont toujours rendu cet hommage et payé ce tribut, excepté dans les temps de guerre; parce qu'ils ont alors prétendu que ce tribut étant remis aux *Trinh*, servait à solder des gens de guerre contre la Cochinchine.

### TROISIÈME ÉPOQUE.

Depuis l'établissement dans le Tunkin d'un *chua* héréditaire, les rois de ce pays, qu'on nomme *doya*, n'ont plus eu qu'une puissance illusoire. Les *chua* ont été ce qu'étaient en France, du temps de la première race, les maires du palais; ils ont eu le commandement des troupes et le gouvernement de l'État; ils ont créé des impôts, établi, destitué les officiers publics, décidé de la paix et de la guerre; à la vérité, les ordres qu'ils donnaient ne pouvaient être mis à exécution, que quand le *doya* y avait apposé son sceau; mais c'était une pure formalité qui suivait in-

dispensablement la signature. Telle était la nullité du *dova*, qu'il ne pouvait pas même choisir entre ses enfans son successeur; les *chua* seuls en décidaient. Souverain par les lois, dans la réalité sujet couronné, prisonnier dans son palais, il n'en sortait que pour des cérémonies, qui avaient presque toujours un objet religieux, et rarement un objet politique. Un *chua* eut même le projet de faire un sacrifice au ciel, prérogative religieuse exclusivement réservée au roi; mais la nation ne voulut point consentir à cette usurpation, et les *chua* furent obligés de se contenter d'être tout-puissans dans les affaires temporelles.

Pendant la durée de cette forme de gouvernement, quelques guerres s'élevèrent entre la Chine et le Tunkin; presque toujours les Tunkinois y eurent l'avantage, mais elles ne furent marquées par aucun grand événement, ni suivies d'aucune conquête. Dans l'intérieur de l'État, la puissance du *chua* étant devenue illimitée, et ayant dégénéré en abus, en vexations, le mécontentement national se manifesta par quelques insurrections,

qui furent apaisées et terminées par la punition des insurgens; cependant l'État s'affaiblit par l'indisposition de la nation contre une puissance, qui était d'autant plus défavorable, qu'elle ne résidait pas dans les mains dans lesquelles elle devait être.

(2) Dans ce même temps, la Cochinchine, gouvernée par des princes qui presque tous ont été bons et vertueux, et dont quelques-uns ont été de grands hommes, se polissait, s'enrichissait, acquérait une grande consistance, et devenait la rivale de la puissance dont elle était tributaire; les princes qui ont régné en Cochinchine jusqu'au temps de la révolution qui y est survenue, sont *Doan-Jong* qui a régné quarante-neuf ans; *Sai-Nquien-Vuong* qui en a régné vingt-trois; *Luong-Nquien - Vuong* vingt; *Hien - Nquien-Vuong* quarante; *Ngai - Nquien - Vuong* cinq; *Minch - Nquien - Vuong* quarante-deux; *Minch-Nquien-Vuong*, deuxième du nom; on ne peut dire avec certitude la durée de son règne. *Vo-Nquien - Vuong* a régné vingt-huit ans. Le plus célèbre de ces princes est *Hien - Nquien - Vuong*; c'est à lui

que la Cochinchine doit la conquête d'une partie du Tsiampa et des provinces septentrionales du Camboge, et le perfectionnement de sa civilisation.

#### QUATRIÈME ÉPOQUE.

(1) Par la forme du gouvernement du Tunkin, la vie ou la mort du roi ne faisaient pas une grande sensation dans l'État; mais il n'en était pas de même de celle du *chua-vua*, entre les mains de qui était toute la puissance. Un de ces chua, qui n'avait point d'enfans, ayant été assassiné secrètement par un de ses confidens, ses parens, aussitôt qu'ils eurent découvert sa mort, se disputèrent le droit de lui succéder. La nation se partagea entre eux; les provinces, les départemens adoptèrent des partis différens: et il s'en fallut peu que chaque aldée ne fût en guerre avec l'aldée voisine; les terres furent ravagées et inondées du sang de leurs cultivateurs; et dans l'espace de huit années, les fléaux réunis de la famine et de la guerre ruinèrent et dépeuplèrent cet État. Cepen-

dant le roi, profitant de ces divisions, combattit les divers partis, et les soumit; la dignité de *chua-vua* cessa d'être héréditaire, et la promotion à cette dignité dépendit du choix du roi.

(2) La Cochinchine fut en proie à des événemens encore plus tragiques, et à de plus longues calamités. *Vo-Nquien-Vuong* qui était monté sur le trône en 1732, perdit par sa conduite désordonnée le respect et l'affection que les Cochinchinois avaient pour leur roi. Ce prince, dominé par ses maîtresses et par un ministre habile, mais pervers, augmenta les charges de la nation, et commit de grandes injustices; séduit par une de ses concubines, il conçut le projet d'appeler un fils qu'il avait d'elle à la succession au trône, au préjudice des deux fils qu'il avait eus de son épouse; et fit en conséquence un testament qu'il confia à son ministre, en le chargeant de prendre toutes les mesures nécessaires pour en préparer et en assurer l'exécution; en conséquence, ce ministre conféra les principales places du gouvernement à des hommes dont il était sûr, et écarta ceux de la

part de qui il pouvait craindre quelque opposition. Pendant la dernière maladie du roi, il ne laissa approcher de sa personne que des gens affidés ; cacha sa mort, jusqu'à ce qu'il eût pris des mesures pour faire reconnaître le successeur ; fit emprisonner les deux fils issus de la légitime épouse ; et proclama roi le fils de la concubine , nommé *Anh-Vuong*.

Cette interversion de l'ordre de la succession à la couronne, excita un mécontentement et une indignation générale ; mais les mesures étaient si bien prises , que la résistance fut impossible , et la soumission inévitable. Les fils légitimes du roi ne survécurent pas long-tems à leur emprisonnement. Le nouveau roi , jeune encore , et incapable de régner , laissa toute sa puissance entre les mains du ministre , de qui il la tenait , et qui prit soin de perpétuer l'enfance de son maître , en lui inspirant le goût des frivolités , des spectacles , de la débauche ; pour lui , abusant de l'autorité qui lui était confiée , il opprima le peuple , et fit détester son administration.

(3) Des injustices monstrueuses et des vexations révoltantes devaient exciter un mécontentement général et conduire à quelque catastrophe ; elle survint d'abord dans quelques provinces, il y eut des insurrections qui furent apaisées ; mais c'était un feu étouffé et non éteint. Enfin, en 1774, éclata la révolution qui, par une guerre de vingt-huit ans, et une incroyable vicissitude d'événemens, a conduit à l'état actuel.

Des mandarins, qui avaient excité secrètement les mouvemens populaires, en ayant vu l'insuffisance, se déterminèrent à une plus grande mesure ; et appelèrent à leur secours le roi du Tunkin, de qui celui de la Cochinchine était feudataire. A leur invitation, une armée tunkinoise fut envoyée en Cochinchine ; et l'entrée lui en fut facilitée par les habitans du pays. Le général tunkinois, aussi politique que guerrier, manda au roi qu'il n'était point entré dans ses États pour lui faire la guerre, mais pour délivrer ses sujets des mauvais traitemens que leur faisait subir son ministre ; que s'il voulait le remettre entre ses mains, il se retirerait sur-

le-champ. Le jeune prince, effrayé du danger, crut s'en tirer en livrant son ministre ; mais dès que le général l'eut en sa possession, il marcha contre le prince, qui, dépourvu de conseils, et incapable de s'en passer, ne vit de moyen de sûreté que dans la fuite ; et se réfugia dans la basse Cochinchine avec tant de précipitation, qu'il ne put emporter ses trésors qui furent la proie du vainqueur.

(4) Avant cette invasion, parmi les insurrections qui avaient éclaté, il en était une qui n'avait pu être assoupie, et à la tête de laquelle était un nommé *Nhac*, homme d'une naissance obscure, dont la famille était surnommée *Tay-son*, ce qui signifie montagnes occidentales ; surnom qu'elle tenait de ce qu'elle était originaire de cette partie de la Cochinchine. Cette famille, qui a eu la plus grande part aux événemens qui ont décidé des destinées de la Cochinchine et du Tonkin, était composée de trois frères : *Nhac* l'aîné était un commerçant riche, autant qu'un commerçant peut l'être dans un pays où le commerce est presque nul ; cet homme ambitieux de puissance, s'était mis à la tête

de quelques rebelles et s'était formé un parti. Le second frère était un bonze, peu occupé des affaires publiques, et peu capable de les diriger, mais qui ayant un grand crédit parmi les bonzes, et par les bonzes sur le peuple, donnait une apparence de justice et un caractère de sainteté au parti qu'il adoptait. Le troisième frère, nommé *Long-Nhu-ong*, encore plus entreprenant, plus hardi, plus guerrier, plus artificieux que son frère aîné, était très-capable de seconder et faire réussir ses desseins, quand son intérêt personnel ne le portait pas à les contrarier et à agir pour lui-même.

Lorsque les Tunkinois entrèrent en Cochinchine, Nhac profita de l'aversion naturelle des Cochinchinois contre cette nation, pour déclarer qu'il voulait prendre la défense du roi; mais il attaqua les receveurs de ses revenus sous prétexte qu'ils étaient d'intelligence avec l'ennemi, et pilla leurs maisons et les caisses publiques.

(5) Cette manœuvre et ces pillages furent portés si loin, qu'on ne put se tromper sur l'intention de Nhac; et le roi de Cochinchine  
 assembla

assembla de grandes forces pour marcher contre lui et contre les Tunkinois. Nhac, trop faible pour résister, protesta que n'ayant pris les armes que pour le service du roi, il était prêt à les remettre à son général, qu'il trompa par cet artifice; et lui ayant débauché une partie de ses troupes et battu l'autre, il l'obligea à prendre la fuite; il marqua au roi ses regrets de cet événement qu'il imputa à l'injustice et à l'imprudence du général, qui avait voulu l'accabler et le détruire, au lieu d'accepter ses offres et sa soumission.

Pendant ces combats, le jeune roi content de donner des ordres, sans s'inquiéter de l'exécution, ne s'occupait que de ses plaisirs, et laissait piller et envahir son pays; la nation indignée le chassa d'un trône qu'il avilissait, et y appela un petit-fils du dernier roi légitime de la Cochinchine, échappé au massacre de ses parens. Ce roi, indigne de l'être, s'enfuit, et toujours livré à de vains amusemens, fut pris en sortant d'une comédie, et mis à mort.

(6) Le roi réintégré dans ses droits, avait, avant son rétablissement, espéré obtenir le

secours de Nhac, s'était joint à lui, et même avait épousé sa fille; mais bientôt ayant découvert les desseins perfides de son beau-père, il s'était échappé de ses mains. Il leva alors une petite armée, et marcha contre ce rebelle; mais ne put lui résister; et après quelques faibles combats, il fut obligé de se remettre entre ses mains. Il fut d'abord traité avec respect, mais bientôt après on le fit disparaître avec ses principaux officiers, sans qu'on ait jamais su ce qu'ils étaient devenus.

Le fils de ce prince leva une armée, marcha contre les *Tay-son* pour délivrer son père, qu'il croyait encore vivant. Mais *Long-nay-ong*, le troisième des *Tay-son*, se présenta à cette armée, comme porteur des ordres du roi, qui avait disparu. Par une patente en bonne forme, il était ordonné de mettre bas les armes et de livrer ce fils qui manquait au respect qu'il devait à son père, et à la soumission qu'il devait à son roi. L'armée obéit; le prince fut livré; mais la princesse son épouse, qui était à l'armée, s'échappa avec son second fils *Ong Nguy-*

*en-Chung* (\*), aujourd'hui empereur. On fit le procès au prince prétendu rebelle, et il eut la tête tranchée dans la place publique de *Say-son*, qui s'était déclarée pour lui; cette ville fut rasée, et presque tous les habitans furent mis à mort. Nombre de princes de la famille royale périrent dans les supplices, et une confédération de Chrétiens, qui étaient restés fidèles au roi, fut dispersée et détruite.

Le jeune *Nguy-en-Chung*, sous la conduite de sa mère, se réfugia dans les bois, où pendant plusieurs mois cachés sur la cime d'un arbre touffu, ils n'avaient pour subsister que les alimens que leur apportaient la nuit quelques confidens de leur retraite; et ils ne parvinrent à s'en évader, que par le secours d'un évêque d'Adran, évêque *in partibus*, chef d'une mission chrétienne, homme qui jouissait d'une haute considération; due à ses vertus et à la supériorité de ses lumières,

---

\* (*Ng* signifie seigneur ou maître, *Nguyen* est le nom de famille, *Chung* est le nom personnel que ce prince a porté dans son enfance.

et qui a eu une grande part à toutes les déterminations du roi, depuis empereur, et à son rétablissement.

(7) *Nguy-en-Chung* n'eut d'abord qu'un faible parti, et ne fut reconnu roi que dans la province de *Dong-nai*; mais peu après, le nombre de ses partisans s'accrut, et il rassembla une armée de quarante mille hommes; cependant il ne pouvait se flatter de soumettre les rebelles; vu que, par la coupé de ce pays, une guerre entre les diverses parties de la Cochinchine, exige que les forces terrestres soient secondées par des forces maritimes, qui lui manquaient. Dans cette situation, il se conduisit avec prudence et habileté, s'empara par surprise de quantité de vaisseaux des rebelles, disposa d'une partie pour son service, et brûla l'autre. Ce succès semblait lui ouvrir un chemin à la victoire; l'année suivante, il rassembla une armée qu'il porta jusqu'à soixante-dix mille hommes; et ayant joint aux vaisseaux dont il s'était emparé des vaisseaux plus forts, que lui louèrent les Portugais, il marcha contre ses ennemis; mais les Portugais l'abandonnèrent au milieu

du combat, ce qui fit échouer l'expédition; alors (1781) Nhac devenant plus audacieux, reprit l'offensive, et attaqua le roi qui fut obligé de se retirer, et fut abandonné d'une partie de ses troupes; mais luttant toujours courageusement contre la fortune, il se replia sur le Camboge, y renforça son armée et livra une bataille, où il était prêt de remporter la victoire, quand les éléphants, dont l'armée de Nhac était pourvue, et auxquels il n'en avait point à opposer, fondirent sur son armée, et la mirent en déroute.

(8) Vaincu sans ressource, n'ayant plus de retraite, ni de défenseurs dans ses États, il passa secrètement avec sa famille dans l'île de *Pullovai*, petite île déserte, située dans le golfe de Siam, où il n'avait qu'avec la plus grande peine les choses les plus nécessaires à la vie, qui lui étaient secrètement apportées de la Cochinchine. Les Tay-son soupçonnant qu'il était retiré dans cette île ou dans quelques îles voisines, concurent le projet d'y envoyer des troupes et des vaisseaux pour l'enlever; ce qui le détermina à se réfugier à Siam.

Le roi de Siam lui avait déjà fait proposer de lui donner un asile ; jusqu'alors le roi s'était refusé à cette offre , parce qu'il se méfiait de ce prince , connu pour un tyran perfide ; dans la situation terrible à laquelle il était réduit , il crut devoir s'exposer au moindre danger , et se rendit à Siam.

Il fut d'abord favorablement accueilli à cette cour ; et bientôt après le roi de Siam ayant perdu une bataille contre une nation voisine , eut recours à son protégé , qui , avec trois ou quatre mille Cochinchinois qui étaient venus le trouver , joignit l'armée siamoise , et battit les ennemis , qui demandèrent en vain la paix ; leur armée fut détruite , les commandans furent pris et mis à mort , suivant la coutume barbare du pays.

Au retour de cette brillante campagne , le vainqueur reçut du roi de Siam de grands éloges et de grands présens , et en obtint une armée de dix mille hommes , avec laquelle il rentra en Cochinchine . Cette armée , secondée par les restes du parti du roi , eut d'abord quelques succès ; mais bientôt après les Siamois ne s'occupèrent qu'à piller le

pays qu'ils venaient secourir. *Nguy-en-Chung* indigné de ces exactions, et ne voulant point coopérer à la ruine de ses sujets, quitta l'armée et revint à Siam, où il fut bientôt après suivi par le général siamois, qui avait été battu, et qui ne fut puni de ses pillages et de sa défaite, que par une improbation de sa conduite.

(9) Les *Tay-sor* n'ayant plus rien à craindre pour la basse Cochinchine, s'étaient occupés d'expulser de la haute les Tunkinois qui s'en étaient emparés. *Long-nhu-ang* se chargea de cette entreprise; il y réussit, surprit les Tunkinois, et les fit presque tous périr. Maître de la haute Cochinchine, il porta plus loin ses vues, et profitant du mécontentement qu'avaient excité dans le Tunkin les *Trinh*, qui tyrannisaient également et le roi de ce pays et ses peuples, il y entra, et par un stratagème qui ne pouvait réussir que dans un pays où la communication avec les pays voisins est en tout temps fort difficile et absolument prohibée en temps de guerre, il se donna pour être *Nguy-en-Chung*, roi légitime de la Cochinchine, qui était alors

fugitif de ses états, et il annonça qu'il venait pour délivrer de l'oppression des Trinh le roi du Tunkin, dont il était le vassal et l'ami. Ce déguisement lui procura l'accueil le plus favorable ; l'armée que les Trinh envoyèrent contre lui refusa de combattre, et mit bas les armes ; le chef des Trinh se défendit dans le palais ; mais ayant été forcé et fait prisonnier, il se donna la mort (1770) pour se soustraire à un supplice ignominieux. Le vainqueur s'empara des trésors du vaincu, et d'une grande quantité de munitions de guerre ; il remit le roi du Tunkin *Lé* en possession du gouvernement de ses états, et épousa sa fille, toujours sous le nom supposé de *Nguy-en-Chung*.

A peine le prix de cette fourberie était obtenu, que parut dans le Tunkin *Nhac*, qui, n'ayant point reçu de nouvelles de son frère, incertain de son sort, et craignant qu'il n'eût reçu quelque échec, venait à son secours ; cette apparition découvrit la fraude et la supposition de nom ; et alors les deux frères furent obligés de sortir du Tunkin.

(10) De retour en Cochinchine, *Nhac*

voulut avoir part aux dépouilles du Tunkin; son frère refusa de lui rien céder; et ils étaient sur le point d'entrer en guerre, lorsque le second frère interposa sa médiation et les concilia. La Cochinchine fut partagée entre ces trois Tay-son. Nhac l'aîné eut le centre, le second eut la basse Cochinchine, le troisième, Long-nhu-ong, la haute. Les deux frères puînés reconnurent leur aîné pour leur supérieur.

Long-nhu-ong, après s'être établi dans la haute Cochinchine, entra de nouveau dans le Tunkin; et alors ne dissimulant plus son nom ni ses intentions, il attaqua ouvertement le roi Lé, s'empara de ses états, et le força de se réfugier chez l'empereur de Chine, dont ce prince, à titre de vassal, réclama la protection.

Long-nhu-ong, en possession du Tunkin, y mit un gouverneur, et se retira dans la haute Cochinchine, où il était sans troupes, quand il apprit qu'une armée de quarante mille chinois, envoyée pour rétablir le roi Lé, était entrée dans le Tunkin. Sur-le-champ il rassemble une petite armée, court à mar-

ches forcées pour combattre l'armée chinoise, enlève sur sa route tous les hommes en état de porter les armes, les force à prendre parti dans son armée, fait massacrer tous ceux qui s'y refusent, prend pour ses troupes toutes les subsistances, laisse les vieillards, les femmes, les enfans sans ressource, brûle les maisons de ceux qui lui refusent des secours, ou que l'épouvante a fait fuir; tombe inopinément en désespéré sur l'armée chinoise, la taille en pièces, tue sur le champ de bataille vingt mille hommes; les autres périssent dans leur fuite, ou dans les forêts où ils avaient été obligés de se réfugier. On prétend qu'il n'y eut que quarante ou cinquante chinois qui purent retourner dans leur patrie y porter la nouvelle de ce désastre. Ne s'arrêtant point dans le cours de ses victoires, il entra en Chine, s'avança jusqu'à quelques lieues de Canton; et de là il demanda à l'empereur de la Chine de le reconnaître pour roi du Tunkin, et obtint cette reconnaissance sous condition qu'il se rendrait à Pékin pour prêter foi et hommage, et recevrait l'investiture. Si l'on en croit un bruit accrédité dans ce pays,

Long-nhu-ong se méfia du voyage de la Chine qu'on exigeait de lui, et toujours fécond en fourberies, il envoya à sa place un de ses principaux officiers, qui se présenta comme étant le nouveau roi, et remplit les devoirs prescrits. Quand cet officier fut revenu de sa mission, Long-nhu-ong le fit périr avec ceux qui l'avaient accompagné, afin qu'il ne restât ni vestige ni témoins de ce stratagème. Devenu souverain d'un grand état, suivant l'usage des princes qui montent sur le trône, il changea de nom et prit celui de *Quan-trung* (\*). Trop puissant pour reconnaître un supérieur dans son frère aîné, il envoya lui signifier qu'il voulait être indépendant. Celui-ci furieux, fit couper la tête des envoyés de son frère, et se livra aux plus grands excès. Quan-trung, pour se venger, marcha avec une armée contre son frère; mais ce différend se termina par une entrevue, la nouvelle d'une révolte dans la Cochinchine méridionale les ayant obligés à suspendre les effets de leur haine.

---

(\*) *Quan-trung* signifie lumière du milieu.

Pendant le temps que les N hac partageaient la Cochinchine, et que l'un d'eux avait conquis le Tunkin, Nguy-en-Chung avait sollicité inutilement le roi de Siam de lui donner une armée pour rentrer dans ses états avec plus de succès que dans la première expédition; et sa situation avait été d'autant plus embarrassante et plus pénible, que le roi de Siam avait conçu une passion pour la sœur de ce prince malheureux, et voulait l'avoir pour concubine, ne pouvant lui donner un autre rang; Nguy-en-Chung se refusait à cette dégradation, et essayait tous les désagrémens auxquels sont exposés des rois détrônés et fugitifs. Enfin, craignant d'être arrêté, il se détermina à une nouvelle retraite dans la petite île de *Pullo-va*, partit subitement avec sa famille à la tête de quinze cents Cochinchinois qui l'avaient joint à Siam, parvint à un port avant qu'on eût pu l'atteindre, s'y empara de force de quelques navires, fit voile vers son île, s'y fortifia avec les canons qui étaient sur ces navires, et tira des approvisionnementens de la basse Cochinchine.

De là il entretenait des relations dans ce

pays, et ayant appris que les frères Tay-son étaient en mésintelligence, et même s'étaient attaqués à main armée, il s'assura d'un mandarin qui commandait dans la ville de Caucao, y fit une descente; et à la tête de quelques troupes remporta quelques avantages, dont le plus intéressant fut la prise d'un convoi, où se trouva une lettre d'une haute importance, et qui changea le sort de l'État. Nhac, quoique réconcilié avec son troisième frère, redoutait son ambition et observait ses démarches : il découvrit qu'il était en correspondance secrète avec un mandarin, général des troupes de la basse Cochinchine, et il manda à son second frère, qui régnait dans ce pays, de se défaire de ce mandarin. Cette lettre fut trouvée dans le convoi enlevé; cependant ce mandarin qui servait les Tay-son, marcha contre le roi, défit sa petite armée, saisit son bagage, et y trouva cette lettre où sa tête était proscrite; alors il tourna ses armes contre ce frère de Nhac, pour qui il avait combattu et vaincu, le força à abandonner ses états, et s'en empara.

Quant au roi, après sa défaite (1788), il

se retira avec le peu de monde qui lui restait dans un défilé, où il était difficile de le forcer, et là il attendit des événemens qui pussent faciliter de nouvelles entreprises.

(11) Ce prince, lors de sa seconde retraite dans l'île *Pullo-vay*, avait confié l'éducation de son fils à l'évêque d'Adran, l'avait chargé de le mener en France pour le soustraire aux événemens; et en même temps lui avait donné une mission pour former une alliance avec la France, et en obtenir des secours. La négociation réussit (1788). Si l'on en doit croire les indications données sur un traité conclu entre les rois de France et de Cochinchine, une alliance perpétuelle, offensive et défensive fut contractée entre ces rois. Celui de France s'obligeait à fournir à celui de Cochinchine une escadre de vingt vaisseaux, sept régimens, dont cinq composés d'Européens, et deux de natifs des colonies Françaises; et à lui payer dans quatre mois, cinq millions de piastres, la moitié en espèces, l'autre moitié en munitions de guerre; les troupes françaises devaient être à la disposition et aux ordres du roi de Cochinchine.

D'autre part, celui-ci concédait au roi de France en toute propriété le port et territoire de *Hau-son*, et les îles adjacentes, depuis *Fayfo*, dans le Sud, jusqu'à *Hai-vueyn* vers le Nord, et, dans le territoire concédé, liberté de religion, et la perception de tributs au profit de la France pour l'entretien de ce territoire; le roi de Cochinchine s'obligeait à fournir des matériaux et des ouvriers pour les forts et autres ouvrages à bâtir sur le terrain concédé; à laisser couper dans ses forêts tous les bois nécessaires pour la construction de vaisseaux français, et à tenir quatorze vaisseaux de ligne à la disposition du roi de France. Dans le cas où les concessions faites à ce prince seraient attaquées, le roi de Cochinchine devait lui fournir au moins soixante mille hommes, et les solder et faire subsister; dans le cas où le roi de France porterait la guerre dans quelque partie de l'Inde, il pouvait lever quatorze mille hommes dans les États du roi de Cochinchine, qui pourtant n'était obligé à la prestation des secours qu'il promettait, que quand il serait rétabli dans ses États. Ce traité contenait aussi des stipu-

lations relatives au commerce des deux nations, et aux droits à percevoir sur l'importation et sur l'exportation ; et il est à remarquer que, quoique dans un état despotique tout se fasse au nom du souverain, il était stipulé dans ce traité pour une plus grande sûreté de la concession faite à la France, que cette concession serait faite par le roi de Cochinchine et par le conseil d'état.

Ce traité, qui mettait la France en possession de la superbe baie de Turon, lui conférait de grands avantages pour le commerce avec les côtes de la Cochinchine, dans la partie orientale de la presqu'île de l'Inde au delà du Gange, situées sur la mer de Chine. Mais en même temps, ce traité fournissait au roi de Cochinchine les seuls moyens qu'il parût alors avoir pour remonter sur son trône. Dès qu'il fut informé de la signature de ce traité, il en tira parti avec une grande habileté, publia les secours qu'allait lui envoyer la France, fit voir tout son pays bientôt couvert de soldats français qui allaient écraser et détruire ses ennemis ; et ainsi les ayant intimidés, et ayant rendu l'espoir à son parti, il

il rassembla des troupes, rentra dans la basse Cochinchine, et la reprit sur le mandarin qui l'avait enlevée aux Tay-son.

Dans cette expédition, il donna l'exemple d'une clémence inconnue dans ce pays; ayant fait prisonnier un mandarin de l'armée ennemie, il lui dit : « Vous avez porté les armes » contre votre roi, parce que vous ne le » connaissiez pas; apprenez à le connaître. » Je vous accorde la vie, je vous conserve » votre titre de mandarin, et vous assure le » revenu nécessaire pour le soutien de votre » dignité. » Ce malheureux, insensible à un procédé si généreux, trama quelque temps après une conjuration contre son bienfaiteur, qu'il força de lui faire subir une peine trop méritée.

Ce ne fut pas la seule preuve de générosité que Nguy-en-Chung donna dans le cours de cette guerre; il avait pris une ville par capitulation; lorsqu'il y entra, on fit feu sur lui et sur sa troupe, et on tua plusieurs personnes auprès de lui. L'auteur de cette trahison saisi et chargé de fers eut l'insolente audace de déclarer au roi qu'il étoit heureux de pouvoir

le faire périr , parce que jusqu'à son dernier moment il combattrait contre lui ; le prince au lieu de punir tant de perfidie et de fureur , lui rendit la liberté sans condition. Mais ce malheureux n'en profita que pour passer à l'armée ennemie , et en combattant son libérateur mourut l'année suivante sur un champ de bataille ; mort trop honorable pour un ingrat et pour un traître.

Nguy-en-Chung profitant de ses avantages , et de l'opinion favorable qu'il avait inspirée , conquit une partie du Camboge et du Laos ; cependant le prince son fils revint de France , sans les secours qui avaient été annoncés (1790). On prétend que le commandant des troupes françaises dans l'Inde , indisposé contre cette entreprise par quelques tracasseries , refusa les secours qu'il avait ordre de fournir ; peut-être avait-il reçu des contre-ordres secrets. La France , dans la situation critique où elle se trouvait , pouvait craindre de désobliger la Grande-Bretagne , en prenant trop ouvertement part aux affaires de la Cochinchine ; et bientôt après la révolution terrible qui survint en France , lui fit perdre

l'Inde de vue. Cependant, soit par une impulsion politique, soit par des vues d'intérêts particuliers, quelques officiers français passèrent au service de Nguy-en-Chung et disciplinèrent ses troupes; et quelques négocians français lui vendirent des vaisseaux.

(12) Les peuples étaient si fatigués de la guerre, que, par épuisement, on resta quelque temps dans l'inaction des deux côtés : mais Nguy-en-Chung tira parti de ce temps pour faire fortifier quelques places suivant le procédé Européen, et faire construire des vaisseaux sur le modèle des vaisseaux français qu'il avait achetés. Lorsqu'il eut acquis ces moyens, profitant d'un vent favorable, il tomba subitement sur la flotte de Nhac qui était protégée par des batteries qui firent un feu si terrible (1794), que les navires du roi n'osaient s'y exposer, ni forcer le passage. Alors le roi se mit sur un bateau, visita tous ses navires et déclara aux commandans qu'il ferait couper la tête à quiconque n'avancerait pas; lui-même donna l'exemple, força le passage, s'empara des vaisseaux ennemis, fit une descente, prit les forts, et après avoir fait

charger sur ses navires tout ce qu'il pouvait emporter et avoir détruit le reste, informé que l'ennemi marchait sur lui avec une armée formidable, il s'en retourna, ayant retiré de cette expédition tous les avantages qu'il en attendait.

L'année suivante (1795), il conquit quelques provinces sur *Nhac*, et même l'assiégea dans sa capitale; alors le troisième des *Nhac-Quan-trung* n'existait plus; incapable de rester en repos, il avait porté ses armes dans le Laos, et l'avait presque entièrement soumis; mais la plus grande partie de son armée y avait péri de maladie; et peu de tems après, pour le bonheur de ces contrées, cet habile et féroce tyran était mort (1792). *Canh-thin*, son fils, lui avait succédé, et ayant appris que *Nhac*, son oncle, était attaqué, saisit cette occasion de marcher à son secours avec une grande armée. *Nhac* était trop instruit des principes et des procédés de sa famille, pour se méprendre sur les intentions de son perfide protecteur; cédant à la nécessité, il prit le prétexte de son âge, et de l'activité qu'exigeait la crise

des affaires, pour abdiquer en faveur de son neveu, déclarant qu'il était satisfait, puisque ses États restaient dans la possession de sa famille. Mais *Canh-thin* ne se contenta pas de cette cession : il s'empara des trésors de son oncle, fit périr ses meilleurs serviteurs; peu de temps après l'oncle mourut de chagrin (1796).

(13) Le roi n'étant pas en état de résister à *Canh-thin*, était retourné dans la basse Cochinchine pour y lever de nouvelles troupes, et avait confié à son fils, sous la direction de l'évêque d'Adran, la garde d'une place frontière, nouvellement fortifiée suivant le procédé européen, et qu'il prévoyait devoir être bientôt attaquée; elle le fut en effet (1796); mais l'ennemi ne connaissant point la méthode d'attaque de ces fortifications, ne put s'emparer de la place, et laissa au roi le temps de la secourir. Le siège fut levé.

Quelques années après, un fils aîné de *Nhac*, qui était (1799) dans la ville de *Qui-nhon*, capitale de la Cochinchine centrale, la fit révolter contre *Canh-thin* son cousin; et déclara qu'elle se soumettrait au

roi ; *Canh-thin* ayant des intelligences dans la ville, elle lui fut livrée, et le fils de *Nhac* fut condamné à mort.

Cependant le roi avec une armée s'approcha de cette ville, et parvint à brûler la flotte de *Canh-thin*, qui, pour s'en venger, envoya son armée dans la partie de la Cochinchine soumise au roi. Mais, par ce mouvement, *Phu-xuan*, capitale de la haute Cochinchine, étant sans défense, et le roi étant venu l'attaquer, *Canh-thin* qui y résidait fut obligé de fuir, et même de se déguiser, jusqu'à ce que parvenu dans le Tunkin, il reprit les marques de sa dignité.

(14) Ce *Canh-thin* n'avait ni le courage, ni les grands moyens par lesquels son père assurait le succès de ses atrocités ; incapable de résister aux revers dont il était menacé, il ne s'était jusqu'alors soutenu, que parce qu'il avait été dirigé par le général de l'armée, qu'il venait d'envoyer dans la basse Cochinchine, le plus grand homme de guerre qui jamais eut paru dans ces contrées, et aussi supérieur à ses compatriotes par l'élé-

vation de son âme, que par ses talens militaires.

La femme de ce général, qui dans son sexe était ce que son mari était dans le sien, s'empara de l'esprit de *Canh-thin*. Aussitôt qu'il fut de retour dans ses États, elle lui inspira des desseins dignes du trône où il se trouvait placé, l'engagea à lever une grande armée, qu'on prétend avoir été de trois cents mille hommes; et l'obligea de se mettre à la tête de cette armée, et de marcher en Cochinchine; elle-même commanda un corps de troupes. *Nquy-en-Chung*, avec une armée fort inférieure, défendait la muraille qui sépare les deux États; et il était sur le point de succomber, lorsqu'il parvint à séduire un petit corps de troupes de *Canh-thin*, lequel passa de son côté. Profitant de cette défection, il fit, par une manœuvre habile, paraître sa flotte sur les derrières de l'armée, comme si des troupes y étaient embarquées et destinées à faire une descente, à charger l'arrière-garde et à favoriser une nouvelle défection. Alors *Canh-thin* perdit la tête, et prit la fuite; son armée abandonnée de son

chef se débanda, et ce ne fut plus qu'une déroute générale. L'héroïne seule fit retraite en bon ordre à la tête de sa troupe; joignit *Canh-thin*, et le conduisit jusques dans sa capitale, mais sans pouvoir rassembler l'armée. Cependant le vainqueur n'osait poursuivre les vaincus, ni s'engager dans le Tunkin, tandis qu'au milieu de la Cochinchine, le général de *Canh-thin*, toujours vainqueur, faisait des progrès, avait pris une ville considérable, et se proposait de soumettre tout le pays.

(15) Ce général, ayant appris l'extrémité à laquelle était réduit le Tunkin, sentit la nécessité d'y reconduire son armée; comme les passages étaient interceptés par les troupes du roi, il se détermina à prendre son chemin par les pays sauvages du Laos; mais cette traversée fut plus funeste qu'une défaite. Presque toute son armée y périt de fatigue, de faim, et par le poison dont on infecta les puits et les ruisseaux. Au sortir de ce pays, au milieu des déserts, son héroïque femme vint le trouver, l'instruisit des malheurs du Tunkin, et se dévoua à

partager le sort de son époux. Quoiqu'il n'eût plus avec lui que quelques centaines d'hommes, on n'osa l'attaquer à force ouverte, parce qu'on était certain qu'il ne se rendrait pas, et qu'il vendrait chèrement sa vie; on employa la ruse; des soldats déguisés en paysans vinrent lui apporter des vivres, et s'emparèrent de sa personne et de celle de sa femme.

(16) Le roi, dès que ses États avaient été délivrés de l'armée ennemie, était entré dans le Tunkin, avait pénétré jusqu'à la capitale, et s'en était emparé. Lorsque les Tunkinois furent informés que le général, en qui ils plaçaient toute leur confiance, était prisonnier, la défection fut générale; le peuple arrêta les mandarins, et les conduisit au vainqueur. On arrêta même le *Tay-son* régnant et son frère; et on les livra au vainqueur, qui dès-lors n'eut plus d'ennemis à craindre, ni à combattre. Cependant il n'était entré dans le Tunkin et n'y avait été reçu favorablement, que parce qu'il avait annoncé qu'il voulait remettre le roi *Lé* en possession de ses États usurpés par les *Tay-son*.

Le roi *Lé* étant mort pendant le temps de la conquête, *Nguy-en-Chung* prétendit qu'il n'en restait point de descendant, et que, comme son parent, il avait droit de lui succéder. Cette extinction de la maison régnante n'était rien moins que certaine; mais comme il était vainqueur et tout puissant, il ne trouva point de contradicteur. D'ailleurs, il fit sentir que la réunion du Tunkin et de la Cochinchine sous une même domination, était le seul moyen de mettre un terme à toutes les guerres qui, depuis si long-temps, faisaient le malheur de l'un et de l'autre pays.

Cette vérité était évidente; aussi *Nguy-en-Chung* fut-il unanimement reconnu roi du Tunkin; et l'empereur de la Chine lui donna son investiture, heureux terme de tant de calamités et juste récompense de tant de sages et généreux efforts, pour conquérir la couronne et la paix.

(17) Ce prince, âgé (en 1807) de cinquante et un ans, est d'une taille un peu au-dessus de la médiocre; sa constitution est forte; ses traits sont réguliers et assez agréables; son teint est plus brun que celui de la

plupart des Tunkinois et des Cochinchinois, parce qu'ayant presque toujours été livré aux travaux de la guerre, il a été rembruni par le grand air.

Il n'a eu qu'un fils de l'impératrice; mais soit d'elle, soit des femmes d'un second ordre, il a eu sept enfans. En ne le jugeant que jusqu'au moment où il a été paisible possesseur de la couronne, il ne paraît pas que nul prince ait mieux connu, ni rempli avec plus de dévouement les pénibles devoirs qu'impose le droit de commander aux hommes.

Dans sa vie publique, dans sa vie privée, modèle de ses sujets; il les a gouvernés par son exemple autant que par ses lois, et l'admiration qu'il a inspirée a été un des moyens de sa puissance.

Fidèle observateur de la piété filiale, il a jusque sur le trône rendu à sa mère les hommages du fils le plus respectueux.

Il est l'ami le plus tendre de sa femme; s'il a plusieurs concubines suivant la faculté que lui accordent les lois et les usages de

son pays, il n'en a eu que neuf : nombre excessif aux yeux du philosophe qui évalue avec justice les besoins de l'homme, et aux yeux d'un européen accoutumé à d'autres lois; mais nombre très-faible, eu égard au nombre de femmes à l'usage des souverains et des grands seigneurs de l'Asie; et jamais il n'a eu de relation avec d'autres femmes qu'avec les siennes.

Quoiqu'il traite sa mère et son épouse avec une grande considération et une tendre affection, elles n'ont aucune influence sur les affaires; et lorsque ces princesses, qui sont fort zélées pour l'idolâtrie, ont voulu réclamer contre la tolérance accordée à la religion chrétienne, elles n'ont pas été écoutées.

Il est aussi un très-bon père, mais son affection pour ses enfans le porte à les assujétir à tout ce qui peut les rendre de grands hommes.

Dans sa jeunesse, il était sujet à s'enivrer; il s'est corrigé de ce vice, vit avec la plus grande sobriété, ne boit d'aucunes liqueurs spiritueuses, mange peu de viandes; du poisson mêlé avec du riz, des légumes, des

fruits et quelques pâtisseries légères forment tous ses alimens.

Sa vie habituelle est très-réglée; toutes les heures de sa journée ont un emploi déterminé, et presque toutes sont consacrées à des devoirs : il se lève à six heures du matin, et d'abord prend un bain froid; à sept heures, il se fait remettre les lettres et mémoires reçus depuis la veille, les lit et les apostille; ensuite il visite l'arsenal, la fonderie et les autres constructions, et en inspecte les travaux; à onze heures et demie, il se fait apporter son déjeuner, qui ne consiste qu'en du riz bouilli et du poisson sec; à deux heures, il retourne à son palais, se fait rendre un compte succinct de sa dépense domestique, se couche et dort jusqu'à cinq heures; alors il se lève et donne audience aux mandarins (\*) et à tous ses sujets; répond sur-le-champ aux demandes qui n'exigent pas d'instruction, et donne des ordres sur tous les genres d'affaires; on lui remet les expéditions faites en consé-

---

(\*) Actuellement l'audience est à six heures du matin.

quence de ses apostilles du matin ; et il les approuve ou les change. A onze heures, il rentre dans son intérieur, inscrit dans son journal ce qu'il a fait ou observé dans la journée, et ce qu'il se propose de faire, ensuite il fait entrer ses fils qui attendent ses ordres à la porte ; il leur fait rendre compte de l'emploi de leur temps, et leur donne ses ordres pour le lendemain ; vers trois heures du matin, après avoir pris un léger repas, il se couche ; ainsi, sur les vingt-quatre heures, il n'en donne pas plus de six au sommeil.

Il a banni de sa cour ces hommes dénaturés par la jalousie des époux ; les princesses sont servies par des personnes de leur sexe ; le seul eunuque resté à la cour est le grand général, dont nous avons fait mention, et qui est également cher à la nation et au souverain.

Dans son palais, il vit avec une grande dignité ; à l'exemple des empereurs de Chine, dont il prétend descendre, il mange toujours seul, et n'admet à sa table aucune femme, pas même l'impératrice ; il tient tous ses su-

jets dans un grand respect, et fait observer exactement l'étiquette. A la tête de son armée, ce n'est plus le même homme, il prend le ton militaire, professe l'amour de la vie guerrière, proteste qu'il préfère le titre de général à celui de souverain. Familier avec les soldats, il se fait instruire de toutes leurs belles actions, leur en parle, les loue, les récompense.

(18) Tel s'est montré *Nguy-en-Chung* pendant tout le temps qu'il a lutté contre la fortune; mais nous avons déjà eu occasion d'observer que, depuis qu'il est souverain tranquille de ses vastes États, il s'est fait une altération notable dans son caractère.

Peu de temps après qu'il eut été en possession du Tunkin, il fit une grande perte par la mort de l'évêque d'Adran, qui, après l'avoir dirigé dans les moyens qui l'ont conduit à sa restauration, lui a donné de sages conseils pour le gouvernement de ses États. Ce prêtre politique, guerrier, administrateur, qui lui avait découvert le parti qu'il pouvait tirer des connaissances, des arts, des talens militaires des Européens, avait intéressé la

France à sa cause, et malgré les troubles survenus en France, lui en avait fait obtenir quelques secours indirects, et avait relevé son parti par le bruit qu'il avait répandu de l'envoi de troupes et d'escadres françaises; ce même évêque s'étant enfermé avec le fils du roi dans une ville fortifiée, suivant la méthode européenne, l'avait défendue contre une armée formidable, qui avait été obligée d'en lever le siège; et ce qui n'était pas le moindre de ses services, il avait profité de l'ascendant qu'il avait acquis sur l'esprit du roi, pour le maintenir dans la pratique de la vertu et dans l'observation de ses devoirs. Soit par la privation des conseils d'un sage, qui souvent décident de la destinée d'un empire; soit par la dangereuse influence de la prospérité, qui corrompt des caractères qui ont résisté à l'adversité, si l'on en croit la rumeur publique, une révolution s'est opérée dans le caractère de Nguy-en-Chung, il semble n'avoir plus le même amour de la gloire, ni la même surveillance sur toutes les parties du gouvernement.

Mais ce qui flétrit le plus une réputation,

si

si brillante sous d'autres rapports, c'est que ce prince, qui avait donné tant de preuves de clémence, et avait pardonné la trahison et des entreprises contre sa personne, a depuis porté la sévérité à un degré qui, fût-il autorisé par la justice et conseillé par la politique, répugne à l'héroïsme, et est proscrit par le sentiment de l'humanité.

Lorsqu'après la conquête du Tunkin, il a eu en son pouvoir les deux frères *Tay-son*, usurpateurs de ses États; avant de leur faire subir le dernier supplice, il a fait déterrer les corps de leurs parens, et leur a fait subir tous les outrages qui peuvent être faits à des cadavres (\*). Ensuite, les deux frères ont été écartelés par des éléphants, et les quartiers de leurs corps ont été exposés dans divers lieux, jusqu'à ce qu'ils soient tombés en pourriture.

---

(\*) Les cadavres ont été décollés, afin que, suivant la superstition du pays, ils ne pussent porter assistance et bonheur à leur postérité; et ensuite les soldats ont été faire leurs ordures sur les restes de ces cadavres.

Le courage, la vertu, l'enfance n'ont pu obtenir grâce. Le fameux général de l'armée tunkinoise étant tombé en son pouvoir, il voulut l'engager à son service; mais ce généreux guerrier répondit avec une noble fierté, qu'il ne combattrait jamais contre la cause qu'il avait défendue; mais que si l'empereur voulait lui laisser la vie, comme lui-même l'avait laissée aux Cochinchinois qu'il avait vaincus, et aux habitans des villes qu'il avait prises, il menerait désormais une vie obscure dans une petite habitation; et cultiverait de ses mains quelques morceaux de terre, qui suffiraient à sa subsistance et à celle de sa famille. Sa demande ayant été rejetée, il déclara avec fermeté, que puisque son existence paraissait si dangereuse, il allait se rendre avec joie dans le séjour destiné aux hommes vertueux. Sa généreuse femme et sa fille qui n'avait que quatorze ou quinze ans, furent comprises dans sa condamnation (\*), sa femme mourut comme elle avait vécu;

---

(\*) Ne pouvant obtenir grâce pour lui, il la demanda pour sa mère, qui, ayant quatre-vingts ans,

lorsqu'elle fut présentée à l'éléphant qui devait la mettre à mort, loin de se troubler, elle chercha à exciter sa fureur, et montrant tant de courage, que les soldats qui assistèrent à son supplice, par une expression féroce de leur admiration, mangèrent ses membres sanglans, dans l'espérance que cette nourriture leur incorporerait l'intrépidité de cette héroïne.

(19) Quand le fils unique, que l'empereur avait eu de l'impératrice, et qu'il avait envoyé en France, fut de retour, l'empereur l'institua, par une patente authentique, héritier de tous ses États. Ce jeune prince est mort sans avoir été marié solennellement, et a laissé deux enfans en bas-âge, qu'il a eus d'une femme de second ordre.

Cette perte n'en a pas été une grande pour l'empire; car ce prince ne donnait pas de grandes espérances. L'évêque d'Adran, chargé de son éducation, en avait fait un homme modéré et vertueux; mais il l'avait préservé des

---

ne pouvait vivre long-temps, et cette considération fit que sa grâce fut accordée.

vices sans lui donner les grandes qualités nécessaires à quiconque est destiné à porter une couronne. Quoique l'évêque n'eût pas osé lui conférer le baptême, parce que l'empereur son père l'avait expressément défendu, il lui avait inspiré un grand enthousiasme pour le christianisme, un grand mépris et une grande aversion pour les idoles; dispositions bien dangereuses dans le souverain d'un peuple superstitieux, dévoué de tout temps au culte des idoles (\*).

L'empereur avait un autre fils qui n'était

(\*) Ce prince ayant été invité à assister à un sacrifice en l'honneur de ses ancêtres, cérémonie réputée un des devoirs les plus essentiels des Tunkinois, il s'y refusa; en vain l'empereur le pria avec instance d'avoir cette déférence pour les usages de son pays; en vain il engagea l'évêque à faire observer à son disciple que, suivant les principes du christianisme, on peut assister à cette cérémonie, si l'on n'y porte qu'une vénération respectueuse pour les ancêtres, sans y joindre une croyance religieuse. L'impératrice qui est fort dévote, indignée de l'impiété de son fils, lui donna un soufflet; mais ni les ordres et les prières de son père, ni les distinctions de l'évêque, ni le soufflet, ne purent vaincre sa résistance.

point issu du mariage avec l'impératrice; celui-ci, étranger aux leçons de l'évêque d'Adran, avait vécu dans les camps, et ne connaissait que les armes. Après avoir passé par tous les grades du service militaire, et être resté long-temps simple soldat, il avait été fait colonel; puis était devenu général; et en 1800, avait obtenu le commandement d'une armée de trente-cinq mille hommes, à la tête de laquelle il avait gagné une bataille contre des rebelles. Ce prince, cher à toute l'armée, est mort peu de temps après l'héritier du trône; il n'avait pas été marié, et n'avait point laissé de postérité.

Depuis sa mort, la succession au trône est incertaine; l'empereur usant du droit que lui confère la loi nationale, de déclarer quel est celui de ses fils auquel il destine sa couronne, a voulu y appeler un fils qu'il a eu d'une de ses concubines; mais l'impératrice s'y est opposée, et a prétendu que la couronne appartenait aux enfans de son fils; et elle a été soutenue dans cette prétention par la plupart des généraux, et des grands mandarins. L'empereur fonde son choix sur

ce que son fils n'ayant laissé que des enfans issus d'un mariage secondaire, c'est à lui à choisir entre ses propres enfans et ceux de son fils, qui sont également d'un rang inférieur; et ceux-ci étant en bas âge, c'est un motif pour donner la préférence à un adulte; mais l'impératrice observe que son fils ayant été investi de l'hérédité de la couronne, a transmis ses droits à ses enfans, et qu'ils doivent avoir la préférence sur leur oncle. En 1807, cette grande question était encore indécise.

(20) Quels que soient les torts et les fautes de *Gia-long*, quelles que soient la crise des affaires et la situation de l'esprit public; qu'on accorde plus ou moins de confiance à des plaintes, qui émanées des mécontents, sont suspectes d'exagération; si l'on considère l'ensemble de la vie de ce prince, et le résultat de son règne, il doit être placé au rang de ces êtres sublimes qui honorent l'espèce humaine, et ont droit à l'admiration des nations, et à la reconnaissance de leur patrie. Aussi supérieur à ses sujets par son génie que par son rang, il a rempli le de-

voir essentiel d'un souverain, celui d'être le guide et le modèle des hommes qu'il gouverne; il a élevé leur caractère, et étendu leurs vues; hardi dans ses conceptions, méthodique dans ses combinaisons; il connaît les élémens de tous les arts que le gouvernement doit mettre en œuvre. Il est le meilleur tacticien, le meilleur ingénieur, le meilleur constructeur de navires, qui existe dans ses états (\*). La vie agitée qu'il a toujours menée, ayant resserré la sphère de ses connaissances, il sait du moins combien les sciences sont utiles, même dans l'art du gouvernement, par la rectitude qu'elles donnent au jugement: comme il n'est pas en état de lire les livres chinois, il se les fait lire; et voulant appeler ses sujets à acquérir des connaissances qu'il n'a pas, il a établi des écoles

---

(\*) Pour acquérir la connaissance de l'architecture navale, il n'a pas, comme le czar Pierre I<sup>er</sup>., pris la hache, et ne s'est pas fait charpentier; mais il a acheté un vaisseau de construction européenne, et l'a fait dépecer et rassembler, pour connaître l'objet, la consistance, la force, la liaison de toutes ses parties.

publiques, où les pères sont obligés d'envoyer leurs enfans dès l'âge de quatre ans.

La plupart des dispositions sévères et onéreuses reprochées à son gouvernement, sont justifiées par la nécessité ou par les avantages qui devaient en résulter ; si tout retard dans l'exécution des ordres est sévèrement puni, c'est un régime nécessaire pour le maintien d'une nouvelle puissance ; si le nombre d'hommes tenu sous les armes est plus grand qu'il n'était précédemment, il est possible que cet accroissement ne soit pas considérable ; eu égard à l'augmentation du nombre des sujets, et peut-être est-il exigé par les dispositions de l'Empire de la Chine. L'augmentation des impôts, suite inévitable de celle de la force armée, ne doit point, d'après l'amélioration de la culture et l'extension de l'industrie, empirer le sort des peuples ; les corvées, devenues plus onéreuses, forment un malheur temporaire, racheté par la création d'établissements qui doivent conférer à l'État sûreté et richesse.

D'autre part, combien de grands avantages sont dus à ce prince ! les personnes et les pro-

priétés plus en sûreté que par le passé ; la cour purgée de la présence odieuse des eunuques et des intrigues qu'ils fomentaient ; les produits des impôts ne sont plus la proie des courtisans , mais sont employés au bien de l'État ; la constitution et l'organisation de l'armée ont été perfectionnées ; la marine a acquis une grande vigueur quand il a été expédient d'en faire usage ; plusieurs genres de culture ont été encouragés , singulièrement celle des arequiers , des poivriers , des cannes à sucre ; plusieurs manufactures établies ou perfectionnées ; un gouvernement plus éclairé , plus sage , plus juste qu'il ne l'avait été depuis long-temps , quoiqu'il s'en faille beaucoup qu'il soit ce qu'il devrait être ; des peuples depuis plusieurs siècles armés les uns contre les autres , et pendant les vingt-huit dernières années en proie à toutes les horreurs des guerres civiles , préservés désormais de ce fléau par la reconnaissance d'un même souverain : voilà des preuves irréfragables que la restauration de Gia-long sur son trône , son installation sur celui du Tunkin , et l'extension de sa domination , sont des événemens heureux pour les pays qui lui sont soumis.

## CHAPITRE II.

*Résumé.*

QUE, d'après le grand spectacle qu'offre la contemplation des nations, et des qualités qui les différencient, on les soumette à une juste appréciation, on reconnaîtra qu'il en est peu de si incultes, de si désordonnées, qu'elles ne méritent des éloges sous quelques rapports, et ne puissent servir de modèle aux nations réputées leur être supérieures : c'est une réflexion qu'a pu faire naître l'esquisse que nous venons de tracer du Tunkin et des pays adjacens, et des événemens dont ils ont été le théâtre.

Que, si nous voulons déterminer quel rang doit être assigné aux Tunkinois dans l'ordre des nations, un résumé des biens dont les a doués la nature, des maux qu'elle les a condamnés à subir, de leur morale, de leur intelligence, donnera les élémens de cette classification. Et pour mettre encore plus de pré-

cision dans nos vues, un résumé des causes qui ont influé sur les qualités et le sort de ce peuple fera connaître ce qu'il doit à la nature, ce qu'il se doit à lui-même, et conduira, de la notion de ce qu'il est, à connaître pourquoi il est tel.

#### RÉSUMÉ DES FAITS.

(1) Le Tunkin est doué par la nature de plusieurs avantages, qui en forment une des plus heureuses habitations du globe terrestre. Tandis que près des pôles la plus grande partie de l'année n'est qu'une nuit prolongée, avec quelques intervalles de lumière, et le reste un jour continu avec quelques intervalles d'obscurité, sans qu'il soit possible de profiter de cette longue période de clarté, par la nécessité d'en donner une partie au repos; dans le Tunkin, l'égalité des jours et des nuits prive le moins possible de l'emploi du temps. Dans les zones où la chaleur et le froid sont à un haut degré d'intensité, l'homme est forcé de s'enfermer pour s'en garantir, et exposé aux maux et aux accidens qu'entraînent ces excès; dans le Tunkin, on peut sans

cesse s'exposer à la bénigne influence de la température. Si dans diverses contrées, des glaces ou des sables brûlans stérilisent le sol, et semblent être le territoire de la mort; le Tunkin offre l'aspect le plus riant de la nature vivante, animée, fleurie. Combien de jouissances s'y trouvent réunies! un climat doux, une atmosphère embaumée, des campagnes embellies d'une verdure riante et parées du coloris des fleurs; des forêts majestueuses, garnies des arbres les plus grands, les plus agréables, les plus utiles; l'effervescence continue de la végétation; le luxe des productions territoriales; l'abondance de substances alimentaires diversifiées, et chacune délicieuse dans son genre; des fruits exquis, qui ne coûtent que la peine de les cueillir; les entrailles de la terre non moins riches que sa surface; une multitude d'animaux propres à la nourriture et au service de l'homme. Cependant dans ces pays, comme dans tous, la nature fait payer ses bienfaits.

(2) Si l'hiver est banni de ces heureuses contrées; si presque toute l'année y est ce qu'ailleurs est la courte saison du printemps,

on y éprouve quelquefois de terribles ouragans , moins funestes pourtant que ces affreuses commotions de la terre , ces vomissemens de feux dévastateurs , ces ouvertures d'immenses abîmes où se sont engloutis et l'espèce humaine et le sol qu'elle habite , sans qu'il reste des traces de ce qui existait.

Si dans une partie du Tunkin et des pays adjacens les plantes odoriférantes , par leurs douces et bienfaisantes émanations , rendent l'air salubre et agréable , dans d'autres parties de ces mêmes pays il sort d'une terre fétide des vapeurs méphitiques. L'eau , si nécessaire à l'homme , et dont la qualité a tant d'influence sur sa santé , n'est une boisson pure et saine dans aucun de ces pays , et dans plusieurs est morbifique et même mortelle. L'abondance et la résidence des eaux fécondent la terre ; facilitent et rendent économiques les voyages et les transports de marchandises ; mais il est des cantons où les eaux dérobent la terre à l'habitation de l'homme , et ne permettent la communication entre les lieux situés aux moindres distances , qu'en marchant dans la boue et dans la fange. Sur les côtes on voit une des plus

belles rades connues sur le globe, et un fleuve que les plus grands vaisseaux peuvent remonter à une très-grande distance ; mais une partie de l'intérieur des terres, privée de cours d'eau, ne peut exporter ses richesses territoriales.

(3) Parmi une multitude de végétaux dont la plupart sont bienfaisans et précieux, il s'en trouve quelques-uns de funestes et qui portent les germes de la mort. Une partie des vallées délicieuses, qui forment des séjours enchantés, sont encloses dans des montagnes arides, qui offrent un triste contraste avec ce charmant aspect. Quelques-unes de ces montagnes interceptent la communication de l'une à l'autre de ces vallées, et quelques autres sont coupées presque à pic ; en sorte qu'il est très-difficile d'y gravir.

(4) On peut croire que la côte occidentale de la presqu'île de l'Inde au delà du Gange est plus riche que la côte orientale, où est situé le Tunkin, parce que dans celle-ci ne se trouvent point, comme dans l'autre, ces pierres que le luxe et la frivolité ont nommées précieuses ; cependant le Tunkin en est

bien dédommagé, en ce qu'il contient dans la plus grande abondance et dans la plus grande pureté presque tous les métaux, l'or, le plus estimé de tous, et le fer, qui est le plus estimable par la réalité et l'étendue de son utilité. Le Tunkin, dans la possession des mines, n'aurait rien à regretter s'il en avait de charbon de terre, peut-être le plus important des trésors que recèlent les entrailles de la terre, puisqu'il met à la disposition de l'homme un élément dont l'action a la plus grande force, et une puissance supérieure à celle de tout autre agent.

(5) Au premier rang des productions de la végétation sont les nutritives, parce qu'elles pourvoient au plus impérieux des besoins. Le Tunkin en a une grande abondance, et d'excellente qualité, telles que le riz, dont la digestion est facile, et dont la culture entre les tropiques n'a point les inconvénients et les dangers qu'elle entraîne dans les zones tempérées : le riz du Tunkin est réputé le meilleur de l'Asie ; cependant, quelque excellent qu'il soit, il ne donne pas au consommateur autant de force que d'autres genres d'ali-

mens, imperfection qui tient à l'essence de ce grain.

Le maïs est cultivé avec succès; le produit en est abondant, et la crue si prompte, que, dans quelques cantons, il donne deux récoltes par an : mais quelques naturalistes prétendent que la digestion de ce grain est pesante sur l'estomac.

Ce pays possède aussi la pomme de terre et la patate, qui, par les rapports de leur essence, peuvent être considérées comme ne faisant qu'une plante; elles forment une nourriture saine, mais aqueuse et peu fortifiante, défaut prouvé par leur décomposition et par l'expérience; car, dans les temps de disette, le passage subit de la consommation d'autres substances végétales à celle-ci, occasionne une diminution de force; et si l'on voit des hommes voués à ce régime être d'une grande vigueur, il faut observer qu'ils y mêlent presque toujours d'autres alimens, le lait et le beurre, qui ne sont point d'usage dans ce pays (\*).

---

(\*) Il est des Irlandais qui n'ont presque point d'autre aliment que la pomme de terre; ils sont  
Cependant

Cependant ces trois genres de plantes, le riz, le maïs, la pomme de terre, quoique chacun ait quelque imperfection, forment un excellent régime frugivore, et ont l'avantage que, par la diversité de leur nature, les intempéries qui attaquent l'un d'eux ne s'étendent point aux autres, et laissent des ressources pour la subsistance. Mais aucune de ces plantes ne peut remplacer le froment, le premier des grains alimentaires; à la vérité, ce grain ne donne au plus que douze ou quinze pour un, tandis que le riz donne quarante et le maïs vingt-cinq: d'ailleurs, restant long-temps en terre, il ne peut, comme le riz ou le maïs, donner deux récoltes en une année. Dans un espace de terrain égal, il ne fournit pas autant de substance alimentaire que le maïs, le riz ou la pomme de terre (\*); mais comme

---

grands et bien faits, mais ne sont pas aussi robustes que le paysan anglais. Quand ces Irlandais passent en Angleterre, et qu'ils se sont accoutumés à un autre régime, ils deviennent plus capables de supporter un travail long et pénible.

(\*) De savans agronomes prétendent qu'un champ semé en pommes de terre donne presque quatre fois

il contient plusieurs parties qui tiennent de l'essence de la substance animale, il fournit une nutrition succulente et corroborative : en outre, sa farine étant plus qu'aucune autre susceptible d'une forte cuisson, se conserve plus long-temps, et peut seule assurer la subsistance pour les voyages de long cours.

(6) Pour les grandes productions de la végétation, le Tunkin n'a rien à envier aux autres pays ; les arbres qui doivent être les plus estimés sont, comme les plantes, ceux qui contribuent à la nourriture de l'homme, et qui, en outre, pourvoient à plusieurs de ses besoins. Ces facultés se trouvent dans un degré supérieur dans le *chêne*, le *châtaignier*, l'arbre à *pain*, le *palmier*, le *bambou*. Le *chêne*, qui a donné aux premiers hommes leur nourriture, ne fournit qu'un moyen de subsistance, que dans tous les pays cultivés on abandonne aux plus vils des animaux domestiques ; mais son bois est d'une grande solidité, d'une grande durée, propre

---

autant d'alimens que s'il était semé en froment, et que semé en riz il en donne encore plus,

à former la plupart des instrumens des arts, propre à la bâtisse des grands édifices, et à la construction des bâtimens de mer pour un long cours; et pour cette dernière destination il ne peut être suppléé, si ce n'est par le cèdre, qui est encore plus durable, mais qui, par son poids, ralentit la marche des vaisseaux.

Le châtaignier partage la plupart des avantages du chêne, et donne un fruit bien plus alimentaire et plus agréable au goût; mais on prétend, non sans quelque fondement, que ce fruit est d'une digestion pénible, qu'il rend l'homme pesant et lourd, et que l'esprit ainsi que le corps se ressentent de cette défectuosité : d'ailleurs cet arbre, ainsi que le chêne, ne vient en maturité qu'après un grand nombre d'années.

L'arbre à pain, découvert dans la mer du Sud, et depuis transplanté dans les îles de l'archipel américain, a perdu de sa grande renommée. Il avait été annoncé comme pouvant fournir une bonne nourriture à l'homme, sans aucune coopération de sa part. S'il produisait réellement cet effet, et s'il pouvait être

propagé sur toute la surface de la terre, peut-être ne serait-ce pas un avantage réel pour l'espèce humaine qu'elle fût affranchie de tout travail et de toute industrie (\*); mais, dans la vérité, il a été reconnu que si la farine que donne cet arbre est nutritive, elle n'est pas d'un bon goût, et qu'elle tient de celui du plantin : les nègres lui préfèrent la patate.

Le Tunkin est bien avantageusement dédommagé de la privation de cet arbre par la possession du palmier et du bambou. Nous avons vu que le cocotier, une des espèces du palmier, fournit la couverture des maisons, les ustensiles de ménage, une boisson agréable, un bon aliment, quoique insuffisant pour former une nourriture exclusive.

---

(\*) Dans l'île d'Otaïti, où a été découvert l'arbre à pain, les habitans dispensés de tout travail par le climat et par la possession de cet arbre, vivaient dans un bonheur apathique et dans l'oisiveté, avant que la communication avec les Européens leur eût fait connaître d'autres genres de jouissances. Sans cette communication, leur industrie n'eût point été stimulée, et leur intelligence serait encore restée stationnaire pendant nombre de siècles.

Le dattier, autre espèce de palmier, donne un fruit plus agréable et plus substantiel; et qu'on assure être le seul aliment de quelques hordes de Nègres sur la côte orientale de l'Afrique, et de quelques Bedouins; habitans du grand désert de l'Arabie; ajoutez que le dattier a une croissance si rapide, qu'il donne des fruits au bout de trois ans, et qu'à sept ans il est en plein rapport. Soit qu'on pense que, de tous les arbres, le bambou est celui qui doit être réputé le plus grand bienfait de la nature; soit qu'on adopte une autre opinion, on doit reconnaître qu'il n'existe aucun autre arbre dont la possession puisse être plus précieuse pour le Tunkin, attendu la promptitude de sa crue, les substances alimentaires qu'il contient, et son aptitude à une multitude d'emplois.

(7) Sous le rapport du règne animal, le Tunkin a bien moins à se louer de la nature. Les animaux qui doivent être reconnus comme les plus utiles à l'homme sont le bœuf, l'éléphant, le chameau, le lama, le renne.

Le bœuf, et sous cette désignation doit être compris le buffle, par l'analogie de sa cons-

titution et l'usage qu'on en fait, le bœuf est un des meilleurs serviteurs de l'homme, et un de ses meilleurs alimens. Plus fort et moins maladif que le cheval, il lui est supérieur pour le trait; et dans quelques pays, il est, comme lui, animal de monture. Presque toutes les parties de son corps servent aux arts, et sa chair forme un aliment d'autant plus estimable, qu'elle est très-saine, très-fortifiante, et qu'on ne s'en dégoûte jamais. Mais cet animal a l'inconvénient d'être d'une grande consommation, et d'enlever à l'homme une grande partie des produits du sol. Au reste, c'est un animal dont la possession, loin d'être particulière au Tunkin, est commune à presque toutes les contrées de la terre.

L'éléphant qui n'habite et ne se propage que dans quelques pays, et qui dans aucun n'est à un plus haut point de perfection que dans celui-ci, n'a que quelques parties de sa chair, au-dessus de la plante des pieds, qui fournissent un aliment à l'homme; il n'y a de son corps que les dents, dont les arts tirent parti; et il est d'une très-grande consommation. La méchanceté humaine a pro-

fité de sa force pour l'employer à la guerre; mais aujourd'hui que de plus puissans moyens de destruction sont en usage, on n'en exige plus ce genre de service. Peut-être pourrait-il par la supériorité de sa force, par son intelligence, par son adresse, suppléer à l'homme dans divers ouvrages, et être employé avec succès dans quelques opérations des arts.

Le chameau est d'une utilité bien plus générale et plus intéressante; il porte le double du cheval, il l'égale pour la vitesse, si la course n'est pas longue; il le passe dans un long voyage; il est de la plus grande docilité; son poil forme des étoffes très-fortes, qui résistent à la pluie (\*); sa peau de bons vêtemens et de bonnes couvertures de meubles; sa chair, quand il est jeune, est un manger bon et sain; sa femelle donne de

---

(\*) Ces étoffes servent au vêtement des Arabes Bédouins, et à la couverture de leurs tentes; on a prétendu que du poil de chameau on faisait de très-beaux chalets; mais c'est une erreur, ces chalets sont faits de poil de chèvre.

très-bon lait; ses excréments même ne sont point inutiles; ils servent au chauffage, et remplacent le bois. Sa nourriture est très-peu coûteuse, et les frais de son entretien sont nuls. Cet animal pourrait être introduit dans ce pays, d'autant que les climats chauds lui conviennent; mais il n'y pourrait vivre que renfermé, parce qu'il ne peut marcher avec sûreté dans des terrains humides.

Le lama, moins grand, moins fort que le chameau, est comme lui employé au transport des fardeaux; il ne peut porter que cent livres, mais comme l'espèce est nombreuse, le nombre supplée à la force; il est obéissant et supporte la fatigue, sans qu'il soit nécessaire de provoquer ses efforts par des coups; mais lorsqu'il sent un grand degré de lassitude, il s'arrête, sans qu'il soit possible de le forcer par aucun mauvais traitement à aller plus loin. Sa laine est très-fine, et si abondante, qu'elle lui sert de bât. Sa peau est propre à nombre d'usages; sa chair forme un bon aliment; il se nourrit en broutant l'herbe sur son chemin, et la rumine; cette herbe procure une salive qui le rafraî-

chit, et lui sert de boisson; il a la forme du mouton, et la plupart des qualités qui le caractérisent; mais plus d'intelligence. Sa marche est lente, grave, régulière, ferme et assurée dans les endroits les plus dangereux, près des précipices et dans les lieux élevés et escarpés, où lui seul peut gravir; et ce n'est que dans ces lieux élevés et dans un air vif et froid qu'il se plaît et qu'il trouve l'existence qui lui convient.

Le renne réunit les avantages du bœuf; du chameau; du lama; sa chair donne une très-bonne nourriture; il n'est point de peau qui fournisse un meilleur vêtement; de son poil on fait une excellente fourrure; son lait est une boisson saine, douce, agréable; il n'est aucune partie de son corps qui ne soit de quelque utilité; indocile et quelquefois dangereux à son maître, il souffre pourtant qu'on l'attèle à un traîneau, se laisse conduire, et a une course d'une rapidité prodigieuse; il n'a point besoin d'asile; il est capable de supporter le plus grand froid; aucun soin à prendre pour sa nourriture, il gratte avec son pied la terre couverte de

neige, et en la découvrant, il trouve une mousse qui suffit à sa subsistance. Cette manière de vivre et sa constitution l'éloignent du Tunkin et le fixent dans le nord.

- D'après la grande utilité qu'on retire de ces trois espèces d'animaux, le chameau, le lama, le renne, et le faible prix auquel on achète leurs services, c'est un grand désavantage pour le Tunkin d'en être privé; il semble que la nature, en les donnant à des pays stériles, ait voulu les dédommager de la faiblesse de la végétation; et le pôle où la terre est frappée de la plus grande stérilité, possède dans le renne l'animal dont la possession est la plus précieuse de toutes.

Tandis que les animaux les plus utiles et les plus serviables sont étrangers au Tunkin, il est infesté des animaux les plus féroces et les plus carnassiers; de tigres, contre lesquels on n'a pas toujours une retraite assurée, même dans l'enceinte des maisons; les animaux même, qui, façonnés à la domesticité, sont d'excellens serviteurs de l'homme, les chiens, les bœufs, les buffles, lorsqu'ils sont sauvages et errans dans les déserts et

dans les bois, sont des ennemis de l'homme, qui est obligé d'être en défense et armé; toutes les fois qu'il traverse les lieux qu'ils habitent.

(8) Si, de l'observation de ce que la nature a fait pour le tunkinois, on passe à l'observation de ce qu'il a fait pour lui-même, on voit l'exploitation de la terre imparfaite dans la culture des grains, très-savante dans la culture des plantes, restreinte à la superficie du sol, nulle dans la fouille de l'intérieur; l'art de la pêche porté à un haut degré de perfection; celui de la navigation défectueux dans ses principales parties; l'industrie manufacturière se signalant par l'imitation, manquant d'invention, remarquable par la dextérité des opérations manuelles, ayant peu de combinaison dans ses procédés; la métallurgie n'étant pas mieux entendue que l'extraction du minéral; un défaut de goût dans les beaux-arts, qui heureusement ne peut faire perdre que des jouissances de pur agrément; le commerce extérieur circonscrit dans une sphère étroite, livré aux étrangers et restreint à deux nations, mais

la richesse intérieure pouvant dispenser des relations avec l'étranger.

(9) Cette nation, jugée par rapport à ses mœurs, inspire de l'estime et de l'intérêt. On voit en elle plusieurs vertus sociales, bonté, douceur, obligeance, bonne foi dans les conventions, répugnance pour l'effusion du sang humain, compassion pour le malheur, générosité dans les secours qu'elle lui accorde. Quoique dans l'effervescence et la fureur des dissensions politiques, elle se soit souillée d'un grand nombre d'atrocités, hors de ces convulsions, la probité et l'humanité ont toujours paru générales dans ces pays, surtout dans quelques cantons, où les communes ont une police plus vigilante; cette moralité est encore confirmée par la religion nationale, qui, toute absurde qu'elle est, réprime les vices et cimente la vertu, plus active, plus énergique que la religion des lettrés qui, moins superstitieuse et plus raisonnable, a moins d'empire sur les actions de l'homme.

(10) L'appréciation de l'intelligence d'une nation est bien plus difficile que l'appréciation de sa morale; c'est un problème com-

pliqué, dont la solution exige l'estime du terme moyen des conceptions d'une multitude d'hommes; de toutes les espèces animales, l'humaine est celle où les individus, différant le moins par la constitution et la conformation physique, différent le plus par la force et l'étendue de la pensée; et cette inégalité qui tient à l'organisation, devient bien plus grande encore par la culture de l'intelligence. Il est dans le Laos ou le Tsiampa tel sauvage, dont l'entendement a plus d'affinité avec l'instinct de la bête qu'avec les conceptions d'un lettré tunkinois; quoique ces lettrés soient encore loin des génies sublimes qui ont éclairé l'Univers.

L'objet des idées, leur abstraction, leur généralisation forment la classification des êtres pensans; et là se trouve la mesure de l'esprit national. Il est des nations qui n'entendent point leurs conceptions au-delà de ce qui frappe leurs sens; l'âme n'y sert qu'à diriger les mouvemens du corps, et sans cela reste inactive; telles sont pour la plupart les hordes sauvages. Les nations, qui ont quelque teinte de civilisation, ne voient pas seu-

lement le matériel des objets, mais leurs rapports; et par la décomposition intellectuelle de ces objets, forment des espèces, et de ces espèces des genres, et portent leurs pensées sur ce qui est incorporel : telle a été l'Europe, après que les barbares du nord en ont envahi le midi, depuis le cinquième siècle de l'ère chrétienne jusqu'au seizième. Il faut placer dans une classe supérieure les nations qui, par une plus forte abstraction, par une plus grande généralisation, pénètrent l'essence des choses, et d'une multitude d'êtres réels, créent un être idéal, prototype des autres; des faits s'élèvent aux principes; de ce qui existe concluent ce qui existera, étendent l'empire de la pensée, soumettent au raisonnement, aux calculs, aux combinaisons, aux spéculations, le possible et le vraisemblable : telles sont les nations qui sont aujourd'hui à la tête de l'espèce humaine.

Dans ces diverses classes de nations, la tunkinoise ne peut obtenir qu'un rang intermédiaire, marqué par les opérations de son intelligence et par les productions qui en ont résulté; la mémoire y est plus active que le

raisonnement; on y trouve plus de sagacité que de profondeur; plus de succès dans l'énonciation des idées et dans la littérature, que dans l'investigation de la vérité et des principes; peu de notions en chimie et en mécanique, les deux sciences dont on retire la plus grande utilité. On ne doit au tunkinois aucune des découvertes qui ont étendu la sphère des connaissances humaines; presque toutes les notions scientifiques qu'il possède, lui ont été transmises; rarement il en a tiré le parti dont elles sont susceptibles; rarement il les a fait servir au progrès des arts.

(11) Cependant ses institutions politiques et morales, productions de l'esprit humain, si importantes pour le bonheur de l'homme, ne sont nullement méprisables. Le gouvernement, quoique despotique, ainsi que presque tous ceux de l'Asie, admet des modifications, qui modèrent, du moins légalement, la puissance souveraine. Quoique cette puissance soit illimitée en réalité par la plénitude de la puissance militaire et du droit d'imposer; non-seulement ce despotisme est tempéré

par la douceur des mœurs, mais par des formes civiques, dont quelques-unes se rapprochent de la démocratie, singulièrement le droit de juridiction et même de législation, que les communes ont sur leurs habitants : dans l'ordre civil, l'homme jouit de la liberté personnelle, base essentielle de l'ordre social, méconnue dans plusieurs États parvenus à un haut degré de civilisation. La plupart des lois fondées sur des principes sages, feraient régner l'équité, si l'obtention de la justice n'était longue et dispendieuse, et quelquefois altérée par la partialité ou par une corruption vénale.

(12) Ainsi vue et appréciée, la nation tunkinoise est évidemment inférieure aux nations européennes; si ce n'est peut-être aux Turcs, qui, par leur religion, leur gouvernement, leurs lois, leurs usages, leurs mœurs tiennent beaucoup de l'Asie, où est située une grande portion de leur empire; elle est fort supérieure aux nations de l'Asie septentrionale; elle l'est encore plus à toutes les nations africaines; elle l'est aussi aux nations américaines, telles qu'elles étaient avant que,  
par

par des relations avec les Européens, elles en eussent reçu l'empreinte. Suivons ce dernier objet de comparaison.

(13) Les Péruviens, qui, avant la découverte du nouveau monde, en étaient la nation la plus civilisée et la plus perfectionnée, adoraient le soleil, l'être matériel dont la puissance est si manifeste, et la bienfaisance si active; mais ils n'élevaient point leurs pensées jusqu'à l'Être par qui existent tous les autres, et qui seul existe par lui-même. Leur gouvernement était théocratique, despotisme consacré, le plus illimité et le plus irrésistible de tous; leurs souverains nommés Incas étant réputés parens du soleil, et à ce titre participant à un caractère divin, toute désobéissance à leurs ordres était estimée sacrilège, et comme telle punie de mort.

Cette nation était partagée en quatre ordres : le premier était composé de la famille royale, le second de nobles, le troisième de lettrés; tout le reste de la nation, qui formait le quatrième ordre, était dans la servitude; tout le sol appartenait à l'état, et était chaque année distribué aux citoyens

pour le cultiver. Quoique la culture fût protégée et honorée, elle ne pouvait fleurir avec cette indétermination de propriété territoriale ; aussi était-elle fort imparfaite ; on ne travaillait la terre qu'à bras, et on ne faisait point usage de la charrue (\*). On ne savait point fouiller les mines, et on se bornait à recueillir le métal qu'on trouvait à la superficie de la terre, ou dans le lit des rivières. La métallurgie était mieux entendue ; on avait un moyen de durcir le cuivre, qui lui donnait presque la force du fer, qui manque à ce pays ; mais on ne savait en fabriquer que de petits instrumens ; qui ne pourraient servir à de grands ouvrages. Les arts mécaniques étaient dans l'enfance ; on ne connaissait pas la poulie. La bâtisse n'était pas mieux entendue ; on ne savait pas construire des voûtes ; et les ponts étaient faits avec des treillis de lianes. Les échanges se faisaient en nature, ou le terme d'évaluation était une denrée d'un usage commun ; et on ne con-

---

(\*) Le défaut d'usage de la charrue pouvait venir de ce qu'on n'avait point d'animaux de trait.

naissait point la monnaie métallique, moyen de commerce si essentiel, si anciennement et si généralement usité. Les quipos, si célébrés par les enthousiastes de tout ce qui est extraordinaire, ces cordons dont les nœuds marquaient des nombres et la couleur marquait l'objet, ne pouvaient servir qu'au calcul, sans exprimer une intention, un sentiment, une idée; et c'était un moyen de transmission bien inférieur à l'écriture la plus défectueuse. Ainsi, sur les objets principaux qui contribuent au bien-être de l'homme et prouvent son intelligence, la nation péruvienne n'était pas au niveau de la tunkinoise.

(14) Dans le tunkinois, on croit sous nombre de rapports revoir l'européen du douzième siècle et de quelques siècles suivans : mêmes opinions, mêmes mœurs, mêmes usages; l'État vacillant entre le despotisme et l'anarchie; une religion superstitieuse; plus d'attachement au culte qu'aux préceptes; les communes s'enorgueillissant de la puissance de leurs génies tufélaïres, comme les communes européennes de la sainteté de leurs patrons; la croyance à l'astrologie; la magie

suppléant à la médecine; la sorcellerie inspirant une grande frayeur; des préjugés tenant lieu de principes; l'industrie n'ayant pour guide que la routine; le commerce presque nul; les navigateurs n'osant s'éloigner des côtes; dans les combats, des arcs, des flèches, des fusils à mèche. Les preux tunkinois, qui il y a quarante ou cinquante ans combattaient hors des rangs; et seuls attaquaient des bataillons, ne ressemblaient pas mal aux Taillefer et aux Taillerang.

(15) On a cru apercevoir dans les Tunkinois et les Cochinchinois une analogie particulière avec une nation européenne célèbre par sa gaîté, son goût pour les plaisirs, sa sensibilité, son attrait pour la conversation, sa disposition à se communiquer à l'étranger, la franchise de ses discours et de ses procédés, un courage brillant et impétueux; et les Anglais, frappés de ces rapports, ont nommé les Tunkinois et les Cochinchinois les Français de la presqu'île au delà du Gange.

(16) Le tunkinois porte l'empreinte de l'Inde par sa superstition, ses opinions, ses usages, ses institutions, son respect et son

attachement pour tout ce qui est antique ; cependant, moins ardent pour les plaisirs vénériens que la plupart des Indiens, il est plus enclin aux plaisirs de la table ; fort sensible aux distinctions qui règlent les rangs de la société, il n'a point la vanité insensée de l'Indou, qui par ses castes et leur séparation établit entre les hommes des différences si fortes, qu'il semble faire de l'espèce humaine plusieurs espèces.

(17) En concentrant nos comparaisons dans la presque île de l'Inde au delà du Gange, et les îles de la mer du sud, peu distantes de cette île, nous reconnaissons d'abord la supériorité de la partie orientale de cette presque île sur la partie occidentale ; les Tunkinois et les Cochinchinois sont plus avancés dans leurs connaissances et leur civilisation que les habitans des royaumes d'*Arrakan*, *Ava*, *Pegu*, *Siam*, *Malacà*, et des îles de *Maccassar* et d'autres. Le contraste entre la pauvreté du peuple et la somptuosité du souverain est moins révoltant ; déjà nous avons vu que le sol de cette partie orientale donne des productions d'une utilité plus réelle ; nous

ajouterons que ce sol est mieux cultivé, et qu'on n'y voit pas autant de terres qui, susceptibles d'être mises en rapport, restent stériles. Quoique les arts dans le Tunkin et dans la Cochinchine ne soient pas fort avancés, ils y sont plus pratiqués et mieux entendus ; si la carrière du commerce extérieur était ouverte dans le Tunkin et dans la Cochinchine, elle donnerait de plus grands produits que dans le royaume de Siam, dont la France avait dans le dix-huitième siècle conçu une opinion très-avantageuse ; mais on a reconnu que ce pays a peu d'objets à exporter, et moins encore à demander pour sa consommation.

Le tunkinois n'est pas aussi servilement et aussi stupidement dépendant que les peuples de *Java*, qui rendent à leurs rois des honneurs divins ; il n'est pas aussi superstitieux que les habitans d'*Arrakah*, qui, pour rendre hommage aux idoles, se jettent sous les roues des chars où elles sont transportées en procession ; il a plus de mœurs que les habitans du *Pegu*, chez qui les filles se donnent à loyer, sans que leur prostitution empêche

qu'ensuite elles ne trouvent des maris aussi facilement que si elles étaient restées vierges ; il n'a pas des idées aussi extravagantes que les *Siamois*, qui non-seulement croient à la métempsychose, mais prétendent connaître l'histoire de la transmigration et la succession des différens corps dans lesquels une âme a passé ; il n'est point féroce comme le *Malais* ; il ne confond point, comme le *Macassar* et autres habitans de quelques îles de la mer du Sud, le courage avec la fureur, et ne fait point consister le point d'honneur à ne jamais demander ni faire quartier ; il ne met point comme eux son ambition à tuer, dans l'opinion que tous ceux qu'il massacre lui serviront d'esclaves dans une autre vie.

(18) Comme le tunkinois est issu du chinois, il est plus particulièrement intéressant d'observer en quoi il lui ressemble, en quoi il en diffère. La nation chinoise, plus fameuse que connue, célébrée dans ces derniers tems par nombre de philosophes comme le modèle des nations, doit peut-être l'exagération de ces éloges aux honneurs et aux prérogatives qu'elle a accordés à la science ; on nous a

transmis de cette nation des traits qui doivent la rendre l'objet d'une haute admiration, et d'autres traits qui peuvent la faire mépriser et haïr.

Les Chinois et les Tunkinois se ressemblent en ce que leur religion et leur constitution politique sont les mêmes ; le peuple est polythéiste, et la partie du peuple la plus éclairée suit une doctrine plus philosophique que religieuse. Dans l'un et l'autre pays, le despotisme contenu par les mœurs prend un caractère patriarcal : la nation forme une grande famille, qui dans son souverain croit voir un père ; et en même temps chaque famille forme une petite nation, qui dans son chef croit voir un souverain ; et ce respect pour les parens est un germe de vertu.

Pourquoi faut-il qu'au milieu de moyens de morale et d'ordre public si respectables, le bâton soit dans l'un et l'autre État un instrument de gouvernement, et qu'on ne sache pas suppléer à la douleur physique par la raison, la vertu et l'honneur? ..

Ce qui distingue et illustre le peuple chinois, et sous plusieurs rapports l'élève au-

dessus du tunkinois, c'est une grande modération dans ses procédés, et telle que même les difficultés qui surviennent entre les gens du peuple sont traitées sans violence et avec politesse; des connaissances qui ont précédé celles d'Europe, mais qui à la vérité sont restées stationnaires depuis nombre de siècles; dans les procédés industriels, une dextérité manuelle que nul autre peuple n'a égalée; la construction d'un grand nombre d'admirables et utiles monumens; une muraille de la plus vaste étendue, bâtie dans un temps où l'on ne connaissait point d'autre manière de fortifier les frontières des Etats; quantité de fleuves contenus dans leur lit, et forcés de prendre une direction favorable au commerce; des canaux qui, creusés d'une extrémité de l'empire à l'autre, y ouvrent une communication facile. Mais un genre de gloire bien supérieur à tout autre, c'est que ce peuple, subjugué par les Tartares, a obtenu sur eux un triomphe plus honorable que celui des armes; vaincu, il a soumis ses vainqueurs à ses lois et à ses mœurs.

Mais d'autre part, que penser d'un peuple

qui sur plusieurs objets se montre sans humanité, sans sensibilité, sans justice, sans ordre public, sans morale, sans cette noble fierté, compagne et conservatrice de la vertu; peuple dont les qualités morales les plus admirables souvent dérivent de sa faiblesse; peuple dont l'esprit a plus le caractère de la finesse et de la ruse que de la force et des grandes conceptions; peuple qui ne manque point de sagacité, mais dédaigne l'instruction, et voit avec indifférence les plus belles productions des arts, quand elles ne sont pas son ouvrage (\*).

Tous les voyageurs, tous les auteurs, qui ont le mieux connu, le mieux peint le chinois, attestent qu'il est vaniteux, bas, intéressé, souple, rampant, disposé à souffrir tout genre d'humiliation, dès qu'il en peut retirer quelque avantage.

---

(\*) L'amiral Anson censure justement les Chinois, qui lorsqu'ils virent paraître sur leurs côtes son vaisseau de 80 canons, ne témoignèrent aucun désir de connaître cet édifice maritime, dont l'apparition était nouvelle dans ces parages.

La bonne foi est une qualité qui lui semble étrangère ; il est peu de nations auxquelles on reproche autant de fraudes dans les conventions, et qui rougisse moins de l'escroquerie.

L'amour antiphysique a dans ce pays beaucoup de sectateurs, et n'est ni puni par les lois, ni flétri par l'opinion publique.

Le nombre des eunuques est très-grand, et celui des célibataires religieux monte, à ce qu'on prétend, à un million.

Les femmes, qui, dans d'autres pays, font le plus grand agrément de la société, sont séquestrées dans l'intérieur de leurs maisons, qui sont pour elles une espèce de clôture monacale, dont elles ne sortent que quand les besoins du ménage l'exigent. Celles qui par leur fortune ne sont pas obligées de travailler pour subsister, assurent encore cette séquestration, en diminuant le volume de leurs pieds, et en se réduisant par cette coquetterie insensée, à ne pouvoir marcher sans une grande difficulté.

La puissance maritale est si illimitée, qu'un mari qui, dans un excès de colère, tue sa

femme, n'est point puni par la justice. Le sentiment de la paternité, un des plus doux liens qui unissent les hommes, et que connaissent même les bêtes, est violé d'une manière atroce; nombre de nouveaux nés sont abandonnés; et tous les matins au milieu des rues des villes, on en trouve d'exposés, qui sont écrasés par des voitures, ou dévorés par des chiens ou des cochons.

Sur les grands chemins et sur les bords des canaux sont gisans des malades qui souffrent et agonisent, sans que leur situation excite la compassion et obtienne du secours des passans.

Dans ce gouvernement si vanté, le droit essentiel de l'homme, la liberté personnelle n'est point assurée, et l'esclavage est consacré par les lois.

Ce peuple, en possession d'un sol fécond, est exposé à des famines fréquentes, qui presque toujours accompagnées de révoltes, réunissent toutes les causes de destruction. Malgré la grande puissance dont l'empereur est investi, son gouvernement est si faible, ou la police est si peu vigilante, que la plus grande

partie de l'empire est infestée de voleurs, qui, dans quelques provinces, forment des troupes redoutables, ravagent les campagnes, et même assiègent et prennent des villes fortes; quoique, depuis quelque temps, ils aient été plus contenus, ils sont encore si nombreux, que tous les ans on en pend trente à quarante mille.

Les côtes ne sont pas plus sûres que les grands chemins; les mers sont couvertes de pirates, dont les bâtimens portent jusqu'à vingt canons; et qui, en se réunissant, ont souvent résisté aux forces navales de l'empereur. Ces pirates infestaient aussi les côtes du Tunkin et de la Cochinchine; mais depuis que les guerres civiles y ont cessé, ils n'osent plus se montrer dans ces parages.

Les mandarins, gouverneurs des provinces, abusant de la confiance de l'empereur, qui ne voit que par leurs yeux, lui en imposent avec une audace qui paraît incroyable à des Européens; exercent une puissance arbitraire et tyrannique, et ne sont point punis de leurs injustices et de leurs vexations, pourvu qu'elles n'excitent point de

révoltes, ou qu'ils les apaisent promptement.

Les formes du régime politique, les opinions, les mœurs, les traits caractéristiques des nations offrent une analogie sensible entre le chinois et le tunkinois, suite naturelle de l'identité de leur origine ; mais à travers cette analogie, se découvrent des nuances et des variétés ; dans le chinois, plus d'instruction, plus de vices, plus de subtilité dans les procédés, d'adresse dans les ouvrages, de persévérance dans le travail ; dans le tunkinois, plus de loyauté dans les sentimens, plus de franchise dans les discours, plus de fidélité dans les engagements, plus de bravoure dans les combats. Le Tunkin n'est point sujet à des famines aussi fréquentes et aussi désastreuses ; il n'est point de brigands qui y fassent des invasions ; les mandarins n'y sont point injustes avec autant d'audace et d'impunité ; des goûts infâmes y sont inconnus ; le sexe n'y est point opprimé ; le sentiment de la paternité n'y est point étouffé. Le malheur y trouve des cœurs plus sensibles. Si le chinois est supérieur par son in-

telligence et son industrie, le tunkinois l'est par ses mœurs.

(19) Du recensement des qualités, des défauts, des vertus, des vices, des institutions, des connaissances, des arts du tunkinois, de la compensation des biens dont il jouit et des maux auxquels il est exposé; de la comparaison de ses facultés et de son sort, avec les facultés et le sort des autres peuples, il résulte que le Tunkin est un pays très-avantageusement doté par la nature, mais dont l'habitation n'est ni sans inconvénient, ni sans danger; que le peuple tunkinois est soumis à un gouvernement despotique, mais qui dans les temps ordinaires n'est pas tyrannique; que ce peuple est exempt de fanatisme, non de superstition et de la fausseté des idées qui en est une suite; que, quoique intéressant et estimable sous beaucoup de rapports, il est peu avancé dans la carrière de la pensée et de l'industrie, et novice encore dans les grands principes d'ordre public et d'administration; enfin que, par ces avantages, et malgré ces défauts, il tient un rang distingué parmi les peuples de l'Asie, et est

un de ceux avec lesquels l'européen doit le plus désirer d'établir des relations.

#### RÉSUMÉ DES CAUSES.

(1) Dans l'exposé que nous avons tracé, de ce que le Tunkin offre de plus remarquable, nous avons, sur chaque objet séparément, indiqué l'origine et les causes de ce qui existe; mais ce n'est qu'en rapprochant ces causes et en les mettant en présence l'une de l'autre, que leur puissance et leurs effets peuvent être bien jugés. C'est alors qu'on voit le physique créer le moral, le moral seconder ou réprimer l'action du physique; et suivant ce concours ou cette opposition, suivant l'analogie ou la contradiction des lois de la nature et des lois de l'homme, les peuples se ressembler ou différer; des habitans d'une même contrée ne point paraître des êtres d'une même espèce; des habitans des régions les plus éloignées offrir un caractère de fraternité, sans des disparités de forme, de couleur, de langue;

les

les descendans différer essentiellement de leurs ancêtres.

C'est ainsi que par l'examen de l'action et de la réaction de ces causes, se découvre le germe des facultés et des affections du tunkinois; pourquoi il a une grande sensibilité; pourquoi il est égaré dans ses opinions par tant d'erreurs, quoique son jugement soit sain; pourquoi il a du penchant à l'inaction de l'esprit et du corps; pourquoi quelquefois ses actions sont en contradiction avec ses dispositions; en un mot, les ressorts secrets de son caractère sont à découvert.

Au Tunkin, ainsi que dans tous les autres pays, le climat est le principal moteur et le régulateur de l'espèce humaine (\*); et son

---

(\*) La croyance à la grande influence du climat sur l'espèce humaine n'est point une opinion nouvelle ni paradoxale, mais une vérité constatée par l'observation de tous les pays, reconnue par les philosophes de tous les temps. C'est par cette action du climat, que les philosophes grecs ont expliqué le caractère des peuples, même des peuples habitans de pays voisins, tels que ceux de la Laconie, de la Béotie, de l'Attique. Le climat, par une puissance qui tient à

action, tantôt secondée, tantôt contrariée, jamais anéantie, met une empreinte sur toutes

---

l'essence des choses, agit sur le minéral qu'il échauffe ou refroidit, dessèche ou humecte; par le minéral il agit sur le végétal qui en tire sa substance; par le végétal, sur l'animal qui s'en nourrit. Mais en outre, le climat agit directement sur les êtres animés, par l'énorme quantité d'air qu'ils aspirent et respirent à chaque moment de leur existence, et qui, identifié avec leur corps, leur communique les modifications de l'atmosphère. Cette influence est identique sur les animaux et sur les hommes, pourvu qu'elle ne soit pas contrariée dans l'espèce humaine par des causes étrangères au physique. Aussi, dans les grandes masses d'êtres animés, on peut jager des qualités des hommes par celles des animaux, et réciproquement. L'Afrique est la partie du monde où l'on trouve le plus de bêtes féroces; et l'Africain est l'homme le plus immoral et le plus cruel. En Asie, et particulièrement dans l'Inde, qui fixe ici nos regards, se trouvent les mêmes animaux qu'en Afrique; mais ils sont moins féroces; et les Indiens n'ont pas autant d'improbité, autant de disposition au meurtre que les peuples africains; les gouvernemens, sans être bons, sont moins oppressifs. Les *pumas* et les *jaguars* sont les animaux de l'Amérique les plus redoutables, et ne sont ni aussi féroces, ni aussi

les affections, en détermine la direction et les nuances.

---

formidables, ni aussi carnassiers que les lions et les tigres, avec lesquels on les avait d'abord confondus; et les Caraïbes, habitans indigènes de ces contrées, parurent, lorsqu'elles furent découvertes, une espèce d'hommes à part, plus faible, plus douce, plus éloignée de toute violence. On ne trouve point en Europe des animaux ennemis aussi terribles pour l'homme que les lions et les tigres. L'animal le plus méchant est le loup; et l'Europe, de quelques crimes qu'elle ait été souillée, est la partie du monde où l'espèce humaine est portée à un plus haut degré de perfection.

Un plus grand développement et des particularités rendraient plus sensible la simultanéité sur toute la terre des effets du climat sur l'homme et sur l'animal; mais pour abréger, ne suivons ce rapprochement que pour l'Afrique, habitée par ce qu'offrent de pire l'une et l'autre espèce; et dans cette patrie des animaux les plus féroces voyons l'espèce humaine dans la plus grande dépravation. Cette partie du monde, si l'on en excepte l'Égypte, qui par sa localité tient presque autant de l'Asie que de l'Afrique, est celle qui a produit le moins de grands hommes, le moins de génies, le moins d'hommes sages, justes, vertueux; l'improbité y semble générale; la trahi-

(2) Tandis que dans les climats très-froids, la gourmandise est portée jusqu'à la voracité,

---

son, le manque de foi y sont habituels; nulle part la propriété n'est moins en sûreté; les femmes vendent publiquement ce qui ailleurs est le prix de l'amour; nul genre de vice n'est déshonorant, s'il n'est suivi d'un mauvais succès; le sceptre des rois est un glaive, et les juges sont les exécuteurs de leurs jugemens. Le despotisme et la tyrannie d'une part, de l'autre la servitude et la bassesse, sont au dernier degré. L'homme y est une marchandise, et cette vente infâme est une suite de la perfidie autant que de la guerre; les rois ne vendent pas seulement les prisonniers faits dans les combats, mais les habitans de pays voisins avec lesquels ils sont en paix, et qu'ils font enlever furtivement; et si leurs agens sont surpris, ils les désavouent, et ce sont eux qu'ils vendent comme coupables. Avec cette même perfidie, le mari vend sa femme, l'amant sa maîtresse, l'ami son ami, le père ses enfans. On a même vu le fils vendre son père. Ce monstre ayant été avec son père chez un marchand d'esclaves, le vendit; et le père ayant réclamé et protesté que le vendeur, loin d'avoir aucun droit sur lui, était son fils; celui-ci le désavoua pour son père, et retourna chez lui se vantant du succès de sa fourberie. Le chef du lieu en témoigna son indignation, confisqua les biens du

et la boisson des liqueurs fortes réputée la plus grande des jouissances; tandis que dans les climats brûlans, l'ardeur pour l'union des sexes est une fureur, et que le sexe le plus fort ne peut s'assurer du sexe le plus faible qu'en le tenant captif; dans le Tunkin, dont le climat est intermédiaire entre ces excès de froid et de chaleur, les femmes sont libres, sans que les mœurs le soient; au lieu d'un appétit dévorant et d'une ivrognerie grossière, un goût vif pour les plaisirs de la table est souvent dirigé par un luxe élégant.

(3) Une température humide, douce, chaude, amollissant la fibre et relâchant l'organisation, étend son influence sur les facultés du corps et de l'âme; le repos a un grand attrait; on ne se livre au mouvement, que quand on y est forcé par le besoin; la méditation fatigue; communément les affections sont douces et bienfaisantes. Ce peuple est préservé de cette effervescence, qui tient tant

---

coupable, le vendit lui-même comme esclave, mais ne racheta point le père; et le crime ne fut puni que par un crime.

d'autres peuples dans l'agitation, et leur fait un besoin d'agir, de se mouvoir, de connaître, de dominer, source féconde de perfectionnement, de puissance, de troubles, de gloire, de malheurs.

(4) La disposition à l'inaction que fait naître le climat, est secondée par l'usage des boissons chaudes, qui ajoutent au relâchement de la fibre; d'ailleurs, la munificence de la nature qui dispense de grands travaux, pour subvenir aux besoins, favorise et facilite le penchant à l'inertie.

(5) Cependant, l'habitant de ce pays a été rappelé à l'activité par la sujétion à des corvées pénibles et par la nécessité d'acquitter des impôts onéreux; d'autre part, des guerres intestines qui, pendant long-temps, ont devasté le Tunkin et la Cochinchine, ayant forcé au port d'armes tout homme en état de les porter, ont accoutumé à l'agitation de la vie militaire. Quand les besoins et les ordres du Gouvernement ne forcent point à l'action, les passions peuvent y porter, et quoique les passions du tunkinois ne soient pas très-vives, il en est une qui produit cet effet sur beau-

coup de tunkinois, celle des passions dont les jouissances sont les plus illusoires, la vanité; et de tous les genres de vanités, celle que la raison avoue le moins, le désir d'un pompeux enterrement.

(6) L'inaction du corps est favorable à l'action de l'esprit. Mais la faiblesse de l'organisation influant sur l'intelligence, la tient dans une stagnation peu compatible avec les efforts nécessaires pour électriser la pensée et la féconder.

(7) Un autre obstacle au progrès des sciences chez cette nation, malgré les grands encouragemens qui leur ont été donnés, est le long apprentissage qu'exigent la lecture et l'écriture, et qui consume à l'étude des signes représentatifs, le temps qui devrait être consacré à la vérification et au développement des idées; enfin, l'idolâtrie et le despotisme enchaînent, stérilisent et égarent l'opinion.

(8) En même temps que ces institutions cimentent l'ignorance, l'ignorance consolide ces institutions; l'idolâtrie étant un despotisme religieux, et le despotisme une idolâtrie politique; dans l'un, on méconnaît l'essence

de la Divinité; dans l'autre, on méconnaît l'objet, et par conséquent, les justes limites de l'autorité; et ces erreurs analogues se soutiennent réciproquement par l'identité de la soumission qu'elles exigent.

(9) Le tunkinois est gouverné par les mœurs concurremment avec les lois civiles et religieuses; et ce qui a été dit des Gaulois, que, chez eux, les usages étaient plus puissans que les lois, pourrait être dit de presque toutes les nations, mais surtout des Tunkinois; il est peu de nations sur qui les usages aient plus d'empire; il y a des usages que le despotisme ne peut abroger, et avec lesquels il est obligé de transiger, et qu'il ne peut détruire que par l'exemple, la persuasion et le temps.

(10) De ces usages il en est d'utiles, de nuisibles, et d'autres qui sous divers rapports sont utiles et nuisibles: le respect pour les ancêtres, en donnant à chaque famille des modèles, cimente la morale; en soumettant à l'exécution de leurs intentions, crée une législation supplémentaire; en vénérant leur mémoire, place dans chaque maison des

dieux domestiques. Mais ce respect s'étendant aux opinions des ancêtres ainsi qu'à leurs actions, consacre les préjugés et éternise l'erreur. D'autre part, si la multitude des formalités et des cérémonies rappelle sans cesse l'idée des devoirs dont elles sont l'image, l'importance attribuée à ces formes fait perdre de vue les véritables obligations pour ce qui n'en est que la représentation. Si de grands hommages, rendus aux souverains, sont utiles pour accoutumer par ces marques extérieures à une soumission qui n'est point dans l'ordre naturel; l'exagération de ces hommages fait oublier aux chefs des États qu'ils ne sont que les serviteurs couronnés des peuples; et aux peuples qu'ils ont des droits. Dans les relations de famille, les méprises sont les mêmes; l'usage d'avoir plusieurs femmes, par son antiquité et par son universalité, assimile à un vœu de la nature, ce qui en est l'infraction; non-seulement le sexe qui abuse, mais celui même dont on abuse, n'imagine pas la justice et la convenance d'un autre ordre de choses.

(11) Dans les divers événemens qu'a éprou-

vés le Tunkin, dans les vicissitudes de tranquillité, de troubles, de bonheur, de calamités, il a subi le sort auquel conduit le despotisme ; constitution qui, plus qu'aucune autre, peut conférer au peuple, qui y est soumis, une grande félicité, lorsque le despote est juste et éclairé ; mais constitution essentiellement vicieuse, parce qu'il n'est pas dans la nature qu'après un certain temps, un pouvoir illimité ne dégénère point en abus, et qu'il existe une succession de despotes qui désirent le bonheur de leurs sujets, et soient capables de l'opérer. Le vice de la constitution a produit un gouvernement défectueux, et cette défectuosité a produit une administration désordonnée, qui plus que toute autre action de la puissance publique, a une influence funeste sur le sort des peuples.

(12) On ne peut voir qu'avec surprise qu'un peuple industriel et adroit n'ait que de bien faibles succès dans la plupart des arts qu'il exerce ; mais il faut se rappeler que par son genre d'esprit, il n'élève point ses idées jusqu'à la théorie de ces arts, que

le respect pour les ancêtres empêche de s'écarter des procédés qu'ils ont suivis, et que l'usage où est le Gouvernement de s'emparer des plus belles productions des arts, fait craindre de paraître y exceller. Et il est encore pour les beaux-arts des raisons particulières qui en retardent les progrès; quoiqu'il n'y ait point de territoire qui leur convienne mieux que celui dont la température est douce et éloignée de l'excès de la froidure qui obstrue les organes, et de l'excès de la chaleur qui en exalte la sensibilité, et que d'ailleurs les fortunes nécessaires pour mettre ces arts en œuvre, ne manquent ni dans le Tunkin, ni dans la Cochinchine; cependant les organes des Tunkinois, ainsi que ceux de presque tous les Orientaux, ont peu d'aptitude à saisir des nuances délicates. D'ailleurs, les Tunkinois, en fait de jouissances, donnent la préférence à la gourmandise, et communément ce genre de jouissance dispose à l'insensibilité pour les plaisirs que procurent les beaux-arts; plaisirs qui, par leur nature, doivent beaucoup à l'imagination.

(13) Quant à la diversité dans les affec-

tions, dans les mœurs, dans les usages, dans le sort des divers Etats soumis à la domination de l'empereur, cela provient de l'étendue du territoire, qui comprenant quatorze degrés de latitude, est, par la proximité ou la distance de l'équateur, soumis à une température inégale; inégalité qui se rencontre souvent à un même degré de latitude; le Tunkin et la Cochinchine étant coupés par un grand nombre de montagnes, dont la direction ouvre ou ferme l'accès à divers vents, change la température, et met des cantons voisins dans la même situation que s'ils étaient à une grande distance; de plus, les provinces dont le sol est stérile ou fécond, celles qui sont couvertes de bois, ou forment des rizières, appellent leurs habitans à des travaux, à une manière de vivre différente, conséquemment à des mœurs différentes; les cultivateurs dans les provinces méditerranées, les navigateurs dans les provinces maritimes ne sont pas un même genre d'hommes. La puissance particulière et indépendante que chaque commune a sur ses citoyens, le régime qu'elle prescrit, la vigilance avec

laquelle elle en surveille l'exécution, formant de ces partitions ainsi concentrées, de petites nations, qui ont entre elles une analogie ou une dissemblance, dans lesquelles on peut distinguer l'empreinte de ces causes générales et conventionnelles.

(14) Qu'on se rappelle, d'après les événements dont nous avons donné l'esquisse, que dans ce pays, peu d'hommes ont péri par des ouragans et autres désordres de la nature; qu'un grand nombre a péri par le glaive, même par le glaive de ses concitoyens; que de cruelles famines ne les auraient pas réduits à un manque absolu de subsistance, si le superflu des années d'abondance avait été conservé pour suppléer à la stérilité des mauvaises années; ou si des guerres intestines n'avaient occasionné la dévastation des terres; que les injustices procèdent moins du vice ou de l'imperfection des lois que de leur inexécution; que les im-  
 •••••, sous le poids desquels le peuple gémit, sont moins onéreux par leur excès que par la défectuosité de leur genre, de leur répartition, de leur recouvrement; que les vexa-

tions ne viennent point du souverain , mais de l'infidélité et des prévarications de ses agens ; et l'on reconnaîtra que le malheur du tunkinois est moins le fait de la nature que le fait de l'homme , et procède autant de son imprudence et de son impéritie , que de sa perversité ; observation qui peut s'étendre à bien d'autres nations.

## CHAPITRE III.

*Aperçu de l'avenir.*

(1) QUOIQUE la destinée des nations puisse être considérée comme écrite dans leur situation topographique, dans le climat sous l'empire duquel elles sont placées, dans leur constitution et leur organisation politique, dans leurs mœurs, leurs usages, leurs intérêts, leurs moyens, leurs rapports avec des pays limitrophes; quoique l'avenir y semble tracé en caractères perceptibles pour des yeux pénétrants; quoiqu'il existe des causes essentiellement productives des événemens, la mobilité de plusieurs de ces causes, les modifications dont elles sont susceptibles, l'influence des faits minutieux sur des faits importans, et une multitude de chances incalculables font que, dès qu'on veut passer de la vérification du sort actuel d'une nation à l'appréciation de son sort futur, un horizon si vaste se découvre, que le regard s'y perd;

et il faut reconnaître que la prévision politique n'appartient à l'homme qu'avec une telle imperfection, qu'elle a été souvent l'écueil des philosophes et des hommes d'état (\*).

---

(\*) Au commencement du dix-huitième siècle, de grands politiques annonçaient à l'Europe que ce siècle ne se passerait pas sans que le turc l'eût envahie. Le roi de Prusse, Frédéric-le-Grand, a dit, dans l'histoire de la guerre de sept ans, que désormais les guerres européennes seraient d'une plus courte durée, parce qu'elles se font actuellement avec des armées si nombreuses, que la difficulté de les recruter, de les approvisionner, de les solder, doit, après quelques campagnes, forcer à la paix. Après cette même guerre, le duc de Choiseul qui l'avait dirigée pour la France, a promis, dans un mémoire imprimé, que dans le siècle prochain les guerres seraient plus rares, parce que les plus importantes se font pour le commerce et sont soldées par le commerce, et qu'on commence à s'apercevoir que la guerre même heureuse est nuisible au commerce. A la paix de 1783, les États-Unis d'Amérique ayant obtenu l'indépendance, les Anglais les plus éclairés assuraient que la Grande-Bretagne allait éprouver un grand déchet dans son commerce; et ce commerce est prodigieusement augmenté même dans les pays dont elle a perdu la souveraineté. Lorsqu'à la paix de 1748, la maison

(2)

(2) Les prophéties sont bien plus hasardees, et plus fautives encore, quand elles ont pour objet un état monarchique dont le sort dépend de l'existence, des qualités, des idées, des affections d'un seul homme, en sorte que les moindres accidens peuvent produire les plus grands changemens. Il est cependant possible d'apprécier la probabilité des événemens, d'après leur série naturelle et ordinaire, sauf les interversions accidentelles : et à quoi servirait la notion du passé, si elle ne conduisait à entrevoir l'avenir ? c'est dans cet esprit et avec cette réserve, que nous allons indiquer l'avenir probable du Tunkin.

(3) Le sort futur du Tunkin est d'abord tracé dans l'ordre général qui meut et régit toutes les nations : or, sur presque toute la

---

de France régnait sur une grande partie de l'Europe, quel politique aurait prévu que dans l'espace de soixante années tous ses trônes seraient renversés, et que les princes qui en étaient en possession, et ceux qui y étaient appelés, auraient peine à trouver un asile sur le continent ?

surface du globe, il s'opère une amélioration progressive dans l'existence physique de l'homme. Plus la terre est habitée, plus elle devient habitable, salubre, féconde; les eaux stagnantes, par les débouchés qui leur sont ouverts, prennent leur cours, et l'atmosphère est purifiée; le sol, par la division habituelle de sa superficie, reçoit dans son sein l'impression bienfaisante de l'air, et par là une plus grande aptitude à la fécondité; les végétaux, par la fréquence de leurs productions dans des terrains qui leur conviennent, acquièrent une meilleure qualité (\*), et le Tunkin participant au sort commun des autres contrées, doit de siècle en siècle fournir à ses habitans une habitation meilleure et plus avantageuse.

(4) Un bienfait de la nature, indépendant de toute coopération de l'homme, est que, sur plusieurs parties du globe, l'influence du

---

(\*) Le froment, qui paraît avoir été originairement un simple graminé de la nature du foin, est devenu un végétal farineux qui fournit un excellent aliment.

climat sur l'homme et sur le sol devient plus favorable ; et ce changement est évidemment sensible en Europe. En Suède, les vieillards attestent presque unanimement que les hivers sont moins rigoureux ; dans le centre de l'Europe croissent et mûrissent des fruits, qui précédemment étaient tirés des contrées plus méridionales. En Italie, les fleuves, dont autrefois le cours était presque chaque année intercepté par les glaces, n'éprouvent plus cette interruption. Mais on n'a pas de renseignements assez certains sur les changemens qui s'opèrent dans l'atmosphère de la zone torride, et particulièrement dans l'atmosphère du Tunkin, pour prévoir ceux qui surviendront ; connaissance qui serait d'autant plus intéressante, que les révolutions atmosphériques en entraînent nécessairement d'autres dans l'ordre physique et moral.

(5) Une opinion assez généralement répandue, c'est que sur toute la surface du globe la mer se retire, et que la terre gagne (\*) ;

---

(\*) Newton a adopté cette opinion ; et Celsius a été jusqu'à assigner la mesure de la perte annuelle qu'é-

cette retraite, si elle était constante, devrait par le dessèchement du sol opérer une modification dans la faculté végétative et dans l'organisation des êtres animés ; mais cette opinion laisse plus d'un doute ; il n'est pas décidé si la perte de la mer est générale et absolue ou partielle, et compensée par des usurpations sur la terre (\*). Quoi qu'il en soit de l'état des eaux sur la surface du globe, et quoiqu'on attribue à la mer un mouvement d'Orient en Occident, indépendant de son

---

prouve la Baltique, et qui doit être commune à l'Océan, le niveau de ces deux mers devant être nécessairement le même, à quelque différence près ; mais cette estime ne paraît pas fondée ; car si elle l'était, dans des ports de France où l'on s'embarquait du temps de Charlemagne, l'eau devrait être baissée d'environ trente pieds, et cependant on s'y embarque encore aujourd'hui.

(\*) Sur presque toutes les côtes orientales de l'Europe la mer s'est retirée, mais le Zuiderzée est une invasion de l'Océan, et les pointes de terre trouvées à l'ouverture de ce golfe sont les dunes qui étaient anciennement à l'extrémité de cette contrée. Mais en Asie, tout le grand espace qui est entre l'Indus et le Gange paraît être une alluvion.

mouvement diurne, il est constant qu'elle perd beaucoup sur les côtes du Tunkin, et c'est un effet de la même cause qui a découvert de grands espaces sur les côtes de Chine, qui sont dans la même direction. Si dans quelques parties du Tunkin la mer a fait des invasions, dans les autres parties ses délaissements sont bien plus étendus, et indépendamment de cette retraite de la mer, les fleuves nombreux qui arrosent le Tunkin forment à leur embouchure un amas de limon, qui d'année en année prend de la consistance et devient une terre solide; d'où il suit que le terrain du Tunkin doit s'agrandir, et que les contrées qui forment les côtes deviendront Méditerranées.

(6) Si de l'observation du physique nous passons à l'observation du moral, un grand et intéressant problème s'offre à résoudre. Doit-on s'attendre que dans le Tunkin l'homme deviendra meilleur qu'il n'a été par le passé? Ici il est encore possible de pressentir le sort d'une nation en particulier, d'après le sort général. A la vérité, la vertu et le crime circulent sur la terre, et la plupart des na-

tions ont été, à diverses époques, respectables par de grandes qualités, odieuses par des atrocités; cependant on doit reconnaître dans la masse de l'espèce humaine, aux commotions partielles et temporaires près, une tendance universelle à un ordre politique mieux constitué, à des mœurs plus douces, à un aperçu plus juste des droits de l'homme, à un plus grand respect pour ces droits. L'état ignominieux de serf, qui était anciennement le sort du plus grand nombre des habitans de l'Europe, y est presque entièrement aboli. En Afrique, les gouvernemens sont moins sanguinaires; le tyran de Maroc, le plus cruel des despotes, s'est aperçu qu'en coupant des têtes, il perdait des sujets et des contribuables. Dans l'Inde, malgré l'immuabilité des opinions et des usages, une partie de l'espèce humaine s'est un peu relevée de la dégradation à laquelle elle était condamnée. Dans le Coromandel les *Parias*, dans le Malabar les *Poulichis*, n'inspirent plus autant d'horreur, depuis que les Européens les ont associés à leurs travaux, et que les Chrétiens ont admis dans les églises ceux d'entre eux

qui ont embrassé le christianisme. Partout où s'introduit la civilisation, lors même qu'il n'y a pas moins de vices, il y a moins de crimes par les obstacles qu'y met une police vigilante. Et les renseignemens que nous avons sur les mœurs et sur l'ordre public du Tunkin, nous font connaître que ce n'est pas l'état de l'Asie qui marche le plus lentement dans cette carrière d'amélioration.

(7) La vérité la plus importante par sa nature, et la plus essentielle pour le maintien des mœurs, fait sans cesse des conquêtes ; et les anciens abus de cette vérité sont réprimés. L'idolâtrie, qui est aujourd'hui un indice de stupidité, perd annuellement de son territoire, tandis que le christianisme qui élève l'esprit à des idées abstraites et sublimes fait journellement des conquêtes, et en sanctifiant éclaire. L'islamisme, qui sans être à cette hauteur, est une croyance plus digne de l'homme que n'est l'idolâtrie, lui enlève aussi des sectateurs. La superstition n'a plus le même ascendant ; l'inquisition ne fait plus passer par la main du bourreau que des livres, et non des hommes ; les voyages de la

Mecque, quoique prescrits par le Koran, ne sont presque plus en usage ; l'indous n'est plus aussi convaincu qu'en se plongeant dans les eaux du Gange, il prévient tous les maux ou expie ses crimes. Le grand Lama n'a plus d'autorité sur les affaires temporelles de l'Inde, et nous avons vu que dans le Tunkin, par un semblable épurement de l'opinion religieuse, la prétendue commotion que les génies donnent à des barques qui leur sont dédiées, ne forme plus un événement aussi important. Dans les maladies, on appelle des médecins plus souvent que des devins. Les sorciers ne sont plus si formidables, et le diable perd journellement de son crédit.

(8) Ainsi que les notions religieuses, les notions scientifiques et industrielles se rectifient, les classes d'hommes qui paraissent les plus stupides donnent des signes d'une intelligence nouvelle ; le lapon commence à connaître la culture ; le sibérien met plus d'art dans sa chasse ; les hordes errantes de l'Amérique poussent leurs calculs au delà du nombre vingt ; le hottentot ne vend plus le matin le lit dont il aura besoin le soir ; less

peuples qui étaient déjà initiés dans la carrière de la pensée y ont fait des pas immenses; presque tout le système scientifique est changé; l'univers a pris à nos yeux une grande extension; de nouvelles étoiles, de nouvelles planètes, de nouveaux satellites de planètes déjà connues, ont été découverts. Les quatre élémens ont disparu, on ne sait point encore quelle substance mérite ce nom. Les règnes de la nature n'ont plus de limites; la matière est reconnue homogène avec une continuité modifiée, où la faiblesse de nos organes avait cru voir des intervalles. Les cinq sens se réduisent à celui du toucher, agissant sur divers organes. Les arts ont fourni aux sciences des instrumens, et ont profité de leurs découvertes; la terre, l'eau, l'air, le feu ont été assujétis au service de l'homme, et par leur intervention, une force motrice prodigieuse a été obtenue; des machines substituées à la main ont opéré plus régulièrement, plus rapidement, et avec une telle précision, une telle dextérité, que ce qui est inanimé a semblé avoir de la sagacité; on ne peut fixer de terme aux conceptions, à l'industrie de

l'homme, et à la puissance qui en résulte. Si le tunkinois est loin encore de ces prodiges par lesquels s'est illustrée l'espèce humaine, il est sur la voie qui y conduit. Le perfectionnement de ses arts est lent ; cependant il cultive mieux que par le passé ; il pêche avec plus d'art, il fabrique plus promptement, plus économiquement, plus régulièrement. La coupe, le grément, la manœuvre des vaisseaux sont mieux entendus ; et dans ces procédés industriels, il s'en faut peu que chaque année ne surpasse l'année précédente, et ne mette l'année suivante en état d'aller plus loin encore.

(9) La situation du Tunkin et diverses circonstances sont favorables au perfectionnement de cet Etat. Comme pays maritime, il a, par la facilité de la communication avec l'étranger, des moyens d'instruction dont sont privés les pays méditerranéens ; depuis quelque temps la barrière des préjugés et de la routine est ébranlée ; on se ressent de cette fermentation de l'intelligence, principe du développement des idées ; et chaque nouvelle notion devient un degré pour parvenir à des

notions d'un genre plus élevé. Les gens de guerre étrangers qui sont venus enseigner leur art, ont importé, avec les connaissances qui sont de l'essence de cet art, nombre de connaissances qui en sont indépendantes, qui doivent germer dans ce pays, y donner des produits jusqu'alors inconnus et retardés par les institutions civiles et religieuses.

(10) Six États qui avaient des souverains différens, n'en reconnaissent plus aujourd'hui qu'un seul; cette réunion les appelle à jouir des avantages qui appartiennent aux grands États, tels que la réunion de leurs forces pour leur défense, la communication de leurs productions, la réciprocité des secours dans les calamités qui affligent l'un d'eux, surtout la cessation de ces guerres intestines qui ont fait couler tant de sang tunkinois et cochinchinois.

(11) L'absurde antipathie entre deux nations qui avaient la même origine, doit cesser actuellement que les principaux personnages de ces deux nations se trouvent réunis à la cour d'un même souverain, que les habitans des deux pays sont employés dans l'un et

l'autre État, servent dans les mêmes corps, et que l'opposition d'intérêts qui alimentait leurs haines est anéantie. Il est possible pourtant que les dissensions soient ranimées par le parti qu'a pris l'empereur d'habiter la Cochinchine plutôt que le Tunkin, par quelques préférences pour les Cochinchinois ses anciens sujets, par l'augmentation des contributions, par le projet de choisir pour son successeur un de ses fils, au préjudice des enfans issus du fils qu'il avait déclaré son héritier, dispositions dont nous avons fait sentir les conséquences ; cependant elles peuvent être considérées comme des nuages que doivent dissiper ou contenir la grande renommée d'un empereur célèbre par ses victoires, la sagesse d'un prince expert dans l'art du gouvernement, l'excellente tenue d'une armée nombreuse, disciplinée, obéissante.

(12) Le Tunkin peut aussi se flatter d'être encore long-temps préservé des guerres extérieures. Il n'a point à craindre les souverains de la presqu'île où il est situé, parce qu'il est beaucoup plus puissant qu'aucun d'eux ; la Chine, seule puissance qu'il ait à redouter,

ne peut l'attaquer sans traverser des déserts qui rendent l'attaque difficile et la défense aisée; il a des places fortifiées suivant la méthode européenne, et que, dans ces contrées, on ne sait point assiéger; sa tactique et sa constitution militaire sont fort supérieures à celles de la Chine; la plus grande partie de ses côtes est naturellement défendue par des bas-fonds, qui en interdisent l'approche aux grands bâtimens; l'entrée des fleuves accessibles à ces grands bâtimens peut être facilement obstruée par des batteries de terre; et, depuis nombre d'années, la marine militaire des Chinois est si faible, qu'elle a peine à résister aux pirates. Le maintien de la paix serait encore plus assuré, si le nouveau souverain du Tunkin n'avait pas pris ouvertement le titre d'empereur, et manifesté le dessein de se soustraire à la suprématie de la Chine; mais si une guerre s'engage, il ne paraît pas, d'après les moyens de force dont le Tunkin est en possession, qu'il doive sortir de cette guerre avec désavantage.

(13) A l'abri des guerres offensives, le Tunkin n'a point intérêt à en entreprendre.

Actuellement l'empereur a des États qui ont une juste consistance, et dont la circonscription est marquée par des limites naturelles; des chaînes de montagnes les séparent des royaumes de Siam et du Pégu; des déserts, qui sont la fortification des empires, comme des fossés et des murailles sont la fortification des villes, les séparent de la Chine; et les extensions au delà de ces limites seraient des possessions dont la défense serait dispendieuse et pénible, et la conservation difficile. Mais si l'empereur actuel, par la sagesse de ses vues, adopte ces principes de modération, peut-on présumer qu'ils soient constamment suivis par ses successeurs, et qu'il ne se trouve point parmi eux quelqu'un qui soit avide de gloire militaire et de conquêtes?

(14) Que si le Tunkin est assez sage et assez heureux pour se maintenir en état de paix, état auquel il est appelé par son intérêt justement apprécié, il ne doit pas tarder à recevoir un grand perfectionnement. D'ailleurs, la communication entre les peuples actuellement sujets d'un même souverain étant libre, ceux d'entre eux qui sont encore dans l'état

sauvage doivent se rapprocher des mœurs des peuples plus civilisés, s'instruire de leurs arts, prendre goût aux avantages de la vie sociale.

(15) Combien d'heureux effets doivent résulter de la protection accordée à l'étude, de la création d'écoles publiques, de l'emploi de la puissance souveraine pour contraindre l'enfance à l'instruction, des prérogatives éminentes concédées à la science ! Qui pourrait dénombrer tous les avantages qu'on peut attendre de l'accroissement de l'intelligence nationale ! Dans les arts, la théorie dirigeant l'industrie ; dans les sciences, la sphère des idées étendue ; dans la morale, les formalités et les cérémonies n'usurpant plus le respect qui n'est dû qu'à la vertu ; dans la religion, la superstition disparaissant ; dans le gouvernement plus de justice : car il est impossible qu'un peuple éclairé soit long-temps sous le joug d'un gouvernement oppresseur : il faut qu'un tel gouvernement abrutisse ses sujets, ou que les sujets soient mis en possession des droits qu'ils sont en état d'apprécier.

(16) Comme le commerce est le point de

vue principal, et presque unique, sous lequel les Européens considèrent les États de l'Inde, il nous faut examiner avec une attention particulière toutes les relations qui peuvent être établies avec le Tunkin; et d'abord nous observerons que si ce commerce avait toute l'extension dont il est susceptible, il n'en est peut-être aucun de ceux que font les Européens au delà du Cap de Bonne-Espérance qui fût plus avantageux; la preuve en est dans son analogie avec le commerce de la Chine, qu'on tient pour celui dont la compagnie des Indes anglaise retire un profit plus réel; on estime qu'elle y emploie trois mille hommes de mer et vingt mille tonneaux, et que le fisc britannique en retire 72 millions tournois.

Ce commerce avec le Tunkin a plusieurs des avantages de celui de la Chine, et en a qui lui sont particuliers. Si l'art de préparer le thé pour les envois en Europe, et l'attention de mettre dans le fond des caisses des feuilles odoriférantes qui communiquent à cette plante leur goût, leur odeur, leur sève, et quelques autres soins et artifices, étaient pratiqués dans le Tunkin, on estime que son thé pourrait entrer

trer en concurrence avec celui de Chine. Le Tunkin a, comme la Chine, les matières premières de la porcelaine ; il ne lui manque que des ouvriers. Plusieurs autres denrées ou marchandises peuvent être livrées avec égalité ou même supériorité de qualité, et à beaucoup plus bas prix. Communément le sucre ne se vend dans le Tunkin que deux sols et quelques deniers la livre ; le riz, dans un temps ordinaire, six deniers : et comme le riz est l'aliment général de la nation, le bas prix de cette denrée influe sur le bas prix de toute la main-d'œuvre et des ouvrages d'industrie. Il est aussi quelques ouvrages, tels que les étoffes unies, en coton et en soierie, dont la fabrique est supérieure à celle de la Chine. De plus, le Tunkin étant à une moins grande distance de l'Europe, rend la navigation moins longue et moins dispendieuse, et offre une relâche dans le voyage de la Chine. Que si la Chine supprimait ses relations avec l'Europe, ce dont on a été menacé plus d'une fois, le Tunkin fournirait un dédommagement d'un grand intérêt.

(17) Si le Tunkin se livrait au commerce

extérieur, l'exportation donnerait une valeur à beaucoup de productions territoriales qui, par leur surabondance, restent sans consommateurs, tandis que dans d'autres pays elles sont chèrement payées. L'indigo, si recherché, si nécessaire pour les fabriques européennes, ne trouve point d'acheteurs dans ce pays. Combien d'autres productions qu'on s'abstient de cultiver, seraient multipliées, et fourniraient à l'Europe une grande addition de jouissances, des alimens plus agréables, des boissons plus saines, des marchandises préférables à celles qu'on tire actuellement d'Asie! Quelle quantité d'or on pourrait extraire de ce pays, si le gouvernement pouvait être engagé à en exploiter les mines, et si leur richesse répondait aux espérances que font concevoir les morceaux de minéraux sortis des montagnes! Ce serait un avantage encore plus réel de tirer parti des superbes bois de construction que possède ce pays; et quant aux objets qui ne trouveraient point d'acheteurs en Europe, ou qui n'y peuvent être transportés avec un profit suffisant pour couvrir un fret dispendieux, ils pourraient.

être vendus avantageusement dans quelques parties de l'Inde.

Enfin, un avantage qu'on pourrait retirer de ces relations commerciales, et qui n'est pas le moins réel, serait d'extraire de ce pays des hommes, pour en peupler les établissemens européens dans l'Inde : c'est ainsi qu'en ont usé en Chine les Espagnols, les Anglais, les Hollandais ; et si cette extraction des nationaux est une fraude, c'est une des plus excusables, puisqu'elle tend à améliorer le sort des hommes, et à contenir, par la crainte de cette émigration, la tyrannie des gouvernemens.

(18) La perspective de l'importation est moins brillante ; cependant elle offre le débouché d'un grand nombre de marchandises, comme soufre, plomb, fer-blanc, quincaillerie, verrerie, miroiterie ; il en serait de même de l'horlogerie, pourvu qu'il s'établît dans ce pays des ouvriers en état de raccommo-der des ouvrages qui, par la température, se gâtent en peu de temps. Quoique ce pays possède un assez grand nombre de drogues propres à la pharmacie, il en est quelques-

unes qui lui manquent, singulièrement la thériaque, drogue requise pour la cure de maladies communes dans ces contrées. En fait d'étoffes, on ne peut se flatter d'introduire une grande quantité de draps, parce que la chaleur habituelle fait préférer la soie et le coton, qu'on obtient même à un très-bas prix; mais seulement quelques pièces de draps écarlates pour les sandales. Les tricots de laine pour habits seraient vraisemblablement aussi accueillis, parce qu'ils forment des vêtemens moins chauds, et qui, n'étant point encore connus, auraient l'attrait de la nouveauté. Les étoffes de soie à fleurs de diverses couleurs, que l'Europe travaille et nuance avec un goût et une élégance supérieure, feraient disparaître celles qu'on a importées jusqu'à ce jour; les toiles peintes que l'Europe fabrique à l'imitation de celles de l'Inde et de Perse, pourraient, dans certains genres, en soutenir la concurrence; on pourrait encore importer ces instrumens de musique dont on fait usage par un simple mouvement mécanique sans aucun art; les pierres d'aimant et les boussoles trouveraient un grand débit,

parce qu'on peut présumer qu'il ne se passera pas encore long-temps sans qu'on en fasse usage pour la navigation : mais quand on se bornerait, comme à présent, à ne les voir que comme des curiosités et des joujoux scientifiques, ces marchandises trouveraient encore beaucoup d'acheteurs. On peut même, malgré le bas prix de la main-d'œuvre dans ce pays, y introduire des marchandises du même genre que celles du pays, parce que, par le perfectionnement des machines et la simplification des procédés, l'européen peut fabriquer à un prix plus faible que la main-d'œuvre la moins dispendieuse. Que si ce pays prenoit le goût des productions des beaux-arts et des brillantes superfluités, goût dont il ne paraît pas fort éloigné ; comme l'Europe seule pourrait y pourvoir, il serait possible que cet objet d'importation devînt très-considérable. La marchandise dont le débit est le plus assuré, et pourrait le plus s'accroître, est celle des armes, dont la fabrique européenne est fort supérieure à toute autre ; mais l'humanité répugne à multiplier les moyens de destruction, et la prudence avertit que ces

armes peuvent être employées contre ceux qui les auront fournies.

(19) Cette exposition des avantages que l'Europe peut tirer de ses relations avec le Tunkin, offre de grands motifs pour que l'Europe recherche ces relations, mais non pour que le Tunkin les admette. Le commerce intérieur entre dans l'essence de tout État; mais il n'en est pas de même du commerce extérieur; celui-ci est indispensablement nécessaire à toute nation, qui n'a pas dans son sein des moyens de subsistances suffisans; il est avantageux pour celles qui manquent d'objets utiles, qu'elles peuvent acquérir par l'échange d'objets superflus; il est encore intéressant pour des États, qui n'ayant pas assez d'occupation à donner à leurs citoyens, leur fournissent un emploi, en les rendant agens du commerce par la navigation; mais il y a des nations qui, pourvues de tout ce qui leur est nécessaire ou réellement utile, et n'ayant à attendre de l'étranger que des surperfluités, peuvent craindre l'introduction d'un nouveau genre de luxe, et la création de besoins ima-

ginaires, ou se défier de projets ambitieux mêlés avec des vues de commerce. Telle est la situation de nombre d'États asiatiques, et celle du Tunkin en particulier.

(20) D'abord, il n'est pas présumable que l'empereur permette à ses sujets de faire par eux-mêmes le commerce extérieur, de se livrer à une navigation de long cours, et de fréquenter des ports étrangers; car c'est un principe adopté par plusieurs des Gouvernemens de l'Asie, et rigoureusement suivi dans le Tunkin, de défendre aux nationaux de sortir du territoire de l'État, et cette prohibition n'est pas seulement la vexation d'un tyran, qui voyant dans ses sujets une propriété du trône, s'assure tous les moyens de la conserver; c'est une conséquence d'un despotisme rigoureux, qui ne doit point permettre qu'on aille dans d'autres pays apercevoir quelles sont les justes limites de la puissance, et prendre par l'exemple une énergie de sentiment incompatible avec une extrême sujétion.

(21) D'ailleurs tout Gouvernement sage suit, dans l'emploi de ses sujets, un ordre

tel, qu'avant tout, et autant que le permet la nature du sol, il les livre à l'agriculture pour assurer sa subsistance par le produit territorial, et son indépendance de l'étranger; ensuite viennent les arts mécaniques, dont plusieurs s'identifient avec les opérations de l'agriculture, et qui tous donnent une addition de valeur aux substances que fournit le sol; ce n'est qu'après qu'il ne manque plus d'hommes aux charrues et aux manufactures, qu'on doit en placer dans les navires; mais le Tunkin a encore des déserts à défricher et à peupler, des animaux féroces à détruire, beaucoup d'arts essentiels lui manquent; et ceux qu'il professe sont imparfaits.

(22) Lors même que la culture et les arts sont portés à un certain degré de perfection, ce peut être au moins pour quelques nations un problème de savoir, si elles doivent se livrer à la navigation? Le marin tient moins à sa patrie et à sa famille, que toute autre classe de citoyens. La mer est un élément dont la fréquentation opère une grande consommation d'hommes; cet élément n'étant

pas, comme la terre, susceptible d'une démarcation précise de propriété, la marine commerçante exige l'assistance et la protection d'une marine militaire, dont l'entretien est dispendieux ; la concurrence avec les autres nations dans le commerce maritime, entraîne des différens et des guerres, dont la dépense absorbe presque toujours les profits du commerce. Quand le sage Washington, en abdiquant ses fonctions politiques, a donné à ses compatriotes le conseil de s'abstenir de naviguer, il semble n'avoir pas seulement parlé à sa patrie, mais à tout peuple en état de pourvoir par lui-même à ses besoins réels.

(23) Non-seulement il est possible que le souverain du Tunkin ne soit pas disposé à permettre à ses sujets de se livrer par eux-mêmes au commerce extérieur ; mais il n'est pas sans vraisemblance qu'il ait répugnance à admettre les Européens dans ses ports. Les leur fermer est un principe d'administration qui, depuis quelque temps, semble constitutionnel, et il est difficile qu'il y renonce, quand il voit que les Européens ne se sont

établis en Amérique, qu'en exterminant la plus grande partie des habitans; qu'ils ne se sont introduits dans les États du Mogol, que pour le détrôner et le tenir captif sur son trône; que la Chine, après les avoir accueillis favorablement, a été forcée de les traiter avec rigueur; que, dans le Japon, ils ont excité les chrétiens nationaux à la révolte, et ont été sur le point de détrôner le souverain; que, par artifice ou par violence, ils ont usurpé la souveraineté de plusieurs grandes îles à peu de distance du Tunkin; que, dans ce pays même, on a été forcé de les chasser comme dangereux et odieux.

(24) Que l'empereur actuel, lorsqu'il n'était que roi de la Cochinchine, ait traité avec les Européens, qu'il leur ait concédé un établissement important dans ses États, lorsqu'il en était expulsé, sa situation et l'importance dont il était pour lui d'obtenir des secours, font connaître les motifs de sa détermination; mais depuis son rétablissement sur le trône, depuis qu'il a pris possession de celui du Tunkin, le refus fait aux Anglais d'ouvrir avec eux des relations de commerce, peut faire pré-

sumer quels principes il adopte, et ce qu'on peut en attendre.

(25) Qu'on suppose que l'empereur actuel, un des plus grands princes qui jamais aient porté la couronne en Asie, s'élève au-dessus des préjugés nationaux, adopte des principes nouveaux, brave les dangers de l'admission des Européens, et leur donne un accès et des relations assurées par la réforme de son administration, doit-on s'attendre que les successeurs de ce prince suivront ses errements, et leur donneront la préférence sur d'anciens usages, dont la puissance est si grande dans ce pays; et qu'on voie se maintenir un régime qui ne peut subsister que par une continuité de mesures audacieuses et sages? Dans quel pays, le génie, le courage et la prudence sont-ils des qualités héréditaires sur le trône?

(26) Quel grand intérêt peut déterminer le Tunkin à entrer dans une carrière si périlleuse, puisqu'il n'a point de besoins réels et essentiels auxquels il ne puisse subvenir par lui-même, et qu'il n'a à demander à l'étranger que des superfluités et des muni-

tions de guerre? S'il est sagement régi, il doit s'abstenir d'un vain luxe, et d'après la consistance qu'il a acquise, il peut éviter la guerre, ou la soutenir sans aucun secours étranger; aujourd'hui qu'il est initié dans les principes militaires, il peut améliorer la constitution de son armée, perfectionner la confection de la poudre à canon et de ses armes, dont il a les matières premières d'une excellente qualité, et pour les munitions maritimes qui sont défectueuses, singulièrement la voilure, elles ne le sont pas plus que celles des États voisins; et tant que le tunkinois concentrera sa navigation dans ses ports, ses munitions maritimes, malgré leur défectuosité, pourront lui suffire; que si pour cet objet il a recours à l'étranger, son commerce extérieur peut être circonscrit dans d'étroites limites; il peut même, en multipliant et en perfectionnant la culture du chanvre, pourvoir au déficit le plus essentiel de sa marine.

(27) Malgré tant d'obstacles à l'établissement et à la stabilité d'un grand commerce européen dans le Tunkin, on peut présumer qu'il ne se passera pas long-temps sans qu'il

s'introduise dans ce pays, non un commerce ouvert, tel qu'il existe entre les puissances européennes, mais un commerce à peu près tel que l'admettent la Chine et le Japon. Le souverain du Tunkin étant aujourd'hui assez puissant pour contenir les Européens dans une juste dépendance, il est assez naturel qu'il conçoive le désir de partager les avantages et l'augmentation de revenu que les puissances voisines retirent de leur régime ; et la Cochinchine, qui, avant les troubles et les guerres civiles qui l'ont déchirée, était familiarisée avec le pavillon européen, doit, par la co-existence politique où elle est maintenant avec le Tunkin, l'amener à des relations commerciales séduisantes, lors même qu'elles ne sont pas réellement utiles.

(28) Si le commerce extérieur a lieu par l'étranger, le régime qui sera adopté semble tracé par celui des principaux États qui ont des côtes sur la mer du Sud. La Chine reçoit l'euro péen dans le port de Canton, mais lui ferme l'entrée du reste de ses États ; et encore à Canton, il n'est admis qu'avec une défiance injurieuse. Concentré dans un

des quartiers de la ville, il ne peut en sortir ni passer certaines limites, sans être en danger d'être insulté et maltraité. Dans le quartier qui lui est assigné, il ne peut acquérir aucune propriété foncière, pas même une maison d'habitation; il est obligé de vendre à crédit, et de payer comptant ses achats; et dès que le temps destiné à la vente est passé, il faut qu'il sorte de la ville et se retire dans la presqu'île de Macao, où le portugais, sous l'apparence d'une supériorité territoriale, est réellement dans la dépendance d'un mandarin chinois.

Au Japon, l'européen est traité avec une plus grande dureté encore, et est assujéti à des humiliations, que l'avidité du gain peut seule faire supporter; dès qu'il arrive, son navire est désarmé; on en ôte même le gouvernail; le capitaine, est conduit dans une enceinte, qui forme une espèce de prison, et là, sans pouvoir en sortir, il conclut ses marchés.

Par les mêmes motifs pour lesquels les Gouvernemens restreignent si sévèrement dans leur territoire l'accès des Européens,

ils cherchent à les dégrader, et même à les diffamer dans l'opinion nationale; ils les représentent comme des vagabonds inquiets, insensés, méprisables, qui pouvant dans leur patrie, par la culture du sol et par l'industrie, obtenir les biens les plus désirables, courent, à travers mille dangers et avec des peines incroyables, chercher ce qui ne leur est pas nécessaire, et qu'ils n'obtiennent qu'en se soumettant aux traitemens les plus ignominieux.

(29) Quels que soient les principes, et quelle que soit la défiance, il n'est pas impossible qu'il soit fait au commerce européen de grandes concessions; le Tunkin peut y être entraîné par quelque crise qui compromette sa sûreté, comme une guerre malheureuse contre la Chine, le trône ébranlé par des révoltes, un prince expulsé de ses États, comme il est arrivé en Cochinchine; et quand une puissance européenne, pour prix des secours qu'elle donnera, n'obtiendrait qu'une simple concession de commerce, il est possible qu'avant peu de temps, cette concession dégénère en une propriété territoriale, et qu'ensuite

ce droit de propriété prène un caractère de souveraineté. Telle a été la fondation des plus grands établissemens de commerce en Asie.

(30) Quand même les plus grands avantages seraient concédés au commerce européen, de grands obstacles s'opposeraient à son extension et à sa prospérité, tant que la même forme du Gouvernement subsistera. Ce Gouvernement étant essentiellement despotique et militaire, les honneurs, les dignités et tout genre de pré-éminence sont nécessairement et exclusivement les prérogatives des fonctionnaires publics; et même le moindre de ces fonctionnaires s'estime fort supérieur aux premiers négocians, qui pourtant sont des citoyens d'une haute importance et d'une grande utilité, puisqu'en s'enrichissant ils enrichissent leur patrie. Tant que cette opinion subsistera, dès qu'un commerçant aura acquis quelque fortune, ses enfans désirant d'y joindre des honneurs, dédaigneront la profession de leur père, qui ne sera plus que le partage d'hommes sans ressources.

(31) Le commerce trouve encore d'autres entraves

entraves dans les vices du régime actuel du Tunkin ; la pauvreté des commerçans, dont presque aucun n'a une fortune de plus de 20,000 livres tournois de capital, et encore moins un crédit suffisant pour des entreprises de quelque importance ; la nécessité dans laquelle ils sont de demander aux étrangers, dont ils achètent les marchandises, un délai suffisant pour payer leurs achats avec le prix de la revente ; une administration de la justice lente et dispendieuse ; l'exécution des transactions n'étant point suffisamment assurée ; non-seulement l'empereur, mais les mandarins s'attribuant un droit de préférence dans les achats ; l'obligation de n'aborder un supérieur qu'en lui faisant des présens ; nombre d'autres institutions ou usages injustes et pernicieux.

(32) Comme l'exportation du Tunkin consiste principalement en productions du sol, et l'importation en ouvrages de main-d'œuvre, les relations commerciales avec ce pays doivent surtout être recherchées par les nations européennes, qui attachent un grand prix à ces productions, et par les nations manufac-

turières ; et selon que le Tunkin se livrera au luxe , on se bornera à des jouissances plus réelles , diverses nations , suivant le genre de leurs manufactures , doivent obtenir la préférence dans cet approvisionnement. Mais avec quelque sagacité , avec quelque industrie que soit dirigé ce commerce , à moins de grands changemens que rien encore n'annonce , on ne peut présumer , d'après le peu de besoins de ce pays , et les grandes valeurs qu'il peut fournir , que l'importation balance l'exportation ; il en sera comme du commerce en Chine , d'où ne reviennent point les dollars qui y sont importés : peut-être cependant serait-il possible de remplir ce déficit , en joignant dans l'importation des marchandises de l'Inde celles d'Europe.

(33) Quel que soit dans quelques opinions le discrédit des compagnies de commerce , quelques contradictions qu'ait éprouvées leur existence , et de quelques objections qu'elle soit susceptible , il paraît que les nations qui entreprendront le commerce du Tunkin , doivent l'assujétir à cette forme ; d'abord parce que la grande distance étant un obstacle à une

notion exacte de la situation et des besoins du pays, les envois, s'ils ne sont pas concertés, peuvent se nuire par la surabondance des mêmes objets d'importation ; d'ailleurs, il est avantageux, dans le commerce avec une nation qui n'y est pas habituée, de ne présenter qu'un vendeur, ce qui hausse le prix de la vente et empêche le rabais que produit la concurrence ; et par un effet contraire, en ne présentant qu'un acheteur, on fait la loi aux vendeurs ; de plus, ce genre de commerce exigeant de grandes avances, il est expédient que les pertes auxquelles expose le défaut de paiement soient partagées. Comme il n'y a point dans ce pays de commerçans riches et solvables en qui on puisse prendre confiance, et que les poursuites judiciaires ont besoin d'y être étayées par le crédit et par la force, un corps peut mieux qu'un particulier se soustraire aux vexations, et faire valoir ses droits ; enfin, par le régime politique de l'Inde, les commerçans d'une nation étant responsables de l'inconduite de l'un d'entre eux, il est également juste et sage qu'une confédération

nationale choisisse les agens dont elle est obligée de répondre.

(34) Tel est l'aspect sous lequel se présente le commerce éventuel du Tunkin, jugé d'après les opinions reçues ; mais cet aspect pourrait être très-différent, si l'on sondait l'utilité réelle des relations avec l'Asie, et si l'on mettait en question ce que jusqu'à présent on a recherché, sans en juger la nécessité ni la valeur ; si l'on examinait si le thé, objet principal des exportations de la Chine, est une liqueur bien saine ; si elle ne peut pas être suppléée, même avec avantage, par beaucoup de plantes européennes ; si les épiceries, nécessaires pour donner aux alimens un goût relevé, qui convient à l'organisation de l'homme dans la zone torride, sont également convenables dans la zone tempérée ; si presque toutes les drogues nécessaires à la pharmacie ne peuvent pas être tirées du Levant ou de l'Amérique, pays beaucoup moins éloignés ; si depuis que l'Europe a appris qu'elle possédait les matières premières de la porcelaine, et depuis qu'elle en a formé nombre de ma-

manufactures, elle n'est pas aujourd'hui en état d'en fabriquer, même à égalité de prix, de plus belle et de plus solide que celle que fabrique la Chine, ou qui pourrait être fabriquée au Tunkin; si l'Europe, par la plantation des mûriers et l'éducation des vers à soie, peut aujourd'hui fournir par elle-même à son approvisionnement, quand il ne sera pas exagéré par le luxe; si la laine n'est pas préférable à la soie pour le vêtement; si des vêtements de cette étoffe, en rendant les hommes moins propres à de grands travaux et à supporter la pluie et les intempéries, ne tendent pas à les efféminer (ainsi le pensait le duc de Sully); si la plupart des matières premières des manufactures, singulièrement le coton, dont sont formés les vêtements les plus économiques, ne peuvent pas être tirées des Indes occidentales et des colonies européennes, auxquelles leurs métropoles doivent la préférence; s'il n'est pas possible, par le perfectionnement des procédés mécaniques, de fabriquer presque toutes les étoffes à un prix plus bas que ne le peut faire la main-d'œuvre la moins dispendieuse: et sans porter plus

toutes les chances des événemens qu'on peut prévoir, même par les événemens qui peuvent paraître les plus à craindre; car, quand on supposerait que les Européens, dont la force maritime et guerrière augmente sans cesse, parviendraient à s'emparer de la presque-île de l'Inde au delà du Gange, comme ils se sont emparés d'une grande partie de l'autre presque-île et de l'Indostan, cette conquête, qui serait probablement marquée par une grande effusion de sang et par de grandes calamités, formerait, après que la domination européenne aurait été établie, un changement dont le peuple subjugué aurait à se féliciter; car c'est un avantage de vivre sous un gouvernement assez éclairé pour savoir que son intérêt est lié avec l'intérêt de ses sujets, et que même, sans consulter la moralité, il doit assurer les propriétés, protéger et faire fleurir l'industrie, préserver des vexations si communes en Asie. On en voit un grand exemple dans la partie de l'Inde soumise aujourd'hui aux Européens; l'espèce humaine y jouit d'un meilleur sort que dans les pays où les indigènes sont restés sous la domination de leurs

souverains originaires ; et dans l'Indostan , malgré l'amour de la patrie et les préjugés , on émigre pour se rendre dans des pays soumis à une domination étrangère , sans qu'il y ait réciprocité. Ainsi , dans presque toutes les suppositions , même celles de convulsions qu'il est impossible de prévoir et d'apprécier , tout permet d'espérer pour le Tunkin un ordre de choses avantageux ; et c'est une satisfaction pour nous de pouvoir terminer nos observations par cette perspective consolante.

---



## BREVET

*Du roi de Cochinchine, par lequel il constitue son fils héritier de ses Etats et lieutenant-général de son Royaume (\*).*

COMME le ciel a ses différens périodes, de même les pères ont des enfans qui doivent leur succéder. Quand le ciel a compté la période *Nguon* (de 129,600 ans), on en conclut qu'il est constant et invariable dans ses révolutions.

Tout tronc a ses branches, comme les grands fleuves ont des ruisseaux qui en dérivent; plus ces ruisseaux sont profonds, plus ils sont éloignés de la source; ainsi les rois sages et les saints empereurs, même au sein de la paix, n'ont jamais négligé de se donner des successeurs. Nous aujourd'hui, au milieu des troubles d'une longue guerre, pourrions-nous ne pas nous en occuper? Considérant que vous, *Canh*, êtes l'héritier légitime de la famille *Nguy-en-Chung*, et que vous avez droit à la succession de ce

---

(\*) Ce brevet est de l'année 1793.

Royaume , nous vous recommandons l'étude du gouvernement et de la science nécessaire à un prince. Consultez les sages, et faites en sorte de les avoir à vos côtés. Suivez les préceptes et la doctrine des anciens. Écoutez les avis de vos gouverneurs et instituteurs. Quoique vous soyez encore dans un âge tendre , vous avez assez de connaissance pour distinguer le bien de ce qui ne l'est pas ; en faisant attention à tous les dangers que vous avez courus , et qu'il ne vous est arrivé aucun accident , nous croyons que le ciel a des vues sur vous , et la raison se trouve en cela conforme à l'événement. En conséquence , nous vous établissons l'héritier de notre couronne , et vous en remettons le sceau d'argent : quant au commandement général des troupes , nous nous en chargeons ; mais aussitôt que nous serons partis pour la guerre , tous les soldats qui resteront et tout ce qui pourra avoir rapport au gouvernement de l'Etat , sera entièrement sous votre autorité. Tâchez de vous conformer en tout aux désirs du peuple , et que vos vertus ne démentent pas la lumière de l'é-

toile qui doit marquer le prince héritier; que ce siècle et le peuple actuellement existant jouissent du bonheur de la dynastie des *Han* (\*). Semblable à l'hirondelle qui couvre ses petits de ses ailes, je vous adresse ces paroles plus claires que le soleil et la lune. Puissiez-vous être assez heureux pour rendre votre dynastie aussi durable que le ciel et la terre, et la prolonger jusqu'à dix mille générations.

La 54<sup>e</sup>. année de *Canh-hung*, le 21<sup>e</sup>. jour de la 3<sup>e</sup>. lune.

---

(\*) Famille impériale célèbre en Chine.

---

## BREVET

## D'INSPECTEUR DES COLLÈGES.

Ce brevet confère à celui à qui il est accordé la qualité de mandarin.

*Gia-laong, première année, 11°. Lune, le 17.*

**L**E Grand Conseil permet que le pasteur d'âmes nommé le précieux soit inspecteur de collèges. De plus, parce qu'il a demandé au roi (\*) la permission d'aller dans toutes les provinces du royaume Anamite comme envoyé du roi, et qu'il est sincère, le Grand Conseil lui donne permission d'avoir sept hommes pour son service intime, et dix hommes de peine (\*\*). Soit qu'il veuille aller par

---

(\*) Gia-long n'avait point encore pris le titre d'empereur.

(\*\*) Les dix-sept hommes employés à ce service sont exempts de corvées.

terre

terre ou par eau , le roi le lui permet , ainsi que de porter des armes pour sa sûreté ; et dans chaque province il montrera le présent brevet au gouverneur d'icelle.

Le cachet est apposé , et il contient la légende : *Grand Conseil, Royaume Anamite.*

---

**MANIFESTE**

*De Quang Trung, roi de la cour de  
Cochinchine et du Tunkin.*

A tous les Mandarins, Soldats, et Peuples des provinces de *Quang-Ngai* et de *Qui-Nhon*.

**V**ous tous, grands et petits, depuis plus de vingt ans ne cessez de subsister par nos bienfaits, nous frères (*Tay-son*); il est vrai que pendant tout ce temps, si nous avons remporté des victoires dans le nord et dans le sud, nous reconnaissons que nous les devons à l'attachement des peuples de ces deux provinces. C'est là que nous avons trouvé des hommes courageux et des mandarins capables pour former notre cour. Partout où nous avons porté nos armes, nos ennemis ont été défaits ou dispersés; partout où nous avons porté nos conquêtes, les Siamois et les cruels Chinois ont été obligés de subir le joug..... Quant aux restes impurs de l'ancienne cour, depuis plus

de trente ans avons-nous jamais vu qu'ils eussent rien fait de bien?.... Dans cent combats que nous leur avons livrés, leurs soldats ont été dispersés, leurs généraux mis à mort : la province de *Gia-Dinh* a été remplie de leurs ossemens. Ce que nous disons ici, vous en avez été les témoins ; et si vous ne l'avez vu de vos propres yeux, au moins l'avez-vous entendu de vos oreilles. Quel cas faire de ce misérable Chung (roi actuellement régnant), qui s'est enfui dans les malheureux royaumes d'Europe? Quant au peuple timide de *Gia-Dinh*, qui ose aujourd'hui se mettre en mouvement et lever une armée, pourquoi les craignez-vous tant? pourquoi votre cœur est-il saisi d'effroi? Si leur armée de terre et de mer s'est présentée dans tous vos ports, et s'en est emparée dans un temps où vous ne vous y attendiez pas, le grand empereur nous en a déjà fait connaître les raisons par lettres ; et nous avons vu que les mandarins, les soldats, et vous tous dans ces deux provinces, n'aviez pas eu le courage de combattre, et que c'est par cette raison plutôt que par leurs talens, qu'ils s'étaient emparés de tous les endroits

qui sont aujourd'hui en leur possession. Votre armée de terre s'est enfuie lâchement. Maintenant, par l'ordre de notre frère l'empereur, nous préparons nous-mêmes une armée formidable par terre et par mer, et nous allons réduire les ennemis de notre nom avec la même facilité que nous froisserions un morceau de bois pourri ou du bois sec. Quant à vous tous, ne faites aucun cas de ces ennemis, ne les craignez point; mais seulement ouvrez les yeux et les oreilles, pour voir et entendre ce que nous allons faire. Vous verrez que les provinces de *Binh Khang* et de *Nha Trang*, qui ne sont que des débris de *Gra-Dinh*, que la province de *Phu-yen*, qui a toujours été le centre de la guerre, et qu'enfin depuis la province de *Binh-Thuan* jusqu'au Camboge, toutes d'un seul coup vont rentrer sous notre puissance; afin que tout le monde sache que nous sommes véritablement frères, et que nous n'avons jamais pu oublier que nous étions du même sang. Nous vous exhortons tous, grands et petits, de soutenir la famille de l'empereur et de lui rester fidèlement attachés, en attendant que notre armée purifie la

province de Gia-Dinh et y établisse notre autorité ; et les noms de vos deux provinces seront immortels dans nos annales. Ne soyez pas assez crédules pour ajouter foi à ce qu'on dit des Européens. Quelle habileté peut avoir cette espèce d'hommes ? Ils ont tous des yeux de serpens verts , et vous ne devez les regarder que comme des cadavres flottans qui nous sont jetés ici par les mers du Nord. Qu'y a-t-il là d'extraordinaire , pour venir nous parler de vaisseaux de *cuivre* et de ballons ? Tous les villages qui se trouvent sur les chemins dans vos deux provinces auront soin de faire partout des ponts , afin de faciliter le passage de nos troupes. Aussitôt que cet ordre vous parviendra , vous aurez soin de vous y conformer. Recevez avec respect ce manifeste ; car tel est notre bon plaisir.

Le 10<sup>e</sup>. jour de la 7<sup>e</sup>. lune de la 5<sup>e</sup>. année de *Quang Trung*.

---

## FORCE MILITAIRE

*Du roi de Cochinchine, quand il combattait pour sa restauration dans ses États.*

| généraux.            | régimens.                                                                                 | batail.                    | nombre<br>d'hommes. |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|---------------------|
| Can-hung. ....       | {                                                                                         | Fenk-junk .....            | 4 3,200             |
|                      |                                                                                           | Iroé-junk .....            | 4 4,000             |
|                      |                                                                                           | Iroé-haim .....            | 4 4,000             |
|                      |                                                                                           | Coupeurs de têtes. . 12 c. | 800                 |
| Ong-jong-don-ton..   | cinq régimens.....                                                                        | 10                         | 6,000               |
| Ong-jong-don-sna...  | cinq régimens.....                                                                        | 10                         | 6,000               |
| Ong-jong-don-ham..   | cinq régimens.....                                                                        | 10                         | 6,000               |
| Ong-jong-don-thien.. | cinq régimens.....                                                                        | 10                         | 6,000               |
| Ong-han-jonk-thien.. | cinq régimens.....                                                                        | 10                         | 6,000               |
|                      | Buffles, espèce de cavalerie ancienne-ment d'usage, mais aujourd'hui décré-<br>ditée..... | 24 esc.                    | 6,000               |
| Le Prince Royal....  | Corps de Saakoun...                                                                       | 20                         | 12,000              |
| Ong-han-Quonn....    | Corps Don-han....                                                                         | 14                         | 11,200              |
| Ong-han-Quoan....    | Corps de Don-han-<br>Quoan.....                                                           | 14                         | 7,000               |
| Ong-jien-Quonn....   | Corps de Jien-Quonn                                                                       | 14                         | 7,000               |
|                      | <i>Ci,.....</i>                                                                           |                            | 85,200              |

RELATIVES AU TUNKIN, etc. 311

| généraux.           | régimens.              | batail.                | nombre<br>d'hommes. |
|---------------------|------------------------|------------------------|---------------------|
|                     |                        | <i>Ci-contre</i> ..... | 85,200              |
| Ong-jien-Shpaon...  | Corps de Jien-Shpaon   | 6                      | 4,800               |
| Can-King.....       | Artillerie.....        | 30                     | 15,000              |
| Thiy-Chooa.....     | } Éléphans, 200.....   | 16                     | 8,000               |
| Ong-yam.....        |                        |                        |                     |
| Ong-jong-joany....  | Galères, 100.....      | 12                     | 8,000               |
| Oug-haa.....        | Thao.....              | 4                      | 1,600               |
| Ong-jam.....        | Arsenal.....           | 12                     | 8,000               |
| Ong-Koan-baux....   | Charpentiers calfsats. | 12                     | 8,000               |
| Vaisseaux européens | un régiment.....       | 2                      | 1,200               |
|                     |                        | <b>TOTAL.....</b>      | <b>139,800</b>      |

## LETTRE

DE M. L'ÉVÊQUE D'ADRAN, etc.

IL y a près d'un mois que je vous ai fait passer une première lettre. Je profite d'une autre occasion pour vous en écrire une seconde. Le roi part dans huit jours pour attaquer *Quinhon* ; il n'a pas intention de prendre la ville ; mais il compte la laisser à *Nhac* pour s'en servir comme d'un rempart contre celui du Tunkin. A l'exception de la ville, il veut tout détruire et ôter à *Nhac* tous les moyens de lui nuire ; il pourra alors aller attaquer celui du Tunkin sans avoir rien à craindre de celui-ci ; il ne mène avec lui que la moitié de son armée. Dans ses troupes de terre, il a quarante européens dont l'un est chargé d'un régiment de six cents hommes ; dans sa marine il a deux vaisseaux Européens très-bien armés. J'espère, si cette expédition réussit, avoir occasion d'envoyer des missionnaires

à *Phuyeu*, *Nhu-trang*, *Binh-Khang*, et *Binh-thuan*.

Le prince jouit d'une bonne santé, mais il est bien différent de ce qu'il était; le séjour au milieu des femmes, l'exemple de son père, les discours de tous les mandarins, tout ne contribue pas peu à lui corrompre le cœur; d'ailleurs les passions viennent avec l'âge; il est difficile de prévoir ce qu'il deviendra dans la suite. Je crois que l'avantage le plus assuré qu'on puisse retirer, si cette famille remonte sur le trône, est que cette mission sera un peu plus tranquille que toutes les autres: au reste, tout est entre les mains de Dieu: le plus court parti est de ne compter sur rien que sur la divine providence.

L'Évêque d'ADRAN.

---

## LETTRE

DE M. GRILLET, MISSIONNAIRE.

Cochinchine, le 4 août. 1793.

**J**E fus envoyé, il y a deux ans, chez un peuple sauvage au Nord-est de la Cochinchine avec M. Le Blanc, pour ouvrir à ces pauvres aveugles la porte du salut. La maladie ne nous le permit pas. Mon confrère en fut la victime; et moi j'en fus quitte pour une maladie de six à sept mois. Ces pauvres gens ne paroissent avoir d'autre défaut qu'une grande stupidité; ils habitent des montagnes, des forêts inaccessibles; ils sont peu nombreux, sans roi, sans chef, indépendans les uns des autres, et paroissent n'avoir aucune superstition; ils n'ont pas de résidence fixe; dès qu'ils ont demeuré un ou deux ans dans un lieu, ils passent dans un autre. Leur nourriture est le riz; ils en vont prendre au tas commun tous les matins; les femmes le font cuire, tandis que les hommes vont à la chasse des rats; c'est leur viande

**favorite.** S'ils prennent ou tuent quelque gibier (ils ont des flèches qu'ils lancent fort adroitement), ils le partagent entre eux ; leur vie est des plus fainéantes ; ils ne sont curieux ni envieux de rien ; ils sont presque nus ; la polygamie n'a pas lieu parmi eux ; il n'y a dans chaque village qu'une maison allongée, divisée en autant de petites cellules qu'il y a de chefs ; ils cultivent leurs champs et font la moisson en commun.

Leur pays s'étend jusqu'en Chine, ils ont des bœufs ou buffles en quantité dans les cantons qui touchent immédiatement la Cochinchine ; ceux chez qui j'ai été envoyé ne nourrissent que quelques cochons, volailles, chèvres, etc. Si Dieu donnoit des moyens pour ouvrir cette mission, il paraît que la religion y trouverait moins d'obstacles que chez les peuples voisins..... Quel spectacle attendrissant de voir ces pauvres gens venir vous saluer, vous faire leurs petits présents et vous conjurer avec larmes de rester parmi eux, pour les instruire et en faire des hommes comme nous ? Pour moi dussé-je y mourir, si monseigneur l'évêque me le permet, j'irai faire une nouvelle tentative.

## PRÉFACE

*D'un Dictionnaire tunkinois, portugais,  
latin.*

---

Linguae annamiticæ seu tunkinensis brevis  
Declaratio.

VICINIORA orientali plagæ idiomata præcipuè verò Chinense et Tunchinense, et ex parte etiam Japonense, artem illa addiscendi habent a nostratibus linguis longè diversam; carent enim omninò generibus, declinationes etiam non habent proprie, neque numeros; Tunchinica certè lingua, de quâ nunc agimus, nullas habet conjugationes, tempora nulla, aut modos; sed hæc omnia explicantur, vel per aliquarum particularum additionem, vel ex antecedentibus et consequentibus ita colliguntur, ut qui peritiam linguae habent, benè percipiant tempus, aut modum, et numerum, qui significatur in oratione prolatâ.

Imò sæpè idem ipsum vqcabulum habet significationem nominis et verbi, et ex adjunctis facîle potest intelligi, an eo loco talis vox sit nomen, aut verbum.

Duo tamen præcipuè sunt in hoc idiomate notanda, è quibus tanquam fundamentis tota ratio benè addiscendæ hujus linguæ pendet, ita ut sine illis a nostratibus hæc lingua vix teneri possit; sicuti enim homo constat ex corpore et anima, sic etiam hoc idioma constat ex characteribus quibus a nobis conscribitur, et ex tonis seu accentibus quibus notatur et pronunciat; quibus duobus prius explicatis et positis tanquam fundamentis, de partibus orationis, et præceptis in ipsa oratione servandis agendum postea.

~~~~~

COMMANDEMENS DE DIEU.

Ecrits avec les Caractères inventés par les Européens, pour exprimer les sons tunkinois, autant qu'il est possible d'y correspondre par les sons européens.

I. *Ordonné par ordre premier.*

<p>Dèu Ran thú nha't Kin'h chuông môt thien dia' Chan chu'a trêh hét moi su'</p>	<p>Adorer, aimer le seul Seigneur, gou- vernant le ciel, la terre, au-dessus de toutes choses.</p>
--	--

II. *Ordonné par ordre second.*

<p>Dèu Ran thu' hai cho' la'y then thien chu'a mà hu thé</p>	<p>Ne prendre le nom du Seigneur du ciel pour jurer en vain.</p>
--	--

III. *Ordonné par ordre troisième.*

<p>Dèu Ran thu' ba que nhung lê lay</p>	<p>Garder tous les Di- manches.</p>
---	---

I V.

*Ordonné par ordre
quatrième.*

Dêu Rân thu'° bon
Thao kinh cha me

Honorer, respecter
père, mère.

V.

*Ordonné par ordre
cinquième.*

Dêu Rân thu'° nam
cho'° gi'êt ngu'o'i

Ne pas tuer homme

V I.

*Ordonné par ordre
sixième*

Dêu Rân thu'° san'
cho'° , lain tà dam

Ne pas faire forni-
cation.

VII.

*Ordonné par ordre
septième.*

Dêu Rân thu'° bay²
cho'° an trôm cu'ôp

Ne pas voler, piller.

VIII.

*Ordonné par ordre
huitième.*

Dêu' ° Rân thu' tam'
cho'° no'i chu'ng doi

Ne pas dire faux
témoignage.

IX.

*Ordonné par ordre
neuvième.*

Dêu Rân thu'° chi'n
cho' muố'n vo' chùng
ngu'o'i

Ne pas désirer la
femme, le mari de
personne.

X.

*Ordonné par ordre
dixième.*

Dêu Rân thù mù'o'i
cho' tham aia² ngu'o'i.

Ne désirer le bien
de personne.

EXTRAIT

EXTRAIT

DU TESTAMENT DE KANG-HY,

*Empereur de Chine et des deux Tartaries,
Orientale et Occidentale (1723).*

CE testament, quoiqu'il ne soit pas d'un souverain du Tunkin, peut être considéré comme n'étant pas absolument étranger à ce pays; non-seulement parce que les Tunkinois tirent leur origine des Chinois, mais plus encore parce qu'ils en ont conservé les constitutions, le régime, le style législatif. Cette pièce émanée d'un des plus grands empereurs qu'ait eu la Chine, donne une juste idée de la manière dont les souverains de l'un et l'autre État manifestent leurs volontés à leurs sujets. On y entend un prince tout puissant parler la langue de la raison, de la morale, de l'humanité, de la religion, plus que celle de l'autorité, sans toutefois que ses ordres soient moins absolus; on y voit la forme dans la-

Tome II.

21

quelle les souverains du Tunkin, ainsi que ceux de la Chine, confèrent la couronne à celui de leurs enfans qu'ils choisissent pour leur succéder, parce qu'il paraît par ses qualités mériter la préférence.

Depuis la fondation de l'empire jusqu'à la dynastie régnante, il n'est point d'empereur qui ne se soit fait une loi de respecter le ciel, et d'imiter ses ancêtres (*).

Selon cette loi, qui est la base de tout bon gouvernement, le principal devoir d'un empereur est de maintenir l'ordre, la paix et l'abondance dans l'empire, de veiller sans relâche à écarter loin de ses sujets tout ce qui pourrait troubler leur bonheur et leur tranquillité, de traiter les étrangers avec bonté,

(*) Malgré l'assertion de l'empereur Kang-hy, plusieurs empereurs chinois ont été injustes, débauchés, cruels; mais il était utile de donner à la nation cette opinion de la vertu résidente toujours sur le trône, et cette assertion en imposait à la masse ignorante du peuple.

d'entretenir un commerce réciproque avec les autres nations, et de jouir avec elles des richesses contenues dans les quatre mers.

Heureux le prince qui fait de ce devoir sacré la règle inviolable de sa conduite!

Pour moi, me voici parvenu aujourd'hui à la soixante-dixième année de mon âge, et à la soixante-unième de mon règne. Ce n'est point à ma faible vertu que je suis redevable d'avoir vécu et régné si long-temps; ce double privilège, je le dois uniquement à la protection du ciel et de la terre, à la faveur de l'esprit qui préside à toutes les générations, et au mérite singulier de mes ancêtres.

J'ai lu attentivement l'histoire de la monarchie. Depuis le règne de Hoang-ty son fondateur jusqu'à présent, il s'est écoulé quatre mille trois cent cinquante ans; et des trois cents et un empereurs qui ont occupé le trône durant ces quarante-trois siècles (*), il n'en est

(*) En comprenant Kang-hy dans le nombre des empereurs qui ont régné en Chine pendant les 4350 ans qu'avait duré cet empire en 1723, le terme moyen du règne de ces 302 empereurs est de 14 ans 4 mois

pas un seul qui ait gouverné l'empire aussi long-temps que moi ; je ne m'attendais pas à fournir une aussi longue carrière. Quand j'eus atteint la vingtième année de mon règne, je ne comptais pas sur la trentième ; parvenu à la trentième, je n'osais me flatter d'arriver à la quarantième. Quelle distinction, quelle faveur que le ciel m'ait conservé jusqu'à la soixante-unième !

Nous lisons dans le Chu-king (*) qu'une longue vie, les richesses, la force du corps jointe au repos de l'esprit, l'amour de la vertu et une heureuse mort dans une grande vieillesse, sont les cinq sources principales d'où dérive le bonheur de l'homme.

D'où l'on doit inférer qu'il y a bien peu d'hommes parfaitement heureux ; car il est bien rare que cette dernière source de bonheur se trouve réunie aux quatre premières.

25 jours, ce qui est fort inférieur à l'estime de Newton.

(*) Le Chu-king est un des cinq livres sacrés des Chinois ; il contient les principaux événemens de leurs anciens temps, les principes du gouvernement, les préceptes de la morale.

J'ignore et je ne saurais prévoir quel sera le dernier de mes jours. Mais dans l'âge avancé où je suis, je m'estime parvenu au comble du bonheur. Maître d'un grand empire, je préside à tout ce qui est contenu dans les quatre mers qui environnent la Chine (*). Chef de famille, mes fils et mes petits-fils, qui sont au nombre de cent cinquante, m'assurent une longue et brillante postérité ; d'ailleurs, plus de guerres, plus de troubles dans mes États, d'un bout de mon empire à l'autre, tous mes sujets, soumis et fidèles, jouissent de la paix la plus profonde.

.....

O vous tous qui composez ma famille, ne

(*) Les géographes chinois représentent la terre comme formant un carré, environné des quatre côtés par des mers. Cette terre n'est autre chose que la Chine, qu'ils appellent *Tchong-Kuo*, royaume du milieu, parce qu'ils imaginent que les autres royaumes ne sont que de petites îles, dispersées à l'entour dans les quatre mers ; ils sont aujourd'hui plus instruits, mais ils laissent subsister leurs anciennes cartes géographiques.

vous affligez point de mon retour (*). Pourvu que vous viviez long-temps, et dans une parfaite intelligence, je suis content et je meurs avec plaisir.

Yong-tsing, mon quatrième fils, me ressemble par bien des endroits, il a tous les talens nécessaires pour bien gouverner l'État. Je lui ordonne de prendre après ma mort possession de l'empire.

(*) Dans la langue tartare, *s'en retourner* a la même signification que *mourir*; ce qui indique l'idée de l'immatérialité de l'âme, de sa préexistence à la vie humaine, et de sa survie.

FIN DU TOME SECOND.

SOMMAIRES.

TOME I.

INTRODUCTION. (p. I.)

- (1) **L**A surface du globe est connue, le temps est arrivé de tirer parti de cette connaissance. (2) Intérêt qu'offre la connaissance du Tunkin, etc. (3) Moyens employés pour obtenir cette connaissance.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAP. I. (p. 13.)

Dénomination du Tunkin, etc. — (1) Altération par les Européens des noms des pays asiatiques. (2) Erreurs relatives au Tunkin et pays adjacens. (3) Erreurs dans la dénomination des titres, ainsi que des lieux.

CHAP. II. (p. 19.)

Aspect géographique. — (1) Situation des états sous la domination de l'empereur du Tunkin. (2) Détails de la situation de ces états. (3) Montagnes. (4) Fleuves, rivières, etc. (5) Côtes et rades. (6) Îles.

CHAP. III. (p. 31.)

Aspect météorologique. — (1) Douceur du climat. (2) Exemptions des excès de chaleur et de froid. (3) Susceptibilité de l'air. (4) Durée des saisons. (5) Différence du climat en divers cantons et lieux de ce pays. (6) Vents et courans. (7) Orages et ouragans.

CHAP. IV. (p. 45.)

Aspect géologique. — (1) Retraite de la mer sur les côtes du Tunkin. (2) Qualité des terres. (3) Cavernes. (4) Mines. (5) Mauvaise qualité des eaux. (6) phénomène.

CHAP. V. (p. 59.)

Aspect anthropologique. (1) Cinq races d'hommes ; de laquelle sont les Tunkinois ? (2) Traits des Tunkinois. (3) Constitution physique et force. (4) Quelques qualités corporelles. (5) Autres qualités. (6) Maladies. (7) Longévité.

CHAP. VI. (p. 70.)

Population. — (1) Estime par approximation de la population de ces pays. (2) Quelle est la distribution de la population ? (3) Grande perte de la population par la famine et par les guerres civiles.

CHAP. VII. (p. 79.)

Aspect zoologique. — (1) Animaux domestiques. (2)

Animaux sauvages et dangereux. (3) Chasse de ces animaux. (4) Animaux sauvages et pacifiques. (5) Reptiles, etc. (6) Poissons. (7) Oiseaux.

CHAP. VIII. (p. 105.)

Sol et Culture. — (1) Produit du sol. (2) Grains, et leur nature. (3) Plantes. (4) Arbres à fruit de l'Inde. (5) Fruits. (6) Arbres ou plantes qui fournissent des épices ou des boissons. (7) Arbres et plantes qui fournissent les matières premières des arts. (8) Bois odoriférans. (9) Palmier et bambou. (10) Arbres d'une qualité nuisible. (11) Fleurs. (12) Protection accordée à la culture. (13) Culture du riz. (14) Culture des plantes et des légumes. (15) Culture pour l'agrément. (16) Evaluation de l'étendue du terrain cultivé.

CHAP. IX. (p. 148.)

Pêche et Navigation. — (1) Art de la pêche porté très-loin. (2) Divers procédés employés pour la pêche. (3) Imperfection de l'art de la navigation. (4) Construction des bâtimens de mer.

CHAP. X. (p. 165.)

Arts et Manufactures. — (1) Imperfection des arts en général. (2) Divers exemples. (3) Dans quelques genres d'ouvrages, défectuosité des substances employées. (4) Dans la plupart des arts, défectuosité des procédés de l'ouvrier. (5) Manque absolu de

quelques arts. (6) Obstacles au perfectionnement des arts.

CHAP. XI. (p. 177.)

Beaux-Arts. — (1) Des beaux-arts en général. (2) Musique. (3) Déclamation. (4) Peinture, gravure, sculpture. (5) Danse. (6) Architecture. (7) Observation sur l'intérêt dont est le perfectionnement des beaux-arts dans ce pays.

CHAP. XII. (p. 196.)

Commerce.

Commerce intérieur. — (1) Ce qu'il est entre les divers Etats soumis à la domination de l'empereur, entre les villes et les campagnes, entre les habitants d'une même commune. (2) Obstacles à la prospérité du commerce. (3) Principaux objets de commerce intérieur. (4) L'activité du commerce intérieur obscurcie par le défaut de chemins. (5) Facilité par la communication par eau. (6) Obstacle à l'activité du commerce, par la difficulté de la correspondance épistolaire. (7) Mesures d'usage dans le commerce. (8) Monnaies. (9) Bonne foi dans le commerce. (10) Le commerce intérieur a lieu par petites parties, très-rarement en grandes masses. (11) Haut intérêt de l'argent.

Commerce extérieur. — (1) Limites fort resserrées du commerce extérieur du Tankin; révolutions qu'il a éprouvées. (2) Le commerce de la Cochinchine

un peu plus étendu ; cours qu'a eu ce commerce.
 (3) Régime du commerce extérieur. (4) Objets
 d'exportation et d'importation.

CHAP. XIII. (p. 221.)

Alimens. — (1) Trois besoins essentiels de l'homme, *aliment, vêtement, logement*, ces besoins sont moins exigeans dans le climat du Tunkin que dans d'autres : dans tous, l'aliment est le besoin le plus exigeant. (2) Abondance et bonne qualité des végétaux alimentaires ; (3) des poissons ; (4) des animaux terrestres qui forment aliment ; (5) des animaux aériens. (6) Boissons. (7) Préparation des alimens. (8) Ordonnance des repas. (9) Abondance et variété des substances alimentaires ; ces substances n'étant pas sujettes à souffrir des mêmes désordres de la nature, sont supplémentaires les unes des autres.

CHAP. XIV. (p. 238.)

Vêtement. — (1) Forme des vêtemens. (2) Couleur des vêtemens. (3) Bon marché des vêtemens.

CHAP. XV. (p. 243.)

Logement. — (1) Consistance des maisons. (2) Matériaux des maisons, et distribution du logement. (3) Quelques formes de construction tenant à des localités. (4) Convenance pour ce pays de la forme de ces maisons.

SECONDE PARTIE.

Objet de la seconde Partie ; Ordre social.

CHAP. I. (p. 249.)

Constitution politique et Gouvernement. — (1) La constitution du Tunkin n'a point pour base un consentement national. (2) La souveraineté du Tunkin est dépendante de la Chine suivant les lois, indépendante en réalité. (3) La constitution de l'État est despotique. (4) Modification de ce despotisme. (5) La nation divisée en deux ordres, le premier formé des royaux. (6) Dans le second ordre sont les populaires. (7) Organisation politique du Tunkin. (8) Droit politique des autres États soumis à la domination de l'empereur. (9) Le malheur de ces pays ne vient pas de la puissance conférée par les lois. (10) Système politique dans les relations extérieures.

CHAP. II. (p. 269.)

Droit privé. — (1) État de l'homme; liberté personnelle. (2) Mariage. (3) Puissance paternelle. (4) Droit de succéder. (5) Des contrats et des dettes. (6) Administration de la justice dans les affaires civiles; (7) et dans les affaires criminelles. (8) Peines décernées contre les coupables. (9) Degrés de juridic-

tion. (10) Corruption des juges. (11) Maintien de la sûreté publique.

CHAP. III. (p. 294.)

Finance. — (1) Nécessité de l'existence des impôts dans le Tunkin. (2) Impôt personnel. (3) Impôt territorial. (4) Fournitures en nature et corvées. (5) Contribution au service militaire. (6) Droit de douane. (7) Droit sur le sel. (8) Considérations générales sur ces impôts.

CHAP. IV. (p. 308.)

Force militaire. — (1) Ancien art de la guerre dans ce pays. (2) État actuel de la force armée. (3) Organisation de l'armée. (4) Caractère du service militaire. (5) Ration, solde, vêtement du soldat. (6) Armement. (7) Rectification de l'armement et de la manœuvre. (8) Discipline. (9) Force maritime.

TOME II.

Suite de la seconde Partie.

CHAP. V. (p. I.)

Religion. — (1) Puissance de la religion. (2) Influence du dogme, des préceptes, du culte. (3) Le tunkinois n'est point idolâtre. (4) Sa religion est le polythéisme, dogme. (5) Préceptes. (6) Culte. (7) Bonzes. (8) Chez quelques peuples de ces pays, nullité ou bizarrerie des idées religieuses. (9) Religion de Confutzée. (10) Christianisme.

CHAP. VI. (p. 36.)

Mœurs. — (1) Respect de la propriété. (2) Répugnance pour l'effusion du sang. (3) Bienfaisance. (4) C'est le pays de l'amitié. (5) Affection pour les parens, respect pour la vieillesse. (6) Sort des femmes. (7) Genre de décence. (8) Prostitution rare. (9) Caractère communicatif. (10) Disposition à la gaieté. (11) Goût pour le luxe. (12) Caractère civique. (13) Courage. (14) Sentiment de l'honneur. (15) Paresse. (16) Gourmandise. (17) Vanité. (18) Causes de ces défauts. (19) Haines nationales. (20) Mœurs particulières du Tsiampa, du Laos, du Lac-tho. (21)

Mœurs distinctives de diverses provinces et de diverses classes de la nation.

CHAP. VII. (p. 65.)

Usages. — (1) Leur force. (2) De la parure. (3) Usage du bétel. (4) Manière de s'asseoir, et de se faire transporter d'un lieu à un autre. (5) Dénominations. (6) Formes de la politesse. (7) Enterremens. (8) Deuil. (9) Fêtes. (10) Spectacles. (11) Jeux.

CHAP. VIII. (p. 96.)

Langue. — (1) La langue, indice de l'esprit et du caractère national. (2) Exemple de la langue française. (3) Analogie et différence de la langue tunkinoise avec la langue chinoise, dont elle est dérivée. (4) Organisation de cette langue. (5) Son caractère. (6) Prononciation. (7) Écriture. (8) Plan de réforme de l'écriture.

CHAP. IX. (p. 120.)

Sciences. — (1) Imperfection des sciences dans le Tunkin. (2) État de plusieurs sciences. (3) Médecine. (4) Moyens de transmission des connaissances, imprimerie. (5) Protection accordée à l'instruction et aux sciences.

CHAP. X. (p. 130.)

Littérature. — (1) Les Tunkinois ont une haute opinion de leur littérature. (2) La richesse de la langue

tunkinoise est d'un genre qui ne sert pas la littérature. (3) Style sage. (4) Succès dans l'art oratoire. (5) L'histoire n'est ni exacte ni bien écrite. (6) Caractère de la poésie. (7) Drames. (8) Déchéance de la littérature, possibilité de sa restauration.

TROISIÈME PARTIE.

CHAP. I. (p. 138.)

Événemens principaux dans le Tunkin, la Cochinchine et autres États. Quatre époques à distinguer.

Première époque. — (1) Les Tunkinois issus des Chinois; antiquité de l'origine de ces nations. (2) Le Tunkin habité depuis deux mille ans. (3) Le Tunkin gouverné tantôt par des vice-rois de l'empereur de la Chine, tantôt par des rois qu'il se donnait; érection de cet État en royaume dépendant et tributaire de la Chine.

Deuxième époque. — (1) Établissement dans le Tunkin d'un *Chua-vua* héréditaire. (2) Usurpation de cette dignité. (3) Dissensions et guerres qui suivent cette usurpation. (4) Inféodation de la Cochinchine, et érection de ce pays en royaume dépendant, tributaire du Tunkin.

Troisième

Troisième époque. — (1) La puissance du Chua-vua rend celle du roi illusoire. (2) La Cochinchine devient une puissance rivale du Tunkin, quoique dépendante.

Quatrième époque. — (1) Restauration de la puissance royale dans le Tunkin; la dignité de Chua-vua n'est plus héréditaire. (2) En Cochinchine, interversion de l'ordre de succession à la couronne. (3) Révolution en Cochinchine; le Tunkin y intervient. (4) Insurrection des *Tay-son* en Cochinchine. (5) Le roi illégitime est mis à mort. (6) Usurpation de la Cochinchine par les trois frères *Tay-son*; malheurs et massacres des rois légitimes; leur héritier, *Ong-Nguy-en-Chung*, empereur actuel du Tunkin, échappe aux rebelles. (7) Ce prince combat les *Tay-son*, usurpateurs de ses États, et, après des succès divers, est obligé de fuir. (8) Il se retire à Siam, y rend de grands services au roi de ce pays, et cependant n'y est pas en sûreté. (9) Invasion d'un des *Tay-son* dans le Tunkin, et stratagème très-extraordinaire. (10) Partage de la Cochinchine entre les trois frères *Tay-son*; un d'eux fait une seconde invasion dans le Tunkin, et en usurpe la souveraineté; *Nguy-en-Chung* rentre dans la Cochinchine, mais est vaincu. (11) Négociations et traité de *Nguy-en-Chung* avec la France; il rentre dans la Cochinchine et s'en empare, ainsi que de quelques pays adjacens, mais le traité avec la France n'a point d'exécution. (12) Il brûle la

flotte de *Nhac*, Pâiné des *Tay-son*; *Can-thinh*, neveu de *Nhac*, marche à son secours, mais, sous ce prétexte, le dépouille de ses États; mort de *Nhac*. (13) Guerre de *Nguy-en-Chung* contre *Can-thinh*, qui est surpris et obligé de fuir. (14) *Can-thinh* rassemble une armée, attaque la Cochinchine; mais son armée est séduite, et se débande. (15) Une autre armée de *Can-thinh*, qui avait pénétré dans la basse Cochinchine, périt presque entièrement dans le passage par le Laos. (16) *Nguy-en-Chung* est reconnu souverain du Tunkin et de la Cochinchine, et prend le titre d'empereur. (17) Mœurs et conduite de ce prince. (18) Altération dans ses mœurs depuis qu'il est en possession paisible de ses États. (19) Difficultés qui s'élèvent sur la succession future au trône. (20) Résultat de son règne.

CHAP. II. (p. 202.)

Résumé.

Résumé des faits. — (1) Aspect des grands avantages du Tunkin. (2) Balance des avantages et des désavantages, climat, température, qualité des eaux, etc. (3) Coupe du terrain. (4) Richesse intérieure. (5) Production de la végétation, grains. (6) Arbres. (7) Animaux. (8) Œuvres industrielles. (9) Morale. (10) Intelligence. (11) Institutions politiques et civiles. (12) Comparaison avec les autres nations en géné-

ral. (13) Avec les nations américaines avant leur communication avec l'Europe. (14) Avec les nations européennes depuis le 12^e. siècle jusqu'au 16^e. (15) Avec les Français. (16) Avec les peuples de l'Inde en général. (17) Avec les peuples de la presqu'île de l'Inde au delà du Gange. (18) Avec les Chinois. (19) Résultat de ces divers genres d'es-time.

Résumé des causes.

- (1) Utilité du rapprochement des causes, pour en juger la force et les effets. (2) Effet du climat; (3) l'humidité de la température, douce et chaude, relâchant la fibre, porte à l'inaction; (4) favorisée par l'usage des boissons chaudes. (5) Cependant ce peuple rappelé à l'action, par la nécessité de satisfaire aux charges de l'Etat. (6) Le relâchement de la fibre favorable à la méditation, par l'inaction du corps, mais contraire aux grands efforts de l'esprit. (7) La stagnation de l'intelligence tient aussi aux difficultés que la langue met à l'instruction, et à la déviation de l'opinion par l'idolâtrie et le despotisme. (8) En même temps que ces institutions cimentent l'ignorance, l'ignorance consolide ces institutions. (9) Puissance des usages. (10) Usages utiles et nuisibles sous divers rapports. (11) Origine du sort du Tonkin dans ses institutions politiques. (12) Causes de l'imperfection des œuvres indus-

rielles. (13) Causes de la diversité des mœurs dans les diverses parties de l'Empire. (14) Les malheurs du tunkinois procèdent plus de sa faute que de la faute de la nature, et plus de son impéritie que de sa méchanceté.

CHAP. III. (p. 255.)

Aperçu de l'Avenir.

- (1) Imperfection de la prévision politique. (2) Cette prévision plus imparfaite encore quand elle a pour objet un état despotique. (3) Changemens dans le Tunkin, signalés par les changemens généraux qui s'opèrent sur toute la surface du globe. (4) Relation des changemens moraux et politiques avec les changemens physiques. (5) Délaissement de la mer, etc. (6) Rectification des principes de la morale. (7) Rectification des opinions sur tout genre d'objets. (8) Perfectionnement des idées scientifiques. (9) Direction donnée à ces idées dans le Tunkin. (10) Avantages résultant de la réunion de six États sous une même domination. (11) Dissensions intérieures moins à craindre. (12) L'État plus à l'abri des guerres extérieures. (13) L'État sans intérêt d'entreprendre des guerres offensives. (14) Avantages qui doivent résulter d'une longue paix. (15) Avantages qu'on peut attendre de la protection accordée aux sciences, et du progrès des connaissances hu-

maines. (16) Quelles relations de commerce les Européens peuvent espérer avec le Tunkin. (17) Objets d'exportation. (18) Objets d'importation. (19) Quels motifs a le Tunkin pour se livrer au commerce extérieur ou pour s'y refuser? (20) Nulle apparence d'un commerce extérieur fait par le tunkinois. (21) Le Tunkin peut occuper ses citoyens à des objets dont l'intérêt prévaut sur l'intérêt du commerce. (22) Inconvéniens pour le Tunkin de porter ses citoyens à la navigation de long cours, et à l'introduction dans le pays étranger. (23) Motifs pour que le Tunkin proscrive même l'admission de l'étranger dans ses ports. (24) Apparence des dispositions personnelles de l'empereur actuel. (25) Quand même l'empereur admettrait l'étranger dans ses ports, doutes sur le maintien de ce régime. (26) Nul grand intérêt ne porte à cette admission. (27) Cependant il y a vraisemblance qu'un long temps ne se passera pas sans qu'elle ait lieu. (28) Mais avec les restrictions usitées dans la Chine et au Japon. (29) Possibilité d'une grande concession de commerce, s'il survient quelque crise dans le Tunkin. (30) Obstacles de la constitution de l'État à un très-grand commerce. (31) Autres obstacles dans les vices de l'administration. (32) Le commerce avec le Tunkin particulièrement avantageux aux nations manufacturières. (33) Ce commerce ne peut se faire que par une compagnie de commerce. (34) Ces spéculations sur le com-

merce du Tunkin peuvent devenir illusoires, par un changement de l'opinion des Européens sur l'utilité du commerce de l'Inde. (35) Aperçu de la destinée du Tunkin, considérée en général. (36) Aperçu de cette destinée pour des temps éloignés.

FIN DES SOMMAIRES.

